

OCDE  
ETUDES ECONOMIQUES

ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT

AUSTRALIE

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

DÉCEMBRE 1972

# STATISTIQUES DE BASE DE L'AUSTRALIE

## LE PAYS

Superficie totale (en milliers de km <sup>2</sup> )	7 686.8	Population urbaine, en 1971, % du total (villes de plus de 100 000 hab.)	64
Superficie agricole, en 1968, % du total	63.8	Population des villes principales, au 30-6-71 (1 000) :	
Superficie cultivée, y compris les herbages temporaires, en 1968, % du total	5.8	Sydney	2 800
		Melbourne	2 498
		Brisbane	866
		Adelaide	843
		Perth	701

## LA POPULATION

Population, au 30-6-1971 (1 000)	12 728	Population active civile occupée, en 1971 (1 000)	5 425
Densité au km <sup>2</sup>	1.5	dont : Industries manufacturières (y compris électricité, gaz et eau)	1 560
Taux d'accroissement naturel, par 1 000 habitants, moyenne 1960-1970	12.0		
Taux du solde net des migrations, par 1 000 habitants, moyenne 1960-1970	8.2		

## LE PARLEMENT

Composition de l'actuel parlement :

Partis	Sénat	Chambre des représentants <sup>1</sup>
Parti agraire australien	5	20
Parti libéral australien	21	46
Parti travailliste australien	26	59
Parti travailliste démocrate australien	5	—
Autres	3	—
Total	60	125

Actuel gouvernement : Coalition du Parti libéral et du Parti agraire

Prochaines élections générales pour la Chambre des représentants : 2 décembre 1972

## LA PRODUCTION<sup>2</sup>

Produit national brut, en 1971 (millions de dollars aust.)	33 107	Formation brute de capital fixe, en 1971 :	
PNB par habitant (dollars des États-Unis)	3 098	en pourcentage du PNB par habitant (dollars des États-Unis)	26.4 859

## SECTEUR PUBLIC, en % du PNB, en 1971<sup>2</sup>

Dépenses en biens et services	12.9	Recettes courantes	29.1
Transferts courants	6.2	dont : Impôts directs	15.4

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Exportations <sup>3</sup>		Importations <sup>3</sup>	
Principales exportations en 1972, % du total :		Principales importations en 1972, % du total :	
Produits alimentaires et animaux vivants	35.3	Machines et matériel de transport	37.0
Matières premières autres que les combustibles minéraux	27.4	Articles manufacturés classés par matières	21.3
Articles manufacturés classés par matières	11.5	Articles manufacturés divers	10.8
Machines et matériel de transport	7.7	Produits chimiques	10.2

## LA MONNAIE

Unité monétaire : le dollar australien	Unité monétaire par dollar des États-Unis :	0.8396 <sup>1</sup>
--	--	---------------------

<sup>1</sup> Depuis l'étude sur l'Australie, à laquelle le Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement a procédé le 20 novembre 1972, il s'est produit deux faits importants. D'une part, à la suite des élections générales du 2 décembre, le parti travailliste a été porté au pouvoir avec une majorité de 9 sièges à la nouvelle Chambre des représentants. D'autre part, le dollar australien a été réévalué de 4.85 % le 23 décembre 1972. Le taux du marché a été fixé à la nouvelle parité par rapport au dollar des États-Unis. Le nouveau taux du marché, qui s'établit à 0.7843 dollar australien pour un dollar des États-Unis, représente une réévaluation de 7.05 % par rapport à l'ancien taux du marché.

<sup>2</sup> Année fiscale se terminant le 30 juin.

NOTE On trouvera, dans un tableau de l'annexe, une comparaison internationale de certaines statistiques de base.

1697596

ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE

# AUSTRALIE

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

*L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), qui a été instituée par une Convention signée le 14 décembre 1960, à Paris, a pour objectif de promouvoir des politiques visant :*

- à réaliser la plus forte expansion possible de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays Membres, tout en maintenant la stabilité financière, et contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale ;
- à contribuer à une saine expansion économique dans les pays Membres, ainsi que non membres, en voie de développement économique ;
- à contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire, conformément aux obligations internationales.

*Les Membres de l'OCDE sont : la République Fédérale d'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie.*

*La République Socialiste Fédérative de Yougoslavie est associée à certains travaux de l'OCDE, et notamment à ceux du Comité d'Examen des Situations Economiques et des Problèmes de Développement.*

\*\*

La présente étude a été établie en novembre 1972 par le Comité d'Examen des Situations Economique et des Problèmes de Développement après consultation de représentants du Gouvernement australien. Le premier examen annuel de la situation de l'Australie par le Comité a eu lieu le 20 novembre 1972. Un changement de gouvernement a suivi les élections du 2 décembre 1972.

© Organisation de Coopération et de Développement Économiques, 1973.

Les demandes de reproduction ou de traduction doivent être adressées à :

M. le Directeur de l'Information, OCDE  
2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16, France.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>I Introduction</b>	<b>7</b>
<b>II Résultats obtenus par l'économie australienne</b>	<b>15</b>
L'équilibre intérieur	16
L'équilibre extérieur	22
La croissance	24
<b>III Problèmes de politique à moyen terme</b>	<b>31</b>
La protection tarifaire	32
La protection et la restructuration du secteur agricole	36
L'immigration	40
Les investissements étrangers	42
<b>IV Evolution récente et perspectives à court terme</b>	<b>46</b>
Fin de la stabilité des prix	47
Balance extérieure; les inconvénients de la richesse	56
Les perspectives intérieures : reprise	61
Les perspectives extérieures: maintien de l'excédent global	63
<b>V Conclusions</b>	<b>64</b>
<i>Annexe A</i> <b>Le système de gouvernement</b>	<b>71</b>
<i>Annexe B</i> <b>Les instruments de la politique économiques</b>	<b>77</b>
<i>Annexe C</i> <b>La structure du secteur financier</b>	<b>84</b>
<i>Annexe D</i> <b>Le système de détermination des salaires</b>	<b>90</b>

## TABLEAUX

### TEXTE

1 PIB et emploi civil, par secteur	12
2 Commerce extérieur de certains pays de l'OCDE	13
3 Modification de la structure du commerce extérieur de l'Australie	14
4 Taux de chômage	17
5 Taux d'accroissement de l'indice des prix dérivé du PIB	18
6 Croissance du PIB global et du PIB par habitant	25
7 Coefficient d'investissement et taux de croissance	26

8	Augmentation de la population, accroissement de la population active et immigration	27
9	Investissements par catégories d'actifs et par secteurs	29
10	Évolution et répartition de l'emploi civil par secteurs	31
11	Protection effective par branche d'activité	34
12	Production et exportation de produits agricoles	37
13	Crédits budgétaires fédéraux pour l'aide financière au secteur agricole	38
14	Répartition professionnelle et régionale des immigrants et de la population totale	41
15	Les investissements étrangers privés en Australie	43
16	Comparaison des taux de profit des sociétés financées par des capitaux australiens et des sociétés financées par des capitaux étrangers	45
17	Prises de participation et prises de contrôle étrangères dans l'industrie australienne	46
18	Prix à la consommation, taux de salaires et gains salariaux	48
19	Opérations budgétaires de l'État fédéral	50
20	Indicateurs monétaires	53
21	Balance des paiements	56

#### ANNEXE STATISTIQUE

A	Produit intérieur brut, aux prix courants	101
B	Produit intérieur brut, aux prix moyens de 1966-1967	102
C	Revenu et dépense des particuliers et des institutions sans but lucratif	103
D	Marché de l'emploi	104
E	Prix et salaire	105
F	Formation de liquidités	106
G	Recettes et dépenses publiques	107
H	Balance des paiements	108
I	Commerce extérieur — Ventilation par produits et par régions	109

#### GRAPHIQUES

1	Production effective et production potentielle	16
2	Équilibre intérieur	19
3	Balance des paiements	23
4	Croissance et investissement	28
5	Chômage et offres d'emploi	49
6	Évolution du PIB et de ses principales composantes	52
7	Quelques taux d'intérêts	59-60

*La présente étude ne rend pas compte des mesures annoncées par le Gouvernement qui est entré en fonctions à la suite des élections générales du 2 décembre 1972. Le 23 décembre, le dollar australien a été réévalué de 4.85 % par rapport à sa précédente parité, soit de 7.05 % par rapport au taux effectif du marché.*

**PAGE BLANCHE**

## I INTRODUCTION

L'Australie, qui est devenue le vingt-troisième Membre de l'OCDE en juin 1971, est un pays relativement « jeune ». Bien que ce continent ait été antérieurement abordé et reconnu par des navigateurs, la prise de possession officielle de sa côte orientale au nom de la Couronne britannique ne remonte qu'à 1770. La colonisation a débuté sous des auspices peu favorables, avec l'arrivée en 1788 du premier convoi de condamnés à la déportation. Au cours du dix-neuvième siècle, l'installation de colons libres a progressivement étendu la souveraineté britannique à l'ensemble du pays. Les six « colonies » fondées ainsi ont accédé à l'autonomie interne dans la seconde moitié du siècle dernier. Le « Commonwealth » d'Australie, issu de la Fédération des six Colonies, est né le 1<sup>er</sup> janvier 1901, en vertu d'une loi du Parlement du Royaume-Uni intitulée « The Commonwealth of Australia Constitution Act ». Ce texte a consacré l'indépendance complète de la fédération à l'égard de la métropole ; il a donné à l'Australie sa constitution actuelle. Le caractère fédéral de l'Etat qui subsiste aujourd'hui gêne parfois le bon fonctionnement des pouvoirs publics mais il est profondément enraciné dans les institutions politiques des différents Etats fédérés et l'opinion publique lui est très fortement attachée<sup>1</sup>.

La superficie de l'Australie dépasse celle de tous les pays d'Europe occidentale et approche de celle du territoire continental des Etats-Unis, non compris l'Alaska. La distance à vol d'oiseau qui sépare Sydney, à l'est, de Perth, à l'ouest, est d'environ 3 400 kilomètres, c'est-à-dire à peu près la même qu'entre Londres et Damas (ou Gander, à Terre-Neuve). La quasi-totalité des 13 millions d'habitants — population inférieure à celle des Pays-Bas — sont installés sur la frange côtière en dehors de la zone tropicale, les plus fortes concentrations se situant au sud-est du pays, et vivent dans de grandes villes et de grandes agglomérations<sup>2</sup>. La raison essentielle de la faible densité de population est la même que dans la moitié septentrionale de l'Afrique : hormis quelques exploitations minières isolées, la majeure partie des terres intérieures est inhabitable ou n'est couverte, dans les meilleures conditions, que de pâturages clairsemés. Près de la moitié de la superficie totale du pays reçoit en moyenne moins de 250 millimètres de pluie par an. Sur près des trois quarts du continent, l'évaporation atmosphérique est plus forte que les précipitations et la fréquence de ces dernières est extrêmement variable (il ne pleut que tous les deux ans, voire tous les cinq ans, sur certains élevages de moutons).

---

1 On trouvera dans l'Annexe A un exposé du système politique de l'Australie.

2 Les deux plus grandes villes, Sydney et Melbourne, ne comptent pas moins de 41 % de la population globale et les autres villes de plus de 100 000 habitants en représentent ensemble 21 %.

Depuis les origines de la nation australienne, la conception et l'orientation de sa politique économique ont été profondément influencées par l'existence de grands espaces et par la rudesse de l'environnement. Remplir certains de ces espaces vides et mettre en valeur les ressources naturelles du pays par des apports humains et réunissant des capitaux était considéré comme un impératif de la politique nationale qui n'a commencé à être mis en question que ces toutes dernières années. Jusqu'à la seconde guerre mondiale, l'immigration provenait dans sa quasi-totalité des îles britanniques<sup>1</sup>. Depuis lors, près de la moitié des immigrants — 1.4 million de personnes environ — sont venus d'Europe continentale et l'Asie en a fourni environ 8 000 par an, ces dernières années<sup>2</sup>. Au cours du dix-neuvième siècle, les entrées de capitaux — dont la quasi-totalité provenait également du Royaume-Uni — ont pris la forme, soit de prêts contractés sur la place de Londres par les gouvernements des colonies pour la construction de chemins de fer et pour d'autres travaux publics, soit d'investissements privés réalisés directement ou par l'intermédiaire de banques et de sociétés financières, dans les industries agricoles qui s'installaient et plus tard dans l'industrie extractive et certaines branches de l'industrie manufacturière. Depuis la seconde guerre mondiale, les entrées de capitaux ont revêtu presque uniquement la forme d'investissements directs ou de placements de portefeuille du secteur privé, effectués surtout dans l'industrie manufacturière et plus récemment dans le secteur minier ; ces capitaux proviennent du Royaume-Uni (45 %), des Etats-Unis (40 %) et de divers autres pays, y compris le Japon depuis quelques années. En dépit des efforts séculaires déployés par les pouvoirs publics australiens pour encourager le peuplement des régions rurales et la décentralisation industrielle, la plupart des immigrants et des capitaux importés se sont dirigés vers les villes par le jeu des forces économiques élémentaires. Les industries rurales utilisant une proportion relativement importante de main-d'œuvre — telles que les industries du lait, des fruits frais ou déshydratés et du sucre — et créées en partie grâce à la politique du peuplement plus dense, figurent précisément parmi les industries à coûts élevés qui ont besoin de subventions ou d'autres mesures de protection. Il en va de même pour les compartiments de l'industrie textile et les autres branches de l'industrie manufacturière qu'ont encouragé les efforts précédents de décentralisation industrielle. La remise en cause, ces dernières années, du bien-fondé de la politique d'immigration massive procède principalement des soucis provoqués par les problèmes urbains et du fait que l'on se demande si les avantages économiques de cette politique justifient les dépenses collectives et autres charges entraînées par la réalisation d'équipements nécessaires à une population en rapide expansion. Les critiques

---

1 Lors du recensement de 1947, 2 % seulement de la population n'était pas d'origine britannique.

2 L'opposition, de la part notamment des organisations syndicales, à l'embauche à long terme de travailleurs originaires des îles du Pacifique a conduit les autorités à adopter, dans la dernière décennie du dix-neuvième siècle, la politique dite de « l'Australie blanche » (White Australia Policy). Ces dernières années, la « politique d'immigration restrictive » (Restrictive Immigration Policy) a été assouplie de manière à laisser entrer en Australie des immigrants originaires de pays asiatiques et susceptibles, par leur nombre et leurs qualifications, d'être assez facilement assimilés.

adressées publiquement à la politique « de la porte ouverte aux investissements étrangers » sont motivées surtout par la crainte de voir des intérêts étrangers s'introduire dans l'industrie australienne et y prendre une position prépondérante. Mais le développement qui, en Australie, signifie expansion démographique autant que progression du revenu moyen, demeure une préoccupation capitale de la plupart des Australiens quand ils envisagent les objectifs de la politique nationale.

L'existence d'un environnement naturel peu favorable, avec ses menaces constantes de sécheresse et d'inondation et l'énormité des distances, a façonné une mentalité sociale et une attitude des pouvoirs publics assez différentes de celles qui ont caractérisé l'Amérique du dix-neuvième siècle, où l'initiative privée et la libre concurrence ont joué un rôle éminent. Cette influence a été renforcée par l'origine très différente de la plupart des immigrants venant s'installer dans le pays. Contrairement aux populations immigrées aux Etats-Unis, dont la plupart avaient quitté des sociétés pré-industrielles, les immigrants, dans le cas de l'Australie, provenaient en majorité des agglomérations industrielles britanniques et étaient des travailleurs urbains le plus souvent imprégnés des idéaux du mouvement syndicaliste naissant. Une certaine philosophie égalitaire a ainsi pénétré non seulement les syndicats ouvriers, qui ont pu s'organiser et prendre relativement tôt une influence politique en Australie, mais aussi une importance fraction de la communauté nationale.

Le développement économique et social du pays en a été profondément influencé. C'est ainsi notamment que, même à l'époque où le libéralisme économique — la doctrine du « laissez-faire » — était à son apogée, on a accepté en Australie un interventionnisme relativement poussé des pouvoirs publics dans l'économie et l'existence d'un secteur public relativement important. Les chemins de fer et les autres services publics ont toujours été dans leur quasi-totalité des entreprises publiques, alors que dans les branches du secteur des transports et communications qui se prêtent mieux à une exploitation commerciale rentable (transports maritimes et aériens, radiodiffusion et télévision, par exemple) ainsi que dans le secteur des banques et des assurances, les entreprises publiques et les entreprises privées se trouvent le plus souvent en concurrence. Une autre conséquence, non moins importante, réside dans le sentiment largement partagé qu'il faut assurer la protection des « petits » — qu'ils soient ouvriers, boutiquiers, agriculteurs ou entrepreneurs — et dans le caractère généralisé d'un protectionnisme commercial conçu pour protéger aussi bien le capital que la main-d'œuvre. La position d'avant-garde de l'Australie dans le domaine de la sécurité sociale et de la législation du travail, son dispositif d'arbitrage obligatoire des conflits du travail, son système de soutien des prix agricoles, sa protection tarifaire des industries manufacturières sont autant de manifestations concrètes de l'attitude de principe qu'elle a ainsi adoptée. C'est peut-être pour cela que les revenus et la fortune paraissent assez uniformément répartis<sup>1</sup>.

A partir de ce qui n'était à l'origine qu'une colonie de déportation, l'économie australienne s'est développée à la suite des progrès de l'industrie

---

1 Report of the Committee of Economic Enquiry, 1965, p. 588.

lainière dans les années 1830, des découvertes de gisements aurifères dans les années 1850 et de l'extension pendant la seconde moitié du dix-neuvième siècle des activités agricoles, minières et manufacturières. Par leur nature, l'élevage et l'agriculture nécessitaient beaucoup de terres et de capitaux, les domaines atteignant de plus grandes dimensions qu'en Europe, étant généralement exploités sur une base familiale et ne faisant guère appel à une main-d'œuvre salariée<sup>1</sup>. En dehors de l'or, l'industrie extractive a pendant longtemps surtout produit de l'argent, du plomb et du zinc. L'industrie manufacturière moderne est apparue pendant les années 1860 avec le tissage du coton. Grâce à l'exploitation de vastes ressources naturelles par des initiatives, des capitaux et des techniques britanniques, la population a atteint un niveau de vie élevé. Il est fort possible que le revenu moyen des habitants de l'Australie ait été le plus élevé du monde aux environs de 1860<sup>2</sup>. A peu près jusqu'à la fin du dix-neuvième siècle, le taux moyen d'accroissement annuel en volume du revenu par habitant s'est maintenu à 12 %<sup>3</sup>. Mais, au cours du demi-siècle allant de 1890 au commencement de la seconde guerre mondiale, la croissance s'est ralentie : on estime que le taux annuel en était de 0.4 % jusqu'en 1914 et que la progression du revenu moyen par habitant a été faible ou nulle par la suite. Parmi les raisons de ce fléchissement, on peut citer une agitation sociale prolongée, plusieurs sécheresses et un certain tarissement des apports de capitaux dans la première moitié de la période puis, dans la seconde moitié, la première guerre mondiale, la grande crise économique des années 30 et leurs effets perturbateurs sur les échanges internationaux et les apports de facteurs économiques. Il est possible qu'un rôle ait également été joué par la politique d'industrialisation généralisée qui, si elle atteint ses objectifs essentiels consistant à réduire la dépendance de l'économie nationale à l'égard de l'agriculture et à fournir des emplois aux travailleurs immigrés, a aussi favorisé la création et perpétué l'existence d'industries à coûts relativement élevés, placées à l'abri de barrières tarifaires. La seconde guerre mondiale a de nouveau fortement stimulé l'industrie manufacturière et a contribué à la rationaliser par élimination de nombreuses industries « non essentielles ».

Dans la période qui a suivi la seconde guerre mondiale, le développement économique a été, en Australie comme presque partout ailleurs dans le monde, plus rapide que pendant n'importe quelle période antérieure de durée comparable. Bien que le rythme moyen de progression du revenu par habitant ait été moins rapide en Australie que dans la plupart des autres pays de l'OCDE, celle-ci s'est maintenue dans le groupe des pays les plus riches, avec un revenu moyen estimé par habitant à peu près équivalent (en 1970) à celui de l'Allemagne fédérale. Pendant les années cinquante, le déve-

---

1 La valeur moyenne de la surface des exploitations agricoles s'élevait en 1966 à près de 140 hectares. L'immense étendue des « stations » (domaines réservés à l'élevage) composées de terrains de parcours est illustrée par le fait que la superficie moyenne de toutes les propriétés est de 1 950 hectares et que 1 % d'entre elles seulement représentent 70 % de la surface de l'ensemble.

2 C'est la conclusion que l'on peut tirer de l'étude de N.G. Butlin, dans C. Forster (ed.), « Australian Economic Development in the Twentieth Century », Allen & Unwin, Londres, 1970, p. 275.

3 Ibidem.

loppement économique a été axé sur l'industrie manufacturière, notamment et de plus en plus sur les industries lourdes telles que la fabrication de biens de consommation durables et les autres branches de l'industrie mécanique, l'industrie de l'acier et l'industrie chimique. Dans les années soixante, la découverte d'énormes gisements minéraux a donné une nouvelle orientation au développement. Cette évolution de l'économie intérieure et les transformations de l'économie mondiale ont amené de profondes modifications de structure de l'économie australienne au cours du dernier quart de siècle.

La contribution de l'industrie manufacturière au PIB est passée de 25 à 29 % entre 1950 et 1970 et s'est par la suite maintenue à peu près à ce niveau, qui est supérieur à celui des Etats-Unis ou du Canada mais nettement inférieur à celui des principaux pays industriels d'Europe occidentale (tableau 1. a). Pendant ces vingt années, la contribution de l'agriculture au PIB a diminué de plus des deux tiers, tombant de 27 à 8 %, et celle des transports et autres activités tertiaires s'est élevée jusqu'à 50 %. En termes d'emploi, la part de l'industrie manufacturière dans la population active salariée est restée stable, à un niveau plus élevé (27 %) qu'aux Etats-Unis et au Canada, alors que la part des activités tertiaires (transports inclus) augmentait aux dépens de l'agriculture (tableau 1. b). Contrairement à ce qui s'est passé dans la plupart des autres pays de l'OCDE, on n'a guère constaté de diminution des effectifs de l'agriculture, les revenus restant le plus souvent dans ce secteur supérieurs à la moyenne. La comparaison sur le plan international de la contribution de l'industrie manufacturière au PIB et de sa part dans l'emploi donne à penser que la productivité relative de la main-d'œuvre employée dans l'industrie manufacturière demeure plus faible en Australie que dans des pays comme les Etats-Unis et le Canada, mais que l'écart a diminué.

Les changements ainsi intervenus dans la structure de l'économie intérieure sont allés de pair avec des changements analogues dans la structure par produits du commerce extérieur. Bien que le degré d'ouverture sur l'étranger de son économie n'ait rien d'exceptionnel — exprimés en pourcentage du PIB, les échanges extérieurs n'ont atteint en moyenne, ces dernières années, que 12.1 % —, l'Australie compte sans doute au nombre des quelque douze principales puissances commerciales du monde, tant en ce qui concerne la valeur globale des échanges extérieurs que leur valeur par habitant (tableau 2). Les exportations australiennes, à la différence de celles de la plupart des autres pays dotés d'un important secteur manufacturier, se composent encore surtout de produits des industries primaires (y compris l'industrie extractive). L'Australie reste le premier exportateur mondial de laine (avec plus de la moitié des exportations mondiales) et un grand exportateur de blé, de viande de bœuf et de sucre. Cependant, sous l'influence notamment de l'évolution défavorable du marché mondial (remplacement de la laine par des fibres synthétiques et mesures de protection de l'agriculture prises par des pays industriels), la part des produits agricoles dans l'ensemble des exportations est tombée de plus de 80 % il y a une vingtaine d'années à environ 50 % ces dernières années. Celle des articles manufacturés a augmenté et atteint environ 20 %, tandis que celle des minerais et des métaux marquait une progression rapide (passant d'environ 5 % à

**Tableau 1 PIB et emploi civil, par secteur**  
Pourcentages

		Australie	Belgique	Canada	France	Allemagne	Japon	Pays-Bas	Suède	Royaume-Uni	États-Unis
<b>A Produit intérieur brut</b>											
Agriculture	1950	27.0	8.4	13.2	14.7	10.4	21.4	14.2	10.3	6.1	7.0
	1960	13.2	7.3	6.9	9.5	5.7	14.9	10.5	7.2	4.0	4.0
	1970	8.1	4.5	5.2	6.0	3.1	7.8	6.2	4.0	2.9	2.9
Industrie manufacturière	1950	24.3	29.3	28.6	38.3	38.9	23.2	30.0	30.5	36.7	29.2
	1960	28.9	29.7	26.1	36.6	42.2	29.2	31.6	28.2	36.3	28.4
	1970	27.8	31.8	24.5	35.8	43.0	29.9	29.0	26.1	33.1	25.6
Autres industries	1950	10.1	12.3	11.7	9.0	10.7	15.7	9.8	10.9	11.5	9.5
	1960	12.7	10.8	13.1	11.4	12.3	16.3	11.0	12.0	11.8	9.5
	1970	14.4	10.8	12.5	12.6	11.7	16.1	13.0	10.9	11.0	8,6
Services	1950	38.6	50.0	46.5	38.0	40.0	39.7	46.0	48.3	45.7	54.4
	1960	45.2	52.3	53.9	42.5	39.8	39.7	46.9	51.0	47.8	58.2
	1970	49.7	53.0	57.8	45.6	42.2	46.2	51.8	59.0	53.0	62.9
<b>B Emploi civil</b>											
Agriculture	1950	14.6	11.1	22.9	n.d.	24.7	n.d.	14.3	n.d.	5.6	13.5
	1960	11.1	8.7	13.3	22.4	14.0	30.2	11.5	13.6	4.1	8.3
	1970	8.2	4.8	7.7	14.0	9.0	17.4	7.2	8.1	2.9	4.4
Industrie manufacturière	1950	27.8	34.1	26.4	n.d.	33.1	n.d.	30.9	n.d.	38.7	25.8
	1960	27.5	34.8	30.3	28.0	38.6	21.3	30.6	32.3	37.5	25.5
	1970	26.5	34.1	22.7	27.2	40.4	27.0	28.9	27.6	36.6	24.6
Autres industries	1950	12.0	12.8	9.1	n.d.	9.7	6.1	10.5	n.d.	13.7	8.3
	1960	12.6	11.9	2.8	9.8	10.1	7.2	11.7	19.3	11.3	6.9
	1970	12.4	10.7	8.7	11.7	9.9	8.7	12.1	10.8	9.9	7.7
Services	1950	45.6	42.0	41.6	n.d.	32.5	33.2	44.3	n.d.	42.0	52.4
	1960	48.8	44.6	53.5	39.8	37.3	41.3	46.2	34.8	47.0	59.3
	1970	53.2	50.4	60.9	47.1	40.7	46.9	51.8	53.5	50.6	63.3

NOTE *Australie* : Emploi civil 1950 : interpolation des résultats des recensements de 1947 et 1954;

Emploi civil 1960 : résultats du recensement de 1961.

*Belgique* : Les chiffres indiqués pour 1950 concernent en réalité l'année 1953.

*Japon* : Les chiffres indiqués pour 1950 concernent en réalité le produit intérieur net de 1953; les transports et communications sont compris dans les « Autres industries ».

*Allemagne* : L'emploi civil dans l'industrie manufacturière a été estimé, pour 1950 et 1960.

*Suède* : Estimations du Secrétariat pour 1960.

*États-Unis* : L'emploi civil dans l'industrie manufacturière couvre les salariés des entreprises privées.

Sources : OCDE, « Comptes nationaux » et « Statistiques de la population active »; comptabilité nationale de l'Australie; estimations du Secrétariat.

près de 25 % pendant la même période), qui reflète l'expansion des industries extractives au cours des dix dernières années<sup>1</sup>. Comme l'Australie est en mesure de satisfaire la plupart de ses besoins en denrées alimentaires et en matières premières grâce à sa production intérieure (cela est de plus en plus vrai aussi pour le pétrole brut, par suite de l'importance des gisements découverts ces dix dernières années), ses importations comprennent encore surtout des articles manufacturés, qui se composent pour les deux tiers environ de biens de production (machines, équipements et demi-produits).

Tableau 2 Commerce extérieur de certains pays de l'OCDE

	Total (milliards de dollars des E.U.)	Moyenne par habitant (dollars des E.U.)	Exprimé en pourcentage du PIB
États-Unis	38.6	190	4.1
Allemagne	27.4	450	17.3
Royaume-Uni	17.3	310	15.5
France	15.8	310	11.4
Japon	14.2	140	8.3
Canada	14.0	670	20.3
Italie	11.4	210	13.6
Pays-Bas	10.4	810	36.8
Belgique	7.7	790	32.9
Suisse	6.3	1 010	33.4
Suède	5.9	740	21.1
Australie <sup>1</sup>	4.1	330	12.1
Danemark	3.3	680	23.6
Autriche	2.7	370	21.0
Norvège	2.7	690	26.2
Finlande	2.1	440	22.2
Irlande	1.2	410	33.6
Islande	0.1	590	27.4

NOTE Ces données sont fondées sur la valeur annuelle moyenne des exportations et importations de marchandises des années 1968, 1969 et 1970. Les exportations ont été calculées fob; les importations ont été prises pour leur valeur caf, sauf celles des États-Unis, du Canada et de l'Australie, qui ont été calculées fob. Elles sont donc sous-estimées, dans le cas de l'Australie.

<sup>1</sup> Sur la base de l'exercice budgétaire, qui commence le 1<sup>er</sup> juillet.

Sources: OCDE, « Comptes nationaux »; CBCS, « Overseas Trade ».

Le changement encore plus frappant qui s'est produit dans la structure par pays du commerce extérieur de l'Australie s'inscrit dans la ligne d'une réorientation plus générale de ses relations extérieures vers l'Asie et le Pacifique. Jusqu'à la seconde guerre mondiale, l'Australie étant membre du « Commonwealth » et de la zone sterling, près de la moitié de ses expor-

<sup>1</sup> Les termes de l'échange de l'Australie (base 100 en 1955-56), après avoir atteint le chiffre exceptionnel de 179 en 1950-51 (conflit coréen), étaient redescendus en 1963-64 à un niveau (100) légèrement supérieur à celui de la fin des années 30 (moyenne 1936-37/1938-39 = 96). En 1971-72, ils avaient encore diminué de 23 % (77).

tations et de ses importations avec le Royaume-Uni s'effectuaient dans le cadre des dispositions préférentielles britanniques. Au cours des vingt dernières années, le Japon, qui absorbe maintenant plus du quart des exportations australiennes, a pris le premier rang parmi les débouchés extérieurs de l'Australie, supplantant ainsi le Royaume-Uni dont la part est descendue à 9 % et qui a aussi cédé la place de premier fournisseur de l'Australie aux Etats-Unis (tableau 3). Ces changements s'expliquent en grande partie par l'évolution de l'économie mondiale et notamment par l'expansion exceptionnellement rapide de l'économie japonaise dont l'Australie était particulièrement bien placée pour satisfaire les besoins en matières premières industrielles et en denrées alimentaires. Mais ils ont été accentués par d'autres facteurs (affaiblissement des liens au sein du Commonwealth britannique, substitution des Etats-Unis au Royaume-Uni comme principal partenaire des alliances conclues dans le domaine de la défense) et la politique commerciale de l'Australie y a activement contribué. Le programme d'aide au développement mis en œuvre par l'Australie illustre bien son engagement croissant dans la zone Asie-Pacifique. Ces dernières années, les deux tiers de ce programme ont été affectés au territoire de Papouasie-Nouvelle Guinée, dont l'Australie prépare l'accession à l'indépendance, et le reste, dans sa majeure partie, à l'Indonésie et à d'autres pays d'Asie du sud-est et du Pacifique.

Tableau 3 Modification de la structure du commerce extérieur de l'Australie  
Pourcentages

Exercices se terminant au 30 juin	Exportations				Importations			
	1951	1961	1971	1972*	1951	1961	1971	1972*
Royaume-Uni	32.7	23.9	11.2	9.0	48.0	31.3	21.4	20.9
CEE	23.0	15.9	9.1	9.6	9.1	11.7	13.3	13.6
États-Unis	15.2	7.5	11.9	12.6	8.2	19.9	25.1	21.8
Japon	6.3	16.7	27.1	27.8	2.1	6.0	13.8	15.7
Autres pays d'Asie	7.2	15.3	16.2	15.6	19.8	15.5	9.9	11.3
Nouvelle-Zélande et territoires en relevant	2.1	6.4	5.3	5.7	0.4	1.6	2.3	2.8
Territoires sous mandat et autres îles du Pacifique dépendant de l'Australie	1.4	3.4	5.7	5.1	1.1	1.3	1.2	1.2
Autres pays	12.1	10.9	13.5	14.6	11.3	12.7	13.0	12.7
<b>Total</b>	<b>100.0</b>							

NOTE Les exportations et importations ont été calculées fob.

\* Chiffres préliminaires.

Source : CBCS, « Overseas Trade ».

Durant la majeure partie de son histoire, l'Australie a été un pays importateur net de capitaux et sa balance des paiements s'est donc soldée normalement par un déficit au titre des opérations courantes<sup>1</sup>. Alors qu'au

1 La balance commerciale, calculée sur la valeur fob des exportations et importations de marchandises, se solde généralement par un excédent, alors que la balance des services et des revenus payables à l'étranger fait apparaître un déficit notable.

cours des années 1950 et des premières années de la décennie suivante les entrées de capitaux ont surtout revêtu la forme d'investissements directs effectués en Australie par des sociétés étrangères, la grande activité des industries minières vers la fin des années 1960 a attiré beaucoup d'investissements de portefeuille et de prêts institutionnels, et ces placements, stimulés notamment par les différentiels d'intérêt et probablement aussi par les perspectives d'une éventuelle valorisation du dollar australien, ont atteint ces deux dernières années un volume encore plus important. Depuis 1965 au moins, les entrées de capitaux, combinées à l'amélioration de la balance courante, ont mis un terme aux soucis que causait périodiquement à l'Australie le déficit de sa balance des paiements. Au cours des dix-huit derniers mois, les entrées de capitaux ont même pris un rythme tel qu'elles ont posé aux autorités responsables de la politique économique australienne des problèmes qui ne sont pas sans rapport avec ceux qui préoccupent notamment l'Allemagne et le Japon.

La deuxième partie de la présente étude examine les résultats obtenus depuis une vingtaine d'années par l'économie australienne, sous l'angle des principaux objectifs de la politique économique : équilibre intérieur (plein emploi dans la stabilité des prix), équilibre extérieur et croissance. On s'efforce d'y expliquer les succès relatifs obtenus par l'Australie dans le maintien de l'équilibre intérieur, la position de plus en plus solide de sa balance extérieure et le rythme relativement lent de son expansion économique, évaluée en termes de revenu réel par habitant. La troisième partie s'attache à examiner quatre problèmes de politique économique à moyen terme qui jouent depuis quelque temps un rôle de premier plan dans les préoccupations de l'opinion et les discussions des experts : la protection tarifaire, la restructuration agricole, l'immigration et les apports de capitaux. La quatrième partie retrace l'évolution récente en ce qui concerne l'équilibre intérieur et extérieur et s'efforce de dégager les perspectives à court terme. Les conclusions, enfin, contiennent quelques remarques sur les perspectives en moyenne période. Comme cette étude est la première que l'OCDE publie sur l'économie australienne, elle est complétée par une documentation générale figurant dans quatre annexes qui traitent respectivement de l'organisation des pouvoirs publics, des instruments de la politique économique, de la structure du secteur financier et du système de détermination des salaires.

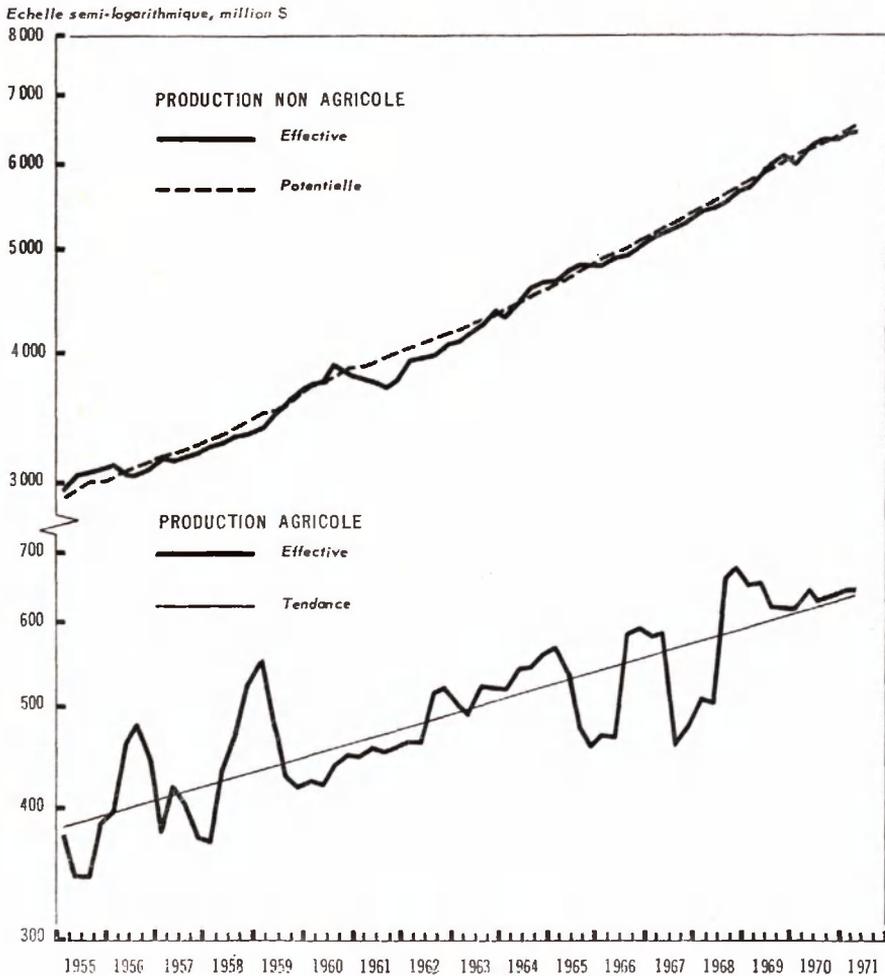
## II RÉSULTATS OBTENUS PAR L'ÉCONOMIE AUSTRALIENNE

Cette deuxième partie a pour objet de comparer les résultats obtenus par l'économie australienne à ceux d'autres pays de l'OCDE, sous l'angle des trois principaux objectifs de la politique macro-économique. Dans chaque section on s'est efforcé de mettre en évidence les facteurs qui expliquent les résultats relatifs obtenus par l'Australie.

L'équilibre intérieur

Durant la majeure partie des années 50 et 60, le taux de croissance tendancielle de l'économie australienne a été assez stable (graphique 1). Il est possible de déceler un cycle couvrant une période de quatre à cinq ans, mais les phases de basse conjoncture ont été nettement plus courtes (10 à 13 mois) que les phases de haute conjoncture (16 à 45 mois)<sup>1</sup>. Les seuls écarts notables par rapport au niveau de plein emploi se sont produits

Graphique 1 Production effective et production potentielle



Sources : Comptes nationaux de l'Australie et calculs du Secrétariat.

1 Voir M. G. Bush et A. M. Cohen, « The Indicator Approach to the Identification of Business Cycles », Occasional Paper n° 2, Reserve Bank of Australia, Sydney 1968.

## Australie

en 1952 lors de l'arrêt brutal de la phase de haute conjoncture liée au conflit de Corée, pendant le mouvement de récession de 1961 et pendant le ralentissement qui a commencé en 1971 et dont l'économie est en train de sortir en ce moment. Même pendant la plus accentuée de ces phases de basse conjoncture (celle de 1961), le taux de chômage n'a guère dépassé 3 %. Comme la plupart des autres pays de l'OCDE, l'Australie a dû lutter contre des tensions inflationnistes tout au long de la période d'après guerre. Mais à cet égard aussi, les résultats qu'elle a obtenus ont été relativement satisfaisants, du moins jusqu'à ces derniers temps.

La comparaison des taux de chômage d'un pays à l'autre est rendue difficile à cause des différences que présentent, soit les champs couverts par les statistiques, soit les structures du marché de l'emploi. Parmi les pays de l'OCDE, seule l'Allemagne paraît avoir été en mesure de maintenir le niveau moyen de son taux de chômage nettement au-dessous de celui de l'Australie, pendant la période 1955-1968 (tableau 4). Rares sont également les grands pays de l'OCDE qui ont obtenu de meilleurs résultats que l'Australie, en matière de stabilité des prix. Certes, sur l'ensemble de la période 1953-1970, le taux moyen de hausse annuelle des prix de l'Australie (mesuré par l'indice dérivé du PIB) a été à peine plus satisfaisant que le taux moyen enregistré pour l'OCDE (tableau 5) et il a dépassé ceux de la Belgique, du Canada et des Etats-Unis. Mais, pendant les années 60, il a été nettement inférieur à la moyenne de l'OCDE et il a soutenu la comparaison avec ceux des principaux pays.

Etant donné que l'on peut en général s'attendre à une hausse des prix relativement rapide dans les pays à haut niveau d'emploi, les résultats assez satisfaisants obtenus par l'Australie en matière d'équilibre intérieur apparaissent peut-être plus clairement si l'on considère simultanément ces deux

**Tableau 4 Taux de chômage**  
1955-1968

	Taux moyen (en %)	Variation moyenne <sup>1</sup> (en points)		Taux moyen (en %)	Variation moyenne <sup>1</sup> (en points)
Australie*	1.7	0.4	Italie*	4.9	0.7
Autriche <sup>2</sup>	3.3	0.3	Japon*	1.6	0.2
Belgique	4.4	1.2	Pays-Bas	1.9	1.3
Canada*	5.2	0.8	Norvège	1.4	0.3
Danemark	5.5	1.0	Suède <sup>3,4</sup>	1.6	0.3
France <sup>3</sup>	2.1	0.3	Royaume-Uni*	2.6	0.5
Allemagne*	1.1	0.3	Etats-Unis*	4.9	0.7

1 Dans un sens ou dans l'autre.

2 1957-1968.

3 1959-1966.

4 1961-1968.

NOTE Chômage exprimé en pourcentage de la population active civile. Les chiffres indiqués pour les pays dont le nom est marqué d'un astérisque ont été ajustés conformément aux définitions retenues aux Etats-Unis. Les chiffres des autres pays (Danemark excepté) sont fondés sur le chômage recensé et risquent donc de sous-estimer le taux de chômage. Les chiffres relatifs au Danemark sont tirés de statistiques d'origine syndicale.

Sources : Department of Labour and National Service, « An Analysis of Full Employment in Australia », Melbourne 1970; Bulletin mensuel de statistiques des Nations Unies.

Tableau 5 Taux d'accroissement de l'indice des prix dérivé du PIB  
Pourcentage

	1953- 1970	1960- 1970	1965- 1970		1953- 1970	1960- 1970	1965- 1970
Australie	2.9	2.8	3.5	Japon	4.1	3.9	4.7
Belgique	2.7	3.4	3.8	Pays-Bas	4.3	4.8	4.8
Canada	2.7	3.0	4.0	Royaume-Uni	3.6	4.0	4.7
France	4.7	4.4	4.8	États-Unis	2.6	2.7	4.0
Allemagne	3.0	3.4	3.4				
Italie	3.6	4.4	3.4	OCDE	3.1	3.4	4.2

Sources : OCDE, « Comptes nationaux »; Comptes nationaux de l'Australie.

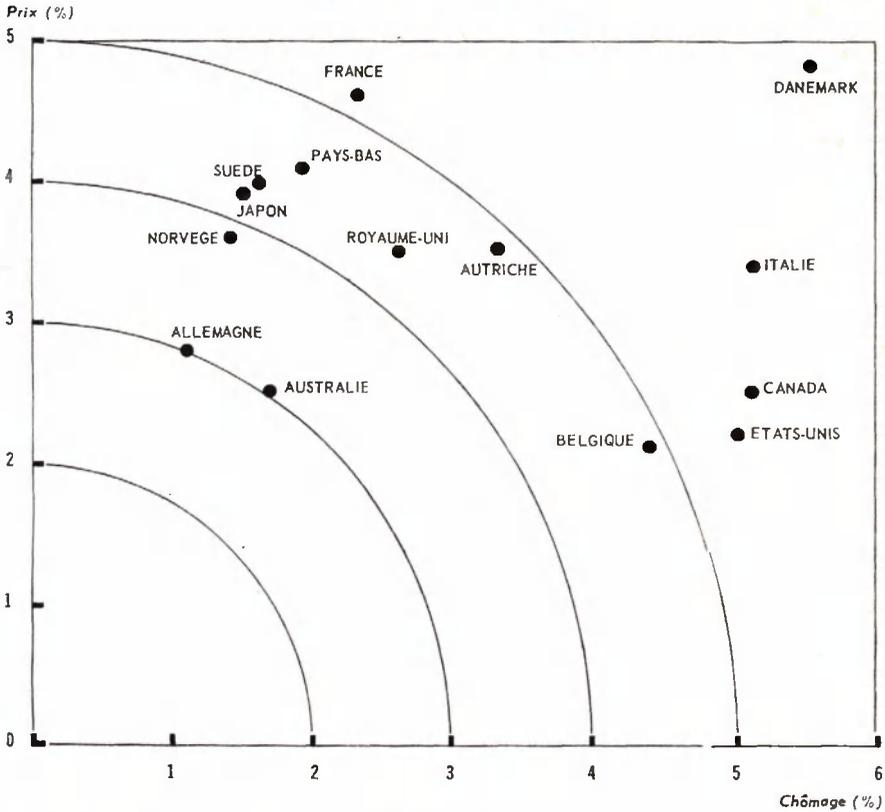
critères d'appréciation. C'est précisément ce que l'on s'est efforcé de faire au graphique 2, en donnant le même poids au taux moyen de chômage et au rythme annuel moyen de hausse des prix pendant la période 1955-1958. Évalués de cette manière, les résultats obtenus par l'Australie en matière d'équilibre intérieur ne sont égalés que par ceux de l'Allemagne<sup>1</sup>.

Toutes les raisons que l'on peut avancer pour expliquer que l'Australie a relativement bien réussi à maintenir son économie dans une situation proche de l'équilibre intérieur comportent nécessairement une bonne part d'hypothèses ; en effet, les éléments d'appréciation dont on dispose actuellement ne sont pas encore suffisants pour permettre d'identifier les causes de ce phénomène et, à plus forte raison, de les mesurer. Il est hors de doute que certains caractères propres de l'économie australienne et de son développement au cours des vingt dernières années ont contribué, à la fois, à maintenir l'emploi à un niveau élevé et à conserver aux prix une stabilité relative. Mais la politique économique n'a sans doute pas manqué d'y contribuer aussi.

Deux facteurs touchant les structures et dont l'action combinée a pratiquement éliminé tout chômage structurel, ont aidé à maintenir l'emploi à un niveau élevé. Le premier est la concentration dans quelques grandes villes de la majorité de la population active non agricole ; de ce fait les transformations structurelles n'ont guère exigé de migrations interrégionales de main-d'œuvre. Le second est l'afflux continu d'immigrants, qui a donné à l'ensemble de la population active une mobilité professionnelle et régionale peu commune. La faible proportion de la population active employée dans les principales industries exportatrices — activités agricoles et plus récemment minières — a en outre contribué à modérer l'incidence des fluctuations extérieures sur le niveau de l'emploi.

1 On peut employer une autre méthode de présentation, qui confirme cette conclusion : elle consiste à calculer pour l'Australie une « courbe de Phillips », selon le procédé utilisé dans une étude comparative récente pour douze autres pays de l'OCDE (E. Spitaler, « Price and Unemployment in Selected Industrial Countries », document des services du F.M.I., novembre 1971).

Graphique 2 Équilibre intérieur



NOTE Les données se rapportent à la période 1955-1968. Sur les prix on a retenu la hausse annuelle moyenne de l'indice implicite dérivé du PIB et le chômage est exprimé en pourcentage de la population active.

Source : Tableau 4; OCDE, Comptes nationaux et Comptes nationaux de l'Australie.

Il est plus difficile de dire dans quelle mesure des facteurs structurels ou institutionnels ont contribué à faire échec à la hausse des prix. Avec le fléchissement des revenus agricoles pendant les années 60 a disparu un motif classique de supposer que d'autres secteurs étaient en mesure de verser des salaires plus élevés. La contribution spécifique du dispositif d'arbitrage à la stabilité des salaires et des prix est vivement controversée. Pour certains commentateurs, ce dispositif a pu atténuer les tensions sur les salaires, en donnant moins souvent aux syndicats l'occasion d'adopter une attitude de combat, en introduisant des délais supplémentaires dans le système de détermination des salaires et en contenant les pressions exercées en vue de maintenir ou d'aménager les différentiels de salaires. En contrepartie, il faut bien reconnaître que les autorités chargées des arbitrages n'ont pas estimé pouvoir laisser les taux de salaires fixés dans leurs sentences prendre un retard trop marqué sur les taux plus élevés obtenus à la suite de négociations

collectives en dehors du dispositif d'arbitrage<sup>1</sup>. Dans la mesure où il est légitime d'imputer l'accélération récente de l'inflation constatée dans tous les pays de l'OCDE à une accentuation du phénomène d'anticipation des hausses de prix (tous les groupes de la collectivité socio-économique faisant de plus en plus entrer en ligne de compte dans leurs prises de décision la probabilité d'une poursuite de l'inflation), le fait que l'Australie a relativement échappé à la contagion à peu près jusqu'à l'an dernier pourrait refléter le fait qu'elle a réussi plus longtemps à conserver aux prix une stabilité relative. Il pourrait aussi refléter un certain retard des réactions qui s'y produisent à la suite de l'évolution dans d'autres pays du monde occidental.

Ainsi, tous les gouvernements australiens qui se sont succédés au pouvoir depuis la fin de la guerre ont fait du maintien de l'équilibre intérieur un des objectifs essentiels de leur politique économique. Il semble bien, cependant, que l'opinion publique ait plus volontiers donné son adhésion à la politique de plein emploi mise en œuvre par les différents gouvernements qu'à leur politique de lutte contre l'inflation. La grande crise économique des années 30 avait tellement traumatisé l'Australie qu'après la guerre, on estimait que n'importe quel gouvernement serait allé au-devant d'une défaite politique s'il avait laissé le taux de chômage monter, ne fût-ce que pendant un certain temps, au-dessus, par exemple, de 1,5 %. Il semble avoir été beaucoup plus difficile de persuader l'opinion publique de la nécessité de mesures énergiques visant à maintenir une stabilité raisonnable des prix.

Les principaux instruments mis en œuvre pour assurer l'équilibre intérieur ont été, comme dans d'autres pays, la politique budgétaire et la politique monétaire<sup>3</sup> ; l'une et l'autre ont été utilisées avec souplesse. Les mesures prises par les autorités sur le plan de la politique budgétaire ont eu pour objet d'agir sur le niveau des dépenses, surtout par des aménagements fiscaux comprenant des surtaxes et des allègements en matière d'impôt sur le revenu des personnes physiques, des changements de taux de l'impôt sur les sociétés, des déductions pour investissement et des aménagements de taxes sur les ventes, notamment pour les véhicules automobiles ; mais ces mesures ont aussi consisté à modifier le rythme de progression des dépenses publiques<sup>4</sup>. Les autorités ont eu recours, à diverses reprises, à l'établissement d'un budget supplémentaire. La politique monétaire a été utilisée à la fois pour renforcer l'orientation principale de la politique budgétaire et pour agir sur l'évolution des dépenses entre deux budgets annuels successifs. Pendant les années 50, les restrictions précédemment imposées par la politique de faible taux d'intérêt ont été progressivement assouplies et, au cours

---

1 Voir également Annexe D, pages 94 et 95.

2 On se réfère ici au taux de chômage recensé, correspondant aux définitions classiques en Australie, qui a été en moyenne, de 1,4 % le chiffre de 1,7 % figurant dans le tableau 4 est un taux moyen ajusté.

3 D'autres mesures ont été prises en fonction des circonstances. En 1960, les contingents à l'importation ont été abolis afin notamment d'atténuer les pressions de la demande sur l'offre intérieure; les autorités ont essayé d'ajuster l'immigration à la situation courante de l'économie intérieure; le Gouvernement fédéral est intervenu dans un sens modérateur ces dernières années, dans les négociations salariales à l'échelon national.

4 Voir également Annexe B, page 78.

de la décennie suivante, la Banque centrale a pratiqué une politique où les mesures de contrôle direct sur les banques commerciales ont de plus en plus cédé le pas à des mesures orientées vers le marché, visant à agir aussi sur le comportement des intermédiaires financiers non bancaires et sur celui du grand public<sup>1</sup>.

Il n'existe encore aucune technique satisfaisante permettant d'apprécier quantitativement la contribution des mesures budgétaires ou monétaires délibérées au maintien de l'équilibre intérieur<sup>2</sup>. On pourrait considérer que c'est en examinant les résultats que l'on peut le mieux apprécier qualitativement l'efficacité de la politique de régulation de la demande mise en œuvre en Australie depuis la phase de haute conjoncture enregistrée au moment de la guerre de Corée. Durant la majeure partie de cette période, l'économie a effectivement été maintenue dans une situation plus proche de l'équilibre intérieur en Australie que dans la plupart des autres pays de l'OCDE ; cependant, si l'on admet que la régulation de la demande s'est heurtée à moins de difficultés en Australie parce que les conditions structurelles et institutionnelles étaient relativement favorables, il est impossible d'en juger l'efficacité en fonction de l'effet sur l'économie des mesures délibérées de politique économique. De fait, si l'économie progresse de façon régulière, il n'est pas nécessaire de prendre des mesures de régulation draconiennes.

Il semble bien, avec le recul, qu'au cours de ces dix ou douze dernières années la politique budgétaire de régulation ait à deux reprises été peu adaptée aux circonstances. Le premier cas, pour lequel les faits remontent à 1960-1962<sup>3</sup>, a aussi été le plus sérieux. Une vague d'expression s'était produite en 1959. En février 1960, afin notamment d'atténuer les tensions auxquelles étaient soumises les ressources, le gouvernement a supprimé pratiquement toutes les mesures de contingentement à l'importation. Cela a entraîné, entre autres conséquences, un afflux massif d'importations qui

---

1 Voir également Annexe B, pages 79 à 81.

2 Des essais ont été récemment tentés pour l'Australie dans ces deux domaines. L'étude concernant l'influence des mesures budgétaires délibérées au cours des années 60 conclut que leur incidence nette (c'est-à-dire leur contribution à la variation du PIB aux prix courants) a été stimulante pendant toutes ces années, la valeur de celle-ci s'échelonnant entre 1.6 % du PIB non agricole en 1960-61 et 4.5 % en 1961-62, avec une faible marge de variation (environ 0.5 point de part et d'autre) les autres années; l'étude semble aussi montrer que l'incidence des aménagements de taux d'imposition a été sensiblement moindre que celle des aménagements de dépenses (J.W. Nevile, « Discretionary Fiscal Policy in Australia, 1955-1970 », dans J.W. Nevile et D.W. Stammer (ed.), « Inflation and Unemployment », Penguin, Melbourne, 1971.) Ces deux conclusions doivent cependant beaucoup au fait que l'on a considéré comme délibérés tous les changements intervenus dans les dépenses publiques et que l'on n'a pas tenu compte des effets fiscaux automatiques. En outre, la technique de mesure ne prend pas pleinement en considération les effets psychologiques des dispositions budgétaires, ni leurs conséquences sur les liquidités, non plus que l'incidence des décalages temporels. L'étude des effets de la politique monétaire se borne à mesurer les variations nettes d'une année à l'autre, imputables à l'action de la Banque centrale et à des facteurs exogènes, de la base monétaire des crédits consentis par les banques commerciales (« monnaies de réserve ») et du montant des réserves obligatoires (« SRD ratio ») (W.G. Dewald, « Indicators of Monetary Policy », « Economic Papers », août 1970). Les conclusions que l'on peut en tirer ne vont guère au-delà de l'indication que la politique monétaire a été plus restrictive telle année que telle autre.

3 La plupart des statistiques économiques australiennes se rapportent à l'exercice budgétaire, qui commence le 1<sup>er</sup> juillet.

s'est traduit par une baisse accélérée des réserves. Un train de mesures énergiques de restriction, tant budgétaires que monétaires, a été lancé, mais pas avant novembre 1960. Comme on l'a mieux vu par la suite, la phase de haute conjoncture avait déjà dépassé son maximum et ces mesures ont sans aucun doute aggravé le mouvement de récession qui a suivi et qui a été le plus accentué de l'après-guerre. On estime généralement que les autorités ont également tardé à renverser la vapeur, de sorte qu'il a fallu deux budgets annuels (1961-62 et 1962-63) et un budget supplémentaire (février 62) pour ramener le taux de chômage au-dessous de 1.5 %. Les autorités ont considéré qu'il était nécessaire d'assainir complètement le climat conjoncturel en extirpant toutes les anticipations inflationnistes qui avaient pris corps au cours de la période précédente et qu'elles devaient, dans l'immédiat, résister aux sollicitations (renforcées par la baisse rapide des réserves) qui les pressaient de remettre en vigueur les mesures de contingentement des importations. Le second cas, observé en 1971-72, a été compliqué par une accélération de la progression des salaires et des prix. On trouvera sur ce point des détails plus complets dans la quatrième partie. Dans les quelques dix années qui se sont écoulées entre ces deux périodes, la régulation de la demande semble avoir donné en Australie les résultats les plus satisfaisants auxquels on peut raisonnablement s'attendre dans une économie de marché moderne.

### *L'équilibre extérieur*

Dans de nombreux pays, la situation de la balance des paiements exerce de sérieuses contraintes sur la réalisation du plein emploi. L'Australie s'est aussi trouvée dans cette situation pendant les années 50 et les premières années 60 : l'équilibre extérieur posait autant de problèmes que l'équilibre intérieur. Il paraissait peu probable que l'accroissement de la demande d'importations qui accompagnait l'expansion économique intérieure puisse être compensé par la progression des exportations, étant donné les perspectives défavorables que le marché mondial offrait aux exportations agricoles australiennes. On s'est demandé s'il était possible ou souhaitable de réduire cette tendance à l'accentuation du déficit de la balance courante par des entrées de capitaux et l'on a craint ainsi que l'Australie fût menacée d'un déséquilibre fondamental. Etant donné cette faiblesse latente de la position extérieure, un report de la demande intérieure sur les importations risquait fort de susciter des difficultés de balance des paiements, en période d'expansion accélérée. En outre, la variabilité des exportations était plus forte que dans les principaux pays industriels<sup>1</sup>.

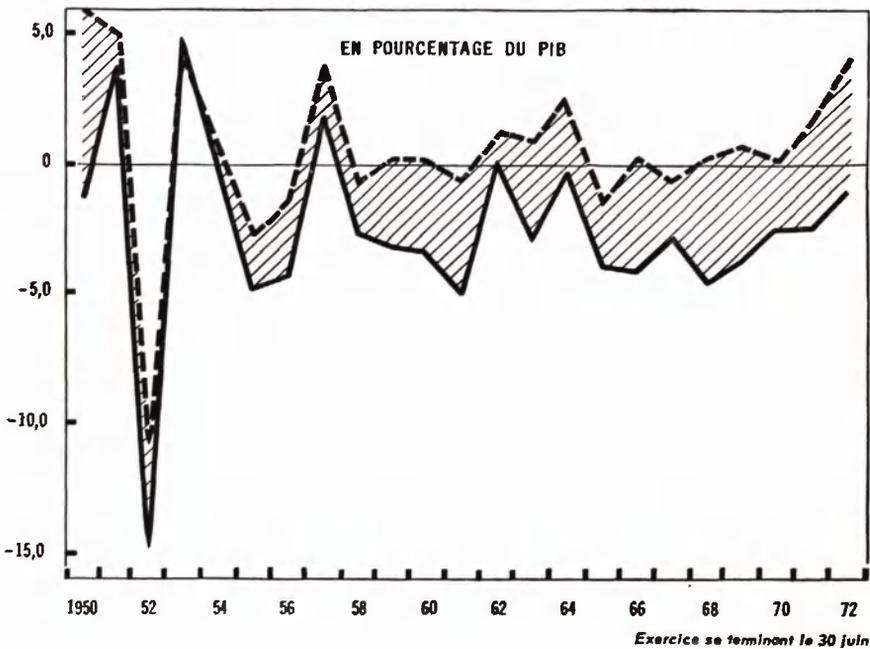
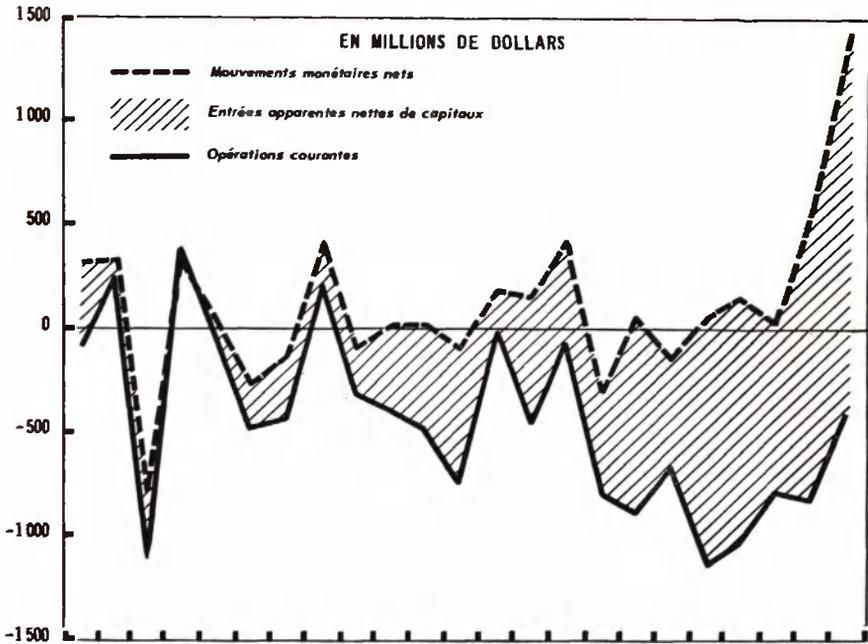
Pendant les années 60, l'équilibre extérieur a peu à peu cessé d'être une des grandes causes de préoccupations. Cette évolution est notamment due à la diversification des exportations, dans lesquelles les articles manufacturés et les produits miniers ont pris une place plus large, et à la substi-

---

1 La variabilité des exportations de marchandises (écart-type par rapport à la moyenne des pourcentages de variation) a été, même pendant la période 1960-1970, de 0.97 en Australie et de 0.65 au Royaume-Uni, 0.59 en France et 0.51 aux Pays-Bas (ces trois derniers pays sont ceux qui suivent l'Australie, dans l'ordre décroissant des taux enregistrés par les principaux pays de l'OCDE).

Australie

Graphique 3 Balance des paiements



Source : Commonwealth Statistician.

tution de produits australiens à des importations, en particulier pour le pétrole. Pendant la majeure partie de la décennie, l'amélioration de la balance commerciale qui s'en est suivie n'a pas été suffisante pour compenser l'accroissement du déficit de la balance des invisibles. Mais, ces dernières années, la balance des paiements courants s'est renforcée de façon remarquable. D'autre part, bien que le déficit de la balance courante ait continué d'augmenter, il a été plus que compensé par des entrées de capitaux. Celles-ci ne sont pas elles-mêmes sans poser des problèmes<sup>1</sup> mais, à court terme du moins, elles ont éliminé les contraintes que la balance courante pouvait exercer sur la politique économique intérieure. Le graphique 3 retrace l'évolution, en dollars australiens, de la balance et des entrées de capitaux pendant la période 1950-1972. Mais il donne une idée fautive de l'ampleur du déficit et des entrées de capitaux dans les dernières années de la période considérée par rapport aux premières, car il ne tient pas compte de la hausse des prix et de l'expansion en volume du PIB de l'Australie au cours de la période (graphique 3)<sup>2</sup>.

### *La croissance*

Si l'on considère le volume *global* du PIB, le taux de croissance de l'économie australienne calculé sur l'ensemble de la période 1950-1970 a été au moins égal au taux moyen (pondéré) de tous les autres pays de l'OCDE. Mais, contrairement à celui de la plupart des autres pays figurant au tableau 6, le taux de croissance de l'Australie a continué à accélérer sa progression pendant la seconde moitié des années 60. De sorte que, s'il a été inférieur durant les années 50 à celui du Japon et de tous les pays de la CEE (Belgique excepté), il n'a été dépassé, entre 1965 et 1970, que par ceux du Japon, de l'Italie et de la France.

Si l'on considère le PIB par habitant, les résultats obtenus par l'Australie paraissent beaucoup moins remarquables. Son taux de croissance pendant l'ensemble de la période est nettement inférieur à la moyenne de l'OCDE et à peine supérieur à celui des pays dont la croissance a été la plus lente. Le rythme élevé de la progression en volume du PIB global reflète donc plus l'expansion relativement rapide de la population que l'accroissement de la production par habitant. Mais, sur ce point aussi, une amélioration sensible s'est manifestée au cours de la période considérée. Entre 1965 et 1970, en effet, le taux de croissance du PIB non agricole par habitant a été égal, en Australie, à la moyenne de l'OCDE. Toutefois, il est resté nettement inférieur à ceux du Japon et de la plupart des pays de la CEE ; en outre, cette amélioration est imputable à une augmentation des taux d'activité plutôt qu'à un progrès de la productivité de la main-d'œuvre<sup>3</sup>. Tant en ce qui concerne la croissance du PIB global que celle

1 Voir 3<sup>e</sup> partie, p. 40 à 44.

2 Les difficultés provoquées par les entrées récentes de capitaux de portefeuille et par l'excédent de la balance globale sont étudiées dans la quatrième partie, pages 56 à 61.

3 Le rythme d'accroissement de la population active a augmenté sensiblement plus que celui de la population globale depuis le milieu des années 50, en raison notamment d'un net relèvement du taux d'activité des femmes mariées. On estime que ce dernier est passé de 14,2 % en 1954, à 35 % environ en 1971.

*Australie*

**Tableau 6 Croissance du PIB global et du PIB par habitant**  
 Pourcentage moyen d'augmentation annuelle en volume

	PIB global				PIB par habitant			
	1950-1970	1950-1960	1960-1965	1965-1970	1950-1970	1950-1960	1960-1965	1965-1970
Australie	4.7	4.3	4.9	5.3	2.6	1.9	2.6	3.2
PIB non agricole	4.4	5.2	4.8	5.5	2.3	1.6	2.7	3.4
Belgique <sup>1</sup>	4.1	3.0	5.1	4.7	3.5	2.5	4.4	4.2
Canada	4.5	4.0	5.5	4.5	2.2	1.3	3.5	2.8
France	5.2	4.5	5.8	5.8	4.2	3.7	4.5	4.9
Allemagne	6.2	7.7	5.0	4.6	5.2	6.7	3.7	3.7
Italie	5.6	5.4	5.3	6.0	4.8	5.0	4.3	5.4
Japon <sup>2</sup>	9.8	8.4	10.1	12.1	8.6	7.1	9.0	10.9
Pays-Bas	4.9	4.7	5.0	5.2	3.6	3.4	3.6	4.0
Royaume-Uni	2.8	2.7	3.4	2.2	2.2	2.3	2.6	1.8
États-Unis	3.7	3.2	4.8	3.2	2.1	1.5	3.3	2.1
OCDE	4.5	4.1	5.2	4.5	3.3	2.8	3.9	3.4

1 1953-1960 et 1953-1970.

2 1952-1960 et 1952-1970.

Sources : OCDE, « Comptes nationaux »; Comptes nationaux de l'Australie; estimations du Secrétariat

du PIB par habitant, les résultats obtenus par l'Australie sont analogues à ceux du Canada, pays dont le stade de développement et les problèmes géographiques sont à certains égards comparables à ceux de l'Australie.

Lorsqu'on essaie d'analyser les résultats relatifs de l'économie australienne dans le domaine de la croissance, il importe assurément de distinguer la croissance du PIB réel global de celle du PIB réel par habitant. Pendant toute la période 1950-1970, l'Australie a connu un des coefficients d'investissement les plus élevés de tous les pays de l'OCDE. Si l'on considère la croissance de la production par habitant, ce rythme élevé de formation de capital semble n'avoir donné que des résultats médiocres, le rapport marginal capital/productivité étant près de trois fois plus élevé que celui du Japon (tableau 7, 5<sup>e</sup> colonne). L'explication s'en trouve sans doute pour une bonne part dans le rythme rapide d'accroissement de la population totale et de la population active, qui a aussi été le plus élevé des pays de l'OCDE (tableau 8). Les capitaux dont l'Australie pouvait disposer ont dans une large mesure dû être affectés à la construction de logements et d'autres installations collectives nécessaires à une population en rapide expansion, et à la fourniture d'équipements pour une population active de plus en plus nombreuse, ce qui réduisait d'autant la part des ressources affectées aux investissements de rationalisation propres à relever la productivité. Mais cette explication n'est, par elle-même, pas entièrement satisfaisante. On aurait pu, en effet, s'attendre que l'augmentation rapide de la population active contribue de diverses manières à améliorer le rendement de l'économie, en apportant les progrès techniques relativement rapides qu'implique un coefficient élevé d'investissements d'extension, en facilitant

Tableau 7 Coefficient d'investissement et taux de croissance

	1950-1970					1950-1960					1960-1970				
	Coefficient d'investissement (%)	Taux de croissance du PIB (%)	RMCPn	Taux de croissance du PIB par habitant (%)	RMCPé	Coefficient d'investissement (%)	Taux de croissance du PIB (%)	RMCPn	Taux de croissance du PIB par habitant	RMCPé	Coefficient d'investissement (%)	Taux de croissance du PIB (%)	RMCPn	Taux de croissance du PIB par habitant (%)	RMCPé
Japon	31.6	9.8	3.2	8.6	3.7	24.9	8.4	3.0	7.1	3.5	33.0	11.0	3.0	9.9	3.3
Italie	20.7	5.6	3.7	4.8	4.3	20.5	5.4	3.8	5.0	4.1	20.8	5.7	3.7	4.8	4.3
France	22.6	5.2	4.3	4.2	5.4	18.2	4.5	4.0	3.7	4.9	24.1	5.8	4.2	4.7	5.1
Allemagne	24.4	6.2	3.9	5.2	4.7	21.6	7.7	2.8	6.7	3.2	25.1	4.8	5.2	3.7	6.8
Australie	25.6	4.7	5.4	2.6	9.8	23.8	4.3	5.5	1.9	12.5	26.0	5.0	5.2	3.0	8.7
Canada	22.6	4.5	5.0	2.2	10.2	23.2	4.0	5.8	1.3	17.8	22.0	5.0	4.5	3.2	6.9
Pays-Bas	24.6	4.9	5.0	3.6	6.8	22.7	4.7	4.8	3.4	6.7	25.3	5.2	4.9	3.8	6.7
Belgique	20.3	4.1	5.0	3.5	5.8	17.5	3.0	5.8	2.5	7.0	21.4	4.9	4.5	4.3	5.0
États-Unis	17.0	3.7	4.6	2.1	8.1	17.3	3.2	5.4	1.5	11.5	16.7	4.0	3.9	2.7	6.2
Royaume-Uni	16.7	2.8	6.0	2.2	7.6	14.8	2.7	5.5	2.3	6.4	17.7	2.8	6.3	2.2	8.0

NOTE RMCPn = Rapport marginal capital/production.  
RMCPé = Rapport marginal capital/productivité.

Sources : OCDE, « Comptes nationaux »; Comptes nationaux de l'Australie.

*Australie*

les ajustements structurels et en entraînant des économies d'échelle<sup>1</sup>. De toute manière, elle ne donne pas la raison des résultats assez moyens obtenus par l'Australie, du moins jusqu'aux dernières années 60, en ce qui concerne le PIB global<sup>2</sup>.

**Tableau 8 Augmentation de la population,  
accroissement de la population active et immigration**

	Effectif en 1970 (millions)	Population		Population active
		Taux moyen d'augmentation annuelle, de 1960 à 1970		Taux moyen d'accrois- sement annuel de 1960 à 1970 %
		Total	Imputable à l'immigration nette	
Japon	103.5	1.1	0	1.3
Italie	54.5	0.9	0	-0.7
France	50.8	1.1	0.4	0.8
Allemagne	60.6	0.9	0.5	0.3
Australie	12.6	2.0	0.8	2.7
Canada	21.3	1.5	0.4	2.6
Pays-Bas	13.0	1.3	0	1.1
Belgique	9.7	0.6	0.2	0.6
États-Unis	204.8	1.3	0.2	1.8
Royaume-Uni	55.8	0.6	0	0.2

*Source : OCDE, « Statistiques de la population active ».*

La comparaison avec les autres pays de l'OCDE donne à penser que deux autres facteurs peuvent avoir joué un certain rôle. Le premier est mis en lumière par le graphique 4 et le tableau 9, qui font apparaître la relation entre les coefficients d'investissement et les taux de croissance du PIB par habitant au cours des années 60. Il en ressort que, pour des coefficients d'investissement donnés, les taux de croissance les plus élevés ont été réalisés en général par les pays relativement peu développés qui se classent devant les grands pays riches. L'Australie se situe (dans la zone périphérique, il est vrai) avec les petits pays riches dont les taux de croissance sont relativement faibles pour des coefficients d'investissement donnés. Ceci semble indiquer que la position de l'Australie s'explique peut-être en partie par le fait qu'elle n'est pas en mesure de tirer parti de certaines économies d'échelle dont béné-

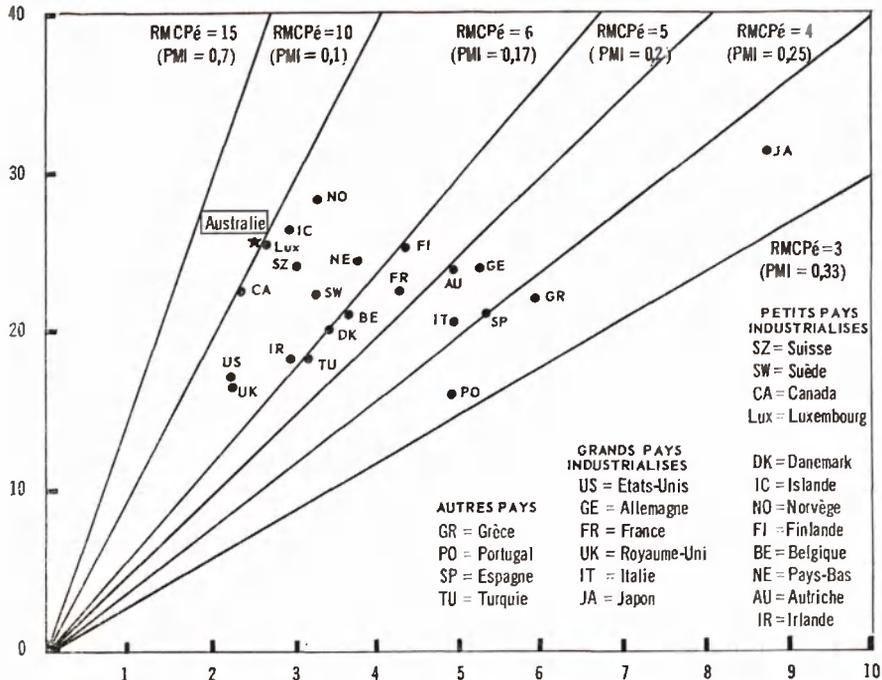
1 Les effets de l'immigration sur la croissance économique sont examinés plus avant dans la troisième partie, p. 40.

2 L'accélération de la croissance après 1965 peut en partie s'expliquer par la longue période de « gestation » des investissements consacrés à la recherche et à l'exploitation des ressources pétrolières et minières. Elle peut aussi s'expliquer par le fait que les biens d'équipement sont d'un prix relativement élevé en Australie (voir B.D. Haig, « Real Product. Income and Relative Prices in Australia and the United Kingdom », Australian National University Press, Canberra, 1968), de sorte que le coefficient d'investissement surestime la valeur réelle de la formation de capital par rapport au PIB.

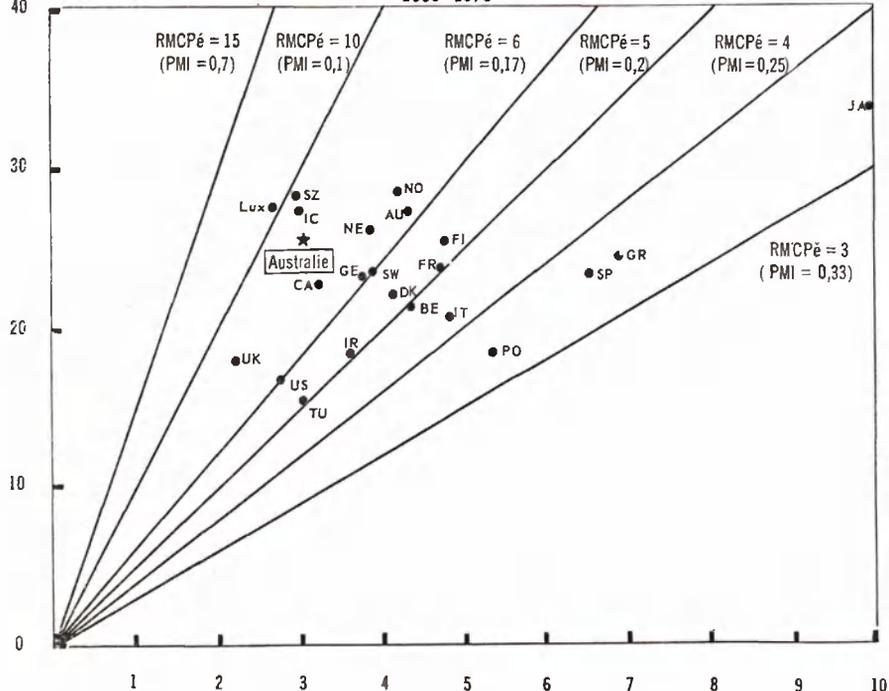
## Graphique 4 Croissance et investissement

1950-1970

Coefficient d'investissement



1960-1970



**NOTE** RMCPe = Rapport marginal capital/productivité (coefficient d'investissement/taux de croissance du PIB par habitant).

PMI = Productivité marginale de l'investissement (taux de croissance du PIB par habitant/coefficient d'investissement).

Source : OCDE, Comptes nationaux et Statistiques de la population active, Comptes nationaux de l'Australie et Rapport du Committee of Economic Enquiry.

Tableau 9 Investissements par catégorie d'actifs et par secteurs  
Pourcentage

	Ventilation par catégories d'actifs				Ventilation par secteurs					
	Construction Résiden- tielle	Autre	Machines et équipement	Total	Secteur primaire	Industries extractives	Industrie manufac- turière et construction	Électricité et gaz	Transports et commu- nications	Divers
Australie <sup>1</sup>	4.8	10.1	11.1	26.0	2.4	0.9	4.6	1.7	5.0	11.3
Belgique	5.8	7.2	8.4	21.4	0.6	0.2	6.0	1.2	2.2	13.4
Canada <sup>2</sup>	4.5	10.1	7.6	22.2	1.6	1.3	3.7 <sup>3</sup>	1.8	2.3	11.5
France	6.4	7.3	10.1	24.1	1.2	0.3	6.7	1.2	1.8	12.9
Allemagne	5.8	8.3	11.0	25.1	— <sup>4</sup>	0.6	6.4	1.1	2.0	15.0
Italie	6.3	6.6	7.9	20.8	1.7	—	6.1	—	1.9	11.1
Japon	5.8	—	27.2	33.0	1.9	0.4	9.3	1.4	1.8	18.2
Pays-Bas	5.0	9.0	11.3	25.3	1.2	—	8.9	—	2.7	12.5
Royaume-Uni	3.4	5.5	8.7	17.7	0.5	0.3	4.4	2.1	1.8	8.6
États-Unis	4.0	6.4	6.4	16.7	0.7	0.2	3.1 <sup>3</sup>	1.0	1.4	10.3

1 Exercices se terminant le 30 juin : 1961-1971 pour la ventilation par catégorie de biens, 1960-1969 pour la ventilation par secteurs.

2 1960-1969 pour la ventilation par secteurs.

3 Industrie manufacturière seulement : la construction est comprise dans les « divers ».

4 Poste comptabilisé dans la colonne « Divers ».

NOTE Estimations calculées d'après le rapport moyen entre la valeur des investissements fixes bruts et le PIB aux prix du marché pendant la période 1960-1970.

Sources : OCDE, « Comptes nationaux »; Comptes nationaux de l'Australie; estimations du Secrétariat.

ficient les grands pays. A cet égard, un facteur particulier a sans doute joué un certain rôle, dans le cas de l'Australie (comme dans ceux du Canada et de la Norvège) : l'importance des capitaux consacrés aux transports du fait des distances ; le pourcentage du PIB affecté aux investissements dans le secteur des transports et communications a été plus élevé en Australie que dans tous les grands pays de l'OCDE (tableau 9). Dans le secteur manufacturier, la politique tarifaire a peut-être eu tendance à empêcher l'Australie de réaliser certaines économies d'échelle.

Le tableau 10, qui indique les taux de croissance de l'emploi civil par secteurs pendant les années 60 dans divers pays de l'OCDE fait apparaître le second facteur. L'Australie se singularise à deux égards : la proportion de la population active employée dans le secteur agricole n'y a pas beaucoup diminué et la part du secteur tertiaire dans le PIB y a été plus élevée que dans tous les autres pays (à l'exception des Etats-Unis et du Canada). Cela tend à confirmer l'hypothèse selon laquelle les facteurs structurels n'ont guère contribué à l'accroissement de la production moyenne par habitant. Dans tous les autres pays, la productivité de l'agriculture était initialement bien inférieure à celle des autres secteurs : l'important transfert de ressources du secteur agricole aux autres secteurs qui s'est produit depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale a donc largement contribué à faire progresser le taux moyen de productivité. En Australie, au contraire, la productivité de l'agriculture était initialement supérieure à celle des autres secteurs, de sorte que la diminution relative de la part de l'agriculture dans la formation du PIB<sup>1</sup> a entraîné une baisse, et non pas une élévation, du niveau moyen de la productivité. De même, l'importance de la part du secteur tertiaire a peut-être eu tendance à freiner la progression apparente du PIB par habitant, à la fois parce que les moyens les plus évidents d'accroître la productivité sont sans doute plus difficiles à appliquer dans ce secteur et parce que les gains de productivité qui s'y produisent effectivement échappent en grande partie aux techniques de mesure classiques de la comptabilité nationale<sup>2</sup>.

D'autres explications, parfois proposées, se rattachent au vaste domaine de l'étude du « facteur résiduel » et de son rôle dans le progrès économique. La proportion relativement faible des dépenses affectées à la recherche et au développement, et l'incidence assez forte des pratiques restrictives auraient ainsi entravé le progrès technique. D'autre part, la tendance de la politique économique et sociale à mettre au premier plan la sécurité et l'égalité a pu s'exercer aux dépens d'une répartition rationnelle des ressources<sup>3</sup>. Chacun sait combien il est difficile d'évaluer quantitativement les

---

1 La population active agricole n'a guère diminué en total en Australie, mais, à cause de l'augmentation rapide de la population active non agricole, la part relative de l'agriculture a fléchi dans une proportion qui n'est qu'un peu inférieure à celle enregistrée dans certains autres pays de l'OCDE. Pendant les années 60, la diminution a été de 26 % en Australie contre 30 % au Royaume-Uni, en Allemagne, et 37 % en France.

2 Dans le système de comptes nationaux de l'Australie, l'accroissement en volume de la production est mesuré, non seulement pour le secteur public mais aussi pour celui des entreprises financières, de telle manière que, par définition, la productivité apparaisse constante. Il n'est d'ailleurs pas impossible que les progrès de la productivité soient sous-estimés aussi dans le commerce et dans d'autres activités tertiaires.

3 Voir première partie (p. 7), troisième partie (p. 30 à 37) et Annexe D.

*Australie*

**Tableau 10 Évolution et répartition de l'emploi civil par secteurs**  
Pourcentages

	Répartition de l'emploi civil en 1970			Taux moyen d'accroissement annuel de 1960 à 1970		
	Agri-culture	Industrie	Autres activités	Agri-culture	Industrie	Autres activités
Japon	17.4	35.7	46.9	-4.1	3.7	2.7
Italie	19.6	43.7	36.7	-5.6	1.1	1.3
France	14.0	38.5	47.1	-3.7	1.2	2.6
Allemagne	9.0	50.3	40.7	-4.0	0.6	1.2
Australie	8.2	38.6	53.2	-0.2	2.8	3.8
Canada	7.7	31.4	60.9	-2.7	2.3	4.2
Pays-Bas	7.2	41.0	51.8	-3.4	0.9	2.4
Belgique	4.8	44.7	50.4	-4.9	0.4	2.1
États-Unis	4.4	32.3	63.3	-4.5	1.4	2.7
Royaume-Uni	2.9	46.6	50.6	-3.5	-0.3	0.9

NOTE Les secteurs considérés comprennent les branches suivantes de la CITI :

Agriculture : 1

Industrie : 2 à 5 inclusivement

Autres activités : 0 et 6 à 9 inclusivement

Les estimations sont calculées sur les statistiques afférentes au milieu de l'année considérée.

Source : OCDE « Statistiques de la population active ».

facteurs de cet ordre. Il est certain que les conceptions sociales — places respectives dans l'échelle des valeurs sociales du travail et des loisirs, de l'argent, du devoir et de la discipline — ne sont pas les mêmes dans tous les pays et que ces différences ne peuvent manquer d'avoir des répercussions sur le rythme de la croissance économique. Les Australiens, même si leurs aspirations ne sont pas nécessairement plus cohérentes que celles d'autres peuples, marquent depuis longtemps une préférence pour une conception de plus en plus en faveur depuis peu dans d'autres pays et selon laquelle il existe autre chose dans la vie que la croissance économique.

### III PROBLÈMES DE POLITIQUE A MOYEN TERME

Les problèmes que posent la protection des produits manufacturés et l'aide au secteur agricole, d'une part, et les importations de main-d'œuvre et de capitaux étrangers, d'autre part, figurent depuis quelque temps, mais pour des raisons différentes, au premier plan des préoccupations des responsables de la politique à moyen terme de l'Australie. La politique protectionniste est surtout mise en cause par les économistes libéraux qui craignent qu'elle n'exerce une incidence fâcheuse sur l'affectation des ressources. Les modifications intervenues dans la structure des échanges et des paiements extérieurs de l'Australie<sup>1</sup> ont donné un nouvel élan à ce débat. Quant aux

<sup>1</sup> Voir première partie, p. 9 à 12.

discussions relatives aux importations de main-d'œuvre et de capitaux, elles revêtent un caractère beaucoup plus général et s'insèrent dans l'examen d'ensemble de la politique de développement du pays depuis la fin de la guerre. Les débats sur l'immigration ont été notamment suscités par des préoccupations relatives à l'environnement et à l'efficacité des dispositions gouvernementales actuelles en matière sociale.

Les problèmes relatifs à la protection de la production intérieure et à l'importation de facteurs de production sont clairement liés. L'institution de barrières aux importations de produits a normalement pour effet de susciter un accroissement de l'afflux de facteurs de production étrangers. Cette interdépendance a été pendant longtemps un important argument en faveur de la protection tarifaire en Australie. On considérait que la nécessité de fournir des emplois aux immigrants impliquait la création en Australie d'une industrie manufacturière solide. Mais celle-ci nécessitait elle-même un apport de capitaux étrangers, à la fois pour contribuer au financement du secteur et pour assurer aux immigrants l'équipement social, notamment, dont ils avaient besoin. L'effort de décentralisation démographique a conduit à une politique d'aménagement du territoire qui peut avoir aggravé les problèmes structurels subséquents du secteur agricole. Les mesures de protection prévues pour l'industrie manufacturière ont suscité des demandes correspondantes dans le secteur agricole. Il ne faut cependant pas exagérer l'importance de ces interdépendances. Le potentiel de ressources de l'Australie ne pouvait qu'attirer un important volume de capitaux, que la politique suivie soit ou non protectionniste. Il faut aussi se rappeler que les problèmes structurels que connaissent certaines activités rurales de l'Australie se retrouvent, dans une certaine mesure, dans la plupart des pays développés.

### *La protection tarifaire*

En 1970-71, environ 68 % des importations sont entrées en Australie en franchise de droits ou contre paiement de droits de caractère « non protecteur » (généralement 12.5 % ou moins). Toutefois, dans le secteur manufacturier, les droits nominaux semblent être beaucoup plus élevés que dans la plupart des pays de l'OCDE<sup>1</sup>. Ces taux nominaux donnent une idée de la distorsion que provoque dans la structure de la consommation l'application des droits de douane. Toutefois, comme les taux nominaux applicables aux différents produits sont très variables, de même que le pourcentage des

---

1 La comparaison des tarifs douaniers des différents pays est compliquée par la difficulté que présente la mise au point d'un système de pondération pour évaluer le niveau moyen du tarif douanier de chaque pays. (On trouvera dans « Inflation, le problème actuel », OCDE, 1970, p. 97, certains renseignements sur le niveau des droits de douane des pays de l'OCDE après les négociations Kennedy.) En outre, selon certains, la structure des droits de douane serait relativement complexe en Australie. Cette complexité tient à la diversité des taux applicables aux différents produits et à la division du système douanier en deux grandes catégories : régime général et régime préférentiel. Les droits sont soit « ad valorem » (environ les trois quarts des positions tarifaires), soit spécifiques, soit mixtes, soit encore calculés selon un barème variable. L'importation en franchise de droits est autorisée par voie réglementaire lorsque la production intérieure ne fournit pas d'« équipement convenable ». Cette autorisation peut cependant être suspendue sur demande et conduire au rétablissement de droits de douane qui risquent de ne jamais avoir été revus, ou de ne pas l'avoir été depuis plusieurs années.

facteurs de production « protégés » entrant dans la composition des produits considérés, ces taux ne permettent peut-être pas d'apprécier convenablement la distorsion potentielle de l'affectation des ressources entre les diverses branches. Dans ce souci, la Commission des Douanes<sup>1</sup> a utilisé des données sur les échanges inter-industriels pour quantifier la protection douanière effective par branche d'activité<sup>2</sup>. Ces calculs ont abouti à un taux moyen de protection effective de 46 % dans le secteur manufacturier, plus de 40 % de la valeur ajoutée faisant l'objet d'une protection effective de plus de 50 %<sup>3</sup>. Le degré de protection est également très variable selon les branches d'activité ; la transformation des métaux, les équipements et outillages figurent parmi les branches les plus fortement protégées. D'après des estimations, cette protection pourrait être en grande partie superfétatoire<sup>4</sup>.

D'après les pouvoirs publics, en principe, seules les branches d'activité « rentables et efficaces » doivent bénéficier d'une protection tarifaire. Mais il est évident que ces deux termes peuvent être interprétés de bien des manières, lorsqu'on les utilise comme critères de la politique tarifaire. Les autorités ont eu tendance à apprécier l'« efficacité » dans une optique qui s'apparente à celle des chefs d'entreprise plutôt que sous l'angle de l'affectation des ressources, et le principal critère dont elles se sont le plus souvent inspirées pour apprécier la « rentabilité » d'une branche d'activité a été sa capacité de créer de nouveaux emplois sans susciter de trop grandes charges nouvelles<sup>5</sup>. Présenté sous sa forme la moins nuancée, l'argument de la création d'emplois a souvent semblé impliquer qu'il serait impossible de maintenir le plein-emploi en Australie si l'industrie manufacturière ne bénéficiait d'aucune protection tarifaire. Cet argument est évidemment fallacieux. Rien ne permet de supposer que l'on ne pourrait pas maintenir le plein emploi en Australie sans protection tarifaire, en assurant un niveau convenable à la demande globale (la politique des changes servant, le cas échéant, à ajuster les prix relatifs). En fait, au cours des vingt dernières années, l'augmentation de la population active australienne a été absorbée en majeure

---

1 Il s'agit d'un organisme créé par la loi qui, sur la base des demandes dont il est saisi par le Ministère du Commerce et de l'Industrie, conseille le gouvernement sur l'opportunité d'une protection nominale et sur les taux de cette protection. Depuis quelques années, la Commission préconise de plus en plus vigoureusement une réforme du tarif douanier.

2 Le droit de douane effectif, exprimé en pourcentage de la valeur ajoutée, est une fonction croissante du droit de douane nominal sur un produit, et une fonction décroissante de la part de valeur ajoutée et du droit de douane nominal sur les facteurs de production.

3 Une autre méthode a abouti à des résultats assez peu différents quant aux branches d'activité appartenant au groupe le plus faiblement protégé, et dans l'ensemble concordants en ce qui concerne les branches du groupe le plus fortement protégé. En revanche, des différences notables ont été constatées dans le cas des branches bénéficiant d'une protection moyenne. M.D. Evans, « The Empirical Specification of a General Equilibrium Model of Protection in Australia » dans H. Grubel, (ed.) « Effective Tariff Protection », (North Holland 1972.).

4 D'après ces estimations, la fraction superfétatoire moyenne de la protection effective (c'est-à-dire l'excédent des prix à l'importation, droits de douane inclus, par rapport aux prix intérieurs) serait comprise entre deux et trois cinquièmes.

5 On a parfois invoqué aussi, à cet égard, la nécessité de donner du travail aux immigrants, en développant le secteur manufacturier, et d'opérer une redistribution de revenu, des producteurs agricoles au profit de la main-d'œuvre industrielle. La diminution relative des revenus des producteurs agricoles a rendu cet argument beaucoup moins convaincant qu'il pouvait l'être jadis.

Tableau 11 Protection effective par branche d'activité  
En pourcentages

Branche d'activité	Taux effectif moyen	Répartition de la valeur ajoutée par industrie selon le degré de protection effective		
		Jusqu'à 25 %	Plus de 25% à 50%	Plus de 50 %
Verre, brique et ciment	32	46	37	17
Produits chimiques, combustibles et peintures	32	44	28	28
Transformation des métaux, machines et véhicules	65	13	26	61
Textiles et articles textiles	63	17	24	59
Cuir et peaux	43	43	27	30
Chaussures	68	0	3	97
Produits alimentaires, boissons et tabac	20	70	22	8
Produits du bois	26	61	30	9
Mobilier	54	0	38	62
Papier, articles de bureau, imprimerie	37	43	14	43
Pneus et autres produits en caoutchouc	33	59	23	18
Produits plastiques	55	5	39	56
Divers	43	40	36	24
Total	46	34	26	40

NOTE Les estimations des taux de protection sont calculées sur la valeur ajoutée, produits au débarquement en franchise de droits (l.d.f.). Le tableau est fondé sur les chiffres de 1967-1968.

Source : Commission de Douanes, « Annual Report for Year 1969-1970 ».

partie par le secteur des services. Une fois qu'un secteur manufacturier a été édifié à l'abri de protections tarifaires élevées, toute restructuration risque inévitablement de soulever des difficultés. Il faut, notamment, veiller à réduire dans toute la mesure du possible le chômage structurel et le chômage localisé.

Une seconde catégorie d'arguments, plus fréquemment avancés d'un point de vue théorique, s'inspire de la thèse de l'industrie (ou de l'économie) « naissante »<sup>1</sup>. Ils s'appuient, soit sur la compétitivité potentielle d'une branche d'activité donnée à partir du moment où elle a eu la possibilité d'assurer vraiment sa position, soit sur les économies externes présumées d'un secteur industriel en expansion générale. La thèse de l'économie « naissante » semble difficilement applicable d'une façon générale à un secteur manufacturier aussi ancien et aussi important que celui de l'Australie, surtout lorsqu'on l'invoque pour justifier l'emploi de droits de douane visant à élargir la base du développement industriel. En fait, on pourrait plutôt voir dans la faible dimension du marché que constitue l'économie australienne un argument en faveur de la spécialisation. Reste aussi le problème pratique qui consiste à déterminer les branches d'activité susceptibles d'être efficaces, ainsi que le moment où une industrie cesse d'être « naissante ». En fait, les critiques portent surtout sur le caractère peu convaincant des critères retenus pour

1 Une troisième catégorie d'arguments, en faveur notamment d'une politique de protection sélective, invoque surtout d'éventuels effets favorables sur les termes de l'échange, et souligne que l'Australie peut en attendre une position avantageuse dans les négociations internationales.

déterminer les branches d'activité qui peuvent être considérées comme « naissantes » et sur le peu d'empressement avec lequel on a remanié jusqu'ici ce classement. A la suite d'une étude récente, on a pu se demander si l'amélioration de la compétitivité enregistrée par la plupart des branches considérées comme « naissantes », était suffisante pour justifier la protection dont elles bénéficient<sup>1</sup>.

L'actuel tarif douanier fait « sur mesure » pourrait se justifier pour autant que des économies externes puissent à des degrés divers être réalisées par les différentes branches protégées. Si, cependant, comme ce qui précède semblait l'indiquer, la structure actuelle du tarif douanier n'a guère de rapport avec l'importance des économies externes, l'affectation des ressources risque d'être faussée à l'intérieur même du secteur protégé. Il convient en outre de noter à cet égard que l'on ne peut plus soutenir comme autrefois qu'il est souhaitable de procéder à une redistribution de revenus aux dépens du secteur des exportations agricoles antérieurement très lucratives et au profit des secteurs protégés et exposés à la concurrence des importations, puisque la part de l'agriculture dans la répartition des revenus a considérablement diminué au fil des ans. Un tarif fait « sur mesure » ne peut présenter d'avantages sur un tarif ad valorem uniforme que dans l'hypothèse où l'on peut d'avance identifier les branches d'activité authentiquement « naissantes » ou celles qui réalisent à d'autres titres d'importantes économies externes (pour la défense nationale, par exemple). Du point de vue de l'affectation optimale des ressources intérieures et, par conséquent, du niveau de revenu réel que l'on peut atteindre, même un tarif ad valorem uniforme ne présente pas autant d'avantages que la suppression complète des droits de douane compensée par un aménagement approprié du taux de change, qui atténuerait en outre les distorsions affectant la répartition des ressources entre le secteur protégé et le reste de l'économie. Toutefois, la suppression complète de tous les droits de douane ne saurait guère être considérée comme une mesure réalisable en Australie, pas plus qu'ailleurs, au demeurant, d'autant que l'Australie a moins largement recours que beaucoup d'autres pays aux barrières non tarifaires. L'importante conclusion pratique à laquelle on peut ainsi aboutir est que la répartition des ressources peut être améliorée, non seulement par une diminution du niveau général des droits de douane, mais aussi par une réduction des écarts considérables que présentent les taux de protection effective résultant du tarif douanier en vigueur. On envisage actuellement de procéder à une réforme dans ce sens.

Ces dernières années, la Commission des Douanes a adopté un système de taux de référence pour étudier les demandes de protection tarifaire et pour revoir les tarifs en vigueur. Normalement, elle ne recommande pas de taux de protection effective supérieurs à 50 %, sauf pour de courtes périodes, et elle considère avec plus de faveur les taux de la tranche basse (25 % ou moins). La Commission a également entrepris un examen général des droits de douane en vigueur ; cet exercice, qui doit durer six ans, vise pour commencer toutes les dispositions tarifaires ayant un caractère protecteur accentué. Les principes et méthodes proposés pour cet examen ont été

---

1 D.M. Evans, op. cit.

critiqués à différents égards. Les taux de référence retenus laissent subsister une marge de protection excessive. L'application de droits de douane élevés aux branches d'activité authentiquement « naissantes » est plus justifiée que l'application de faibles taux aux branches dont les coûts demeurent élevés. Une réforme fragmentaire risque en soi de créer des problèmes, au moins à court terme ; en particulier, une réduction des droits de douane applicables à une branche d'activité donnée peut provoquer de nouvelles distorsions si les niveaux de protection accordés à des branches concurrentes restent inchangés, et le degré de protection effective d'une branche d'activité peut augmenter ou diminuer à la suite d'une chute des taux nominaux applicables dans une autre branche (de sorte que, d'un point de vue théorique au moins, il faudrait calculer une nouvelle série de taux effectifs après chaque modification apportée aux tarifs)<sup>1</sup>. De façon plus générale, l'idée a été émise qu'étant donné le net redressement de la balance des paiements, le moment serait peut-être particulièrement bien choisi pour réduire sensiblement le niveau de la protection. Au demeurant, une réduction importante des droits de douane exercerait un effet de freinage sur le rythme de l'inflation. Toutefois, même ceux qui préconisent une révision plus énergique du tarif douanier approuvent la méthode retenue par la Commission des Douanes.

#### *La protection et la restructuration du secteur agricole*

Bien que leur importance relative ait diminué, les produits agricoles représentent encore environ 50 % des exportations australiennes, et pour nombre de produits agricoles, un très fort pourcentage de la production est exporté. Comme d'autres pays producteurs agricoles, l'Australie a connu les problèmes que pose l'existence simultanée d'une production en augmentation et d'une faible élasticité de la demande de produits alimentaires dans les pays développés. D'autre part, la demande effective des pays moins développés n'a pas suffi à assurer des débouchés de remplacement suffisants. Ces problèmes ont été aggravés par le protectionnisme agricole qui se manifeste sur des marchés d'exportation actuels ou éventuels, et par la concurrence de plus en plus vive que les produits synthétiques font à la laine. Dans ces conditions, les prix des exportations ont fluctué de part et d'autre d'une tendance décroissante, ou, au mieux, stationnaire. Ces différents facteurs, dans la mesure où s'y ajoutait une hausse des coûts comparable à celle d'autres secteurs de l'économie, ont provoqué une compression de la marge coûts/prix qui a affecté les revenus agricoles. Pendant la majeure partie de la dernière décennie, le revenu par habitant des producteurs primaires a généralement fléchi par rapport aux autres catégories de revenus, et l'on constate actuellement qu'un nombre important et probablement croissant de producteurs agricoles ne disposent que de faibles revenus<sup>2</sup>. On a aussi

1 Voir P.J. Lloyd « Problems and Criteria in Setting Tariffs » dans H.W. Arndt et A.H. Boxer (ed.), « The Australian Economy », Cheshire, Melbourne, 1972.

2 D'après une étude récente, en 1970-71, pour la première fois depuis vingt ans, le revenu imposable de l'exploitant agricole a été inférieur au revenu moyen des ouvriers et employés de sexe masculin. On a estimé d'autre part, qu'un tiers environ des agriculteurs disposaient probablement de revenus inférieurs à 2 000 dollars par an. Il convient cependant de noter que les statistiques officielles tendent peut-être à sous-estimer le revenu agricole réel. « The Australian Farm Situation » ; Quarterly Review of Agricultural Economics, janvier 1972.

observé une dégradation marquée de l'actif net du secteur agricole. La dette des agriculteurs a considérablement augmenté, tant en volume que par rapport aux moyens dont ils disposent pour en assurer le service. Leur endettement envers les prêteurs institutionnels a doublé en dix ans : son montant équivalait à peu près à celui de leurs revenus, en 1960-61, mais il était 2,4 fois plus élevé que ce dernier, en 1970-71.

Tableau 12 Production et exportation de produits agricoles  
Pourcentages moyens pour la période triennale allant jusqu'à 1970-71

Produit	Part de la valeur brute de la production agricole	Volume des exportations en pourcentage du volume de la production	Part des exportations en volume absorbée par		Exportations de l'Australie en pourcentage des exportations mondiales totales (Volume) <sup>1</sup>
			R.-Uni	Japon	
Laine	19	94	8	35	54
Blé	15	78	16	13	12
Sucre	4	69	26	32	8
Raisins secs	1	79	35	1	16 <sup>2</sup>
Fruits en conserve <sup>3</sup>	n.d.	54	60	..	n.d.
Bœuf et veau	16	46 <sup>4</sup>	8	7	15
Mouton et agneau	5	32 <sup>4</sup>	18	24	20
Beurre	5	44	68	1	11
Fromage	1	45	29	29	4

.. Quantité négligeable.

1 Moyenne des trois années civiles 1968-1970.

2 Non compris les raisins de Corinthe qui représentent moins de 10 % des exportations australiennes en question.

3 Moyenne des trois années civiles 1969-1971. Les fruits en conserve comprennent les conserves d'abricots, de pêches, de poires, de fruits mélangés, d'ananas et de salade de fruits tropicaux.

4 Poids de carcasse, non compris les exportations de conserves en boîte.

Source : Mémoire de l'Australie à l'OCDE.

Si les industries manufacturières bénéficient d'une protection tarifaire, le secteur agricole reçoit une aide des pouvoirs publics dans le cadre de divers programmes. Un certain nombre de raisons sont invoquées pour justifier cette aide mais, sur le plan économique, on avance généralement deux arguments. On fait valoir, en premier lieu, que le secteur agricole doit être dédommagé des effets exercés par la protection accordée à l'industrie, qui réduit le niveau relatif des revenus agricoles et peut détourner certaines ressources du secteur rural<sup>1</sup>, et en second lieu, qu'une aide temporaire est parfois nécessaire pour mettre les revenus agricoles à l'abri des conséquences des calamités naturelles ou d'une forte baisse des cours mondiaux, ou encore pour favoriser l'évolution structurelle du secteur agricole ou donner

1 F.H.Gruen, « Welfare Economics, Theory of Second Best and Australian Agricultural Policy », Monash University.

à ce dernier le temps de s'y adapter<sup>1</sup>. Le premier argument n'est pas très convaincant et le second lui-même ne justifie guère le niveau et la structure actuels des subventions au secteur agricole. En ce qui concerne le premier, il convient de rappeler que c'est en particulier pour modifier l'affectation des ressources qu'il a été décidé de faire bénéficier l'industrie manufacturière d'une protection tarifaire ; si cet objectif a perdu sa valeur, il vaut mieux réduire les droits de douane plutôt que d'accorder une aide compensatoire à l'agriculture. Quant à l'aide temporaire, si elle est assurément justifiée à certains égards, on peut lui opposer la même critique que celle qui a été invoquée à l'encontre de la thèse de l'industrie « naissante » pour les droits de douane : l'existence depuis plusieurs années de certains programmes de

Tableau 13 Crédits budgétaires fédéraux pour l'aide financière au secteur agricole  
Millions de dollars  
Exercice prenant fin le 30 juin

	1969	1970	1971	1972
Primes aux producteurs de coton	4.6	3.5	3.0	0.8
Politique de stabilisation : industrie du blé	42.9	0	29.0	58.4
Politique de stabilisation : pommes et poires	0	0	0	2.7
Aide à l'industrie des conserves de fruits	0	0	6.2	0.2
Politique de stabilisation : raisins secs	0	0	0	0.3
Compensation pour dévaluation	35.0	29.0	21.0	7.2
Engrais : subventions et primes	42.7	55.7	50.5	55.6
Primes aux producteurs de beurre et de fromage	27.0	27.0	41.5	39.9
Primes à l'industrie de transformation des produits laitiers	0.6	0.5	2.7	2.1
Subvention pour l'essence <sup>1</sup>	19.3	22.4	23.8	25.2
Programme de modernisation des exploitations laitières marginales	0	0	3.1	7.6
Restructuration agricole	0	0	4.0	40.0
Laine	0	0	25.6	57.1
Total des versements directs	172.1	138.1	210.4	296.9
Contribution aux efforts de promotion et de recherche	19.7	17.8	31.6	2.6
Allègements fiscaux <sup>2</sup>	46.3	70.3	57.0	51.3
Aides aux États	48.3	46.1	57.7	50.5
<b>Total</b>	<b>286.4</b>	<b>272.3</b>	<b>356.7</b>	<b>401.3</b>
Total en pourcentage de la valeur brute de la production agricole	12.3	12.5	17.8	18.4

1 Au profit du secteur agricole et des autres secteurs.

2 Estimation des moins-value de recettes.

Sources : Bureau of Agricultural Economics, « Rural Industry in Australia », Canberra 1971; discours de présentation du budget 1972-73, point 9.

1 On fait souvent valoir en outre que les agriculteurs australiens ont besoin, ou méritent, de recevoir une compensation pour les effets préjudiciables qu'entraînent les mesures de protection appliquées en matière agricole par les principaux pays industriels. Toutefois, d'un point de vue national, si l'on excepte les résultats susceptibles d'être obtenus en matière de libération des échanges dans le cadre de négociations internationales, les conséquences préjudiciables des mesures de protection de l'agriculture à l'étranger sont renforcées — et non atténuées — par l'octroi de subventions aux activités agricoles australiennes.

subvention au secteur agricole en Australie, a peut-être eu pour effet de retarder le moment où apparaît la nécessité d'entreprendre des efforts d'ajustement et de restructuration<sup>1</sup>.

Depuis quelques années, les aides gouvernementales au secteur primaire représentent une part importante et croissante du revenu agricole. Outre les subventions directes, l'agriculture bénéficie d'importants avantages indirects sous forme notamment de transports subventionnés, de bonifications d'intérêt, d'allègements fiscaux. L'aide au secteur agricole revêt en particulier la forme de systèmes de stabilisation et de péréquation des prix, administrés par des offices de commercialisation institués par la loi. Ces systèmes permettent parfois de fixer des prix intérieurs à la consommation qui peuvent être supérieurs aux cours mondiaux. Dans certains cas, en vue de stabiliser les revenus agricoles, le gouvernement fédéral garantit un prix minimal pour une partie de la production. Ces dernières années, les prix garantis de certains produits ont été supérieurs aux prix de vente moyens, ce qui s'est traduit par le versement de subventions au secteur agricole. Ces systèmes de prix garantis, outre leur coût direct pour le contribuable, impliquent pour le consommateur une charge qui prend la forme d'un relèvement du prix intérieur des denrées alimentaires. C'est le secteur des produits laitiers qui a eu tendance à être le plus subventionné<sup>2</sup> mais un soutien appréciable a aussi été apporté, ces dernières années, au secteur du blé. Dans un contexte différent, le secteur de la laine bénéficie d'une aide, en 1970 et en 1971, à la suite de la forte baisse des cours enregistrée en 1969-71<sup>3</sup>.

Les autorités se sont également préoccupées de la modernisation du secteur agricole, notamment dans le cas des exploitations laitières marginales, mais aussi plus récemment, pour d'autres activités. Ces programmes visent à encourager le remembrement des exploitations et la mobilité de la main-d'œuvre, et à fournir des moyens de financement pour la consolidation des dettes. Ils visent également à encourager la diversification en faveur de secteurs agricoles potentiellement rentables<sup>4</sup>. Les perspectives incertaines de l'industrie lainière face à l'expansion des matières synthétiques de rempla-

---

1 Certaines aides à l'agriculture ne sont accordées que pour une période déterminée et font donc automatiquement l'objet d'examen périodiques.

2 Bien que le niveau et le champ d'application de l'aide des pouvoirs publics au secteur primaire aient augmenté ces dernières années, le montant de la subvention à la branche des produits laitiers est restée pratiquement constante en termes monétaires, et a donc diminué, en termes réels.

3 L'État fédéral a commencé à aider directement le secteur de la laine en 1970-1971. Cette aide a d'abord pris la forme de secours d'urgence versés aux producteurs gravement touchés par la sécheresse. Un organisme d'intervention sur le marché a ensuite été créé : l'« Australian Wool Commission » achète à un prix-plancher déterminé, les laines qui ne trouvent pas preneur dans les ventes aux enchères. Comme les cours des ventes aux enchères sont restés peu élevés en dépit de ces interventions, une autre mesure d'aide a été prise par la suite, sous forme de versement d'indemnités compensatrices destinées à assurer aux éleveurs la perception de prix-planchers convenus. Les cours de la laine sont remontés en 1972 au-dessus de ces prix-planchers, de sorte que le système des indemnités compensatrices a cessé de fonctionner et que l'« Australian Wool Commission » a pu revendre la totalité de ses stocks avec un gain de l'ordre de 25 millions de dollars.

4 Les marchés des États-Unis et du Japon sembleraient notamment, en cas de réduction de la protection, offrir de grandes possibilités de développement des exportations de viande. Pour les exportations de céréales destinées à l'alimentation animale, les perspectives sembleraient également favorables. Voir F.H. Gruen, « Stabilization and All-Round Protection » dans D. Douglas (ed.) *National Rural Policy*, Université de Sydney, 1971.

cement et les difficultés que l'entrée du Royaume-Uni dans la CEE entraînera d'autre part pour les produits laitiers, les fruits et le sucre pourraient rendre ces changements de structure encore plus nécessaires. La situation se complique du fait qu'un nouveau fléchissement de ces secteurs posera des problèmes régionaux, notamment pour les fruits dans les régions irriguées et pour le sucre dans le Queensland<sup>1</sup>. Bien que les pouvoirs publics se préoccupent de plus en plus de la restructuration de l'agriculture, la politique agricole paraît encore beaucoup trop axée sur des programmes fragmentaires de subventions rurales destinés à assurer le maintien des revenus agricoles. De tels programmes, en limitant la mobilité des ressources, entravent en fait la modernisation de l'agriculture.

### *L'immigration*

L'immigration est entrée pour 0,8 point dans le taux d'accroissement démographique global de 2 % par an enregistré pendant les années 60<sup>2</sup>. Un examen plus détaillé des données relatives à l'immigration (tableau 14) montre que les immigrants ont un taux d'activité relativement élevé et que leur pourcentage par rapport à la population totale est particulièrement fort, d'une part dans les emplois non qualifiés (manœuvres, services généraux et catégorie résiduelle) et d'autre part en Australie méridionale et occidentale. Cependant, plus de la moitié des immigrants se sont installés dans les Etats à forte densité de population de la Nouvelle Galles du Sud et de Victoria, et plus précisément dans les agglomérations urbaines de ces Etats. L'agriculture ne souffrant pas de pénurie de main-d'œuvre, la principale contribution de l'immigration à la décentralisation démographique a été liée au boom des industries minières, surtout dans l'ouest. Par ailleurs, pendant les années 50, l'immigration a comblé les insuffisances de la population active dues à la faiblesse du taux de natalité pendant la crise des années 30 et elle a apporté aux industries manufacturières et à la construction ainsi qu'à certains services, comme les transports publics, une main-d'œuvre peu qualifiée qu'il aurait été difficile de trouver par ailleurs.

Le programme d'immigration adopté au lendemain immédiat de la guerre a été fortement influencé par des considérations relatives à la défense du pays et à la pénurie générale de main-d'œuvre. Avec le temps, ces deux facteurs ont perdu de leur importance mais le programme d'immigration a été maintenu en vue de sa contribution au développement économique général d'un vaste continent doté d'importantes ressources naturelles, en raison des possibilités de vie meilleure qu'il devait, pensait-on, offrir aux immigrants (dont près de la moitié venaient désormais d'Europe continentale), et à cause aussi de l'effet de stimulation que cet apport devait exercer sur la société et la culture australiennes. Ce programme a parfois été critiqué, en raison des effets défavorables qu'il pouvait avoir dans les domaines suivants : inflation et balance des paiements, croissance ainsi que problèmes urbains et sociaux. Ce n'est toutefois que depuis quelques années que ces critiques ont abouti à une remise en question plus générale de l'ensemble du programme.

1 Il est cependant possible que le Japon offre des débouchés de plus en plus vastes pour l'exportation de ces produits.

2 Voir deuxième partie, tableau 10.

*Australie*

**Tableau 14 Répartition professionnelle et régionale des immigrants  
et de la population totale**  
Pourcentage

	Population (recensement de 1966)	Apport net de migrants <sup>1</sup>		
		1962-71	1962-66	1966-71
<i>Répartition professionnelle :</i>				
Professions libérales, techniques et connexes	9.3	9.9	8.5	11.0
Administrateurs	6.3	3.5	2.9	4.0
Employés de bureau	14.7	9.7	8.9	10.3
Services de vente	7.7	3.7	3.6	3.8
Agriculteurs	9.7	4.5	6.4	3.0
Mines, carrières, etc.	0.7	0.5	0.6	0.4
Transports et communications	6.1	5.1	4.9	5.4
Artisanat	30.8	31.3	29.3	32.9
Manœuvres	4.7	13.3	13.0	13.5
Services	7.4	12.3	15.6	9.5
Forces armées	1.2	—	—	—
Professions mal précisées	1.6	6.2	6.2	6.3
<b>Total</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>
Taux d'activité <sup>2</sup>	43.6	47.9	48.5	45.7
		1963-71 <sup>3</sup>	1963-66 <sup>3</sup>	1967-71
<i>Répartition régionale :</i>				
Nouvelles Galles du Sud	36.7	35.7	32.3	38.1
Victoria	27.9	29.3	31.4	27.8
Queensland	14.4	6.3	6.3	6.2
Australie méridionale	9.5	11.9	14.6	10.0
Australie occidentale	7.2	11.7	9.3	13.3
Tasmanie	3.2	1.1	1.2	1.1
Territoire du nord	0.3	0.2	0.2	0.2
Territoire de la capitale australienne	0.8	0.7	0.7	0.7
Non précisé	—	4.0	4.0	3.8
<b>Total</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

1 Arrivées d'immigrants moins départs d'anciens immigrés. Ce poste ne comprend pas les mouvements à long terme de résidents australiens.

2 Population active/population.

3 Données non disponibles avant 1963.

Sources : Australian Immigration Statistics, Australian Year Book.

Etant donné que l'immigration affecte à la fois l'offre globale et la demande globale, on n'est arrivé à aucune conclusion précise, malgré de longues discussions, quant aux effets défavorables nets que ce phénomène peut avoir sur l'équilibre intérieur ou extérieur<sup>1</sup>. Les quelques études économiques qui ont été réalisées n'ont pas jeté beaucoup plus de lumière sur la question<sup>2</sup>. De toute façon, compte tenu notamment de la moindre importance que présentent les problèmes de balance des paiements depuis le

1 On trouvera des éléments de bibliographie critique dans P. Augmeri, « Immigration : Areas of Debate », dans Arndt et Boxer, op. cit.

2 Ibid.

début des années 60, les effets possibles de l'immigration sur la stabilité ne sont plus considérés comme un problème essentiel.

L'idée a également été émise que l'immigration n'était pas étrangère au fait que le rythme de croissance de l'Australie n'était que moyennement satisfaisant<sup>1</sup>. On a fait valoir que, si l'immigration a pu améliorer le taux de croissance du produit national total, elle a freiné la progression de la productivité de la main-d'œuvre et du revenu par habitant. La nécessité de prévoir pour les immigrants un équipement dans le domaine de la production et dans le domaine social a absorbé des ressources qui auraient pu être consacrées à des investissements de rationalisation, et l'existence d'une main-d'œuvre étrangère disponible a réduit l'incitation, liée au coût relatif des facteurs, à accroître le coefficient capital/travail. On peut cependant aussi considérer que l'immigration a peut-être exercé des effets favorables sur la productivité. Le rythme rapide de croissance du produit total a pu entraîner d'importantes économies d'échelle. Par ailleurs, l'extension des investissements a abaissé l'âge moyen du parc de biens capitaux, offrant ainsi de plus grandes possibilités de progrès technique automatique. L'immigration a également comblé certaines lacunes de l'offre intérieure de main-d'œuvre de certaines catégories et elle a accru la mobilité de la population active. D'après un essai d'étude économétrique, l'immigration aurait accéléré la croissance du produit total mais freiné la croissance par habitant ; il convient cependant de noter que, comme on pouvait s'y attendre, les résultats varient considérablement en fonction des hypothèses retenues au sujet des économies d'échelle<sup>2</sup>.

Les critiques de plus en plus nombreuses dont le programme d'immigration fait l'objet depuis quelque temps sont dans une large mesure le corollaire de l'importance croissante attachée à la « qualité de la vie » et notamment aux problèmes de congestion urbaine, de bien-être social et d'environnement. Certains ont pu considérer que c'est à cause de la structure fédérale du gouvernement que les avantages économiques et les coûts sociaux n'ont pas été dûment pesés ; en effet, les avantages économiques intéressent surtout le Gouvernement fédéral, lequel décide du programme d'immigration, tandis que les coûts sociaux afférents au logement, à l'enseignement, à la santé publique et aux services sociaux sont essentiellement à la charge des Gouvernements des Etats. Le Ministère fédéral de l'Immigration a récemment fait entreprendre trois études sur les effets du programme d'immigration : une analyse des coûts et des avantages économiques, une étude de l'incidence démographique, et un essai d'analyse de l'expérience de certains groupes d'immigrants. Malgré l'utilité que peuvent présenter ces études, les responsables de la politique devront en fin de compte prendre en considération des impondérables et des facteurs non économiques qui échappent vraisemblablement à toute espèce d'évaluation quantitative.

#### *Les investissements étrangers*

Au cours des années 60, les entrées de capitaux (mesurées par le déficit des opérations courantes) ont financé en moyenne 10 % de la formation intérieure de capital, complétant d'autant les apports de l'épargne intérieure,

1 Voir deuxième partie, p. 25.

2 A. Jolley, « Immigration and Economic Growth », *Economic Record*, mars 1971.

dont le taux est élevé. Les investissements directs ont représenté la majeure partie de cet apport, l'importance relative des investissements de portefeuille et des prêts institutionnels tendant à progresser pendant la deuxième moitié de la décennie. Le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont été les principaux fournisseurs de capitaux et d'autres pays de l'OCDE ont également procédé à des investissements en Australie. Pendant les années 50, le secteur manufacturier avait été le principal bénéficiaire des investissements étrangers, mais depuis quelques années, les investissements directs sont de plus en plus consacrés aux industries extractives (y compris la prospection et l'exploitation pétrolières) et au secteur tertiaire. On a assisté au cours des deux dernières années à une forte recondescence des entrées de capitaux extérieurs, due pour l'essentiel à un accroissement des emprunts effectués à l'étranger par les sociétés australiennes et étrangères implantées en Australie. Cet accroissement ne s'étant accompagné d'aucune aggravation du déficit courant, il correspond à un accroissement des réserves et non à une augmentation des importations de ressources réelles.

Tableau 15 Les investissements étrangers privés en Australie

Exercice allant jusqu'au 30 juin	Moyenne annuelle 1961- 1966	Millions de dollars australiens				
		1967	1968	1969	1970	1971
<i>Flux identifiés, par origine</i>						
Royaume-Uni :						
Revenus non distribués	67	60	116	143	156	146
Autres investissements directs <sup>1</sup>	134	33	8	80	87	169
Investissements de portefeuille et prêts institutionnels <sup>1</sup>	27	27	268	265	124	257
Total	212	120	392	488	367	572
Etats-Unis <sup>2</sup> :						
Revenus non distribués	37	47	88	118	108	130
Autres investissements directs <sup>1</sup>	156	157	249	188	296	234
Investissements de portefeuille et prêts institutionnels <sup>1</sup>	40	78	51	37	-1	132
Total	218	282	387	343	402	496
Autres pays	69	114	183	215	311	505
Total	499	516	962	1 046	1 080	1 573
<i>Affectation des investissements directs</i>						
Production primaire	58	114	176	262	259	319
Industrie manufacturière	206	183	224	201	232	239
Autres branches d'activité	151	66	161	170	299	378
Total	416	363	561	633	790	937
Revenu de l'investissement, payable à l'étranger, exprimé en pourcentage des recettes au titre des exportations de marchandises						
	11.1	11.5	15.7	17.7	16.2	15.7
dont : revenus non distribués	4.6	3.9	7.8	8.7	7.1	7.1

1 Moyenne annuelle 1963-1966.

2 1961-1965, Canada compris.

Source : CBCS, Annual Bulletin of Overseas Investment.

Bien que la relation ne soit en aucune façon automatique, on observe en général qu'une entrée nette de capitaux étrangers, accompagnée d'un déficit correspondant des opérations courantes, va de pair avec un relèvement du niveau des investissements. L'économie intérieure participe au revenu direct de ces investissements, soit par des bénéfices supérieurs aux intérêts versés à l'étranger, soit par l'imposition des bénéfices sociaux. Ces investissements ont en outre normalement un effet favorable sur le taux de croissance de la production et de l'emploi et, au moins dans le cas des investissements directs, ils apportent en outre les avantages qu'implique la diffusion de techniques avancées de gestion et de production ainsi que l'ouverture de nouveaux marchés extérieurs. Dans un pays disposant d'importantes ressources naturelles ou offrant d'autres possibilités d'investissements, mais dans lequel l'épargne intérieure et le champ d'amélioration des connaissances techniques et commerciales pratiques sont limités, ces avantages peuvent être très importants, bien qu'ils risquent d'être réduits par divers facteurs et notamment par des distorsions du marché (par exemple, si des ressources nouvelles étaient détournées vers des secteurs au rendement relativement faible protégés par des droits de douane, ou si des entreprises financées par des capitaux étrangers étaient à même d'exploiter ou de créer des positions de monopole).

Il est difficile de dire dans quelle mesure les distorsions du marché peuvent avoir influé sur l'ampleur et la répartition des investissements étrangers en Australie<sup>1</sup>. Certains des grands investissements étrangers dans l'industrie manufacturière peuvent avoir été provoqués par des mesures de protection tarifaire, notamment dans les industries de construction automobile et de transformation des métaux non-ferreux qui sont très fortement protégés et où les capitaux étrangers contrôlent plus de 80 % de la production et de l'emploi. Une étude des motivations des investissements du Royaume-Uni et des Etats-Unis a fait apparaître que, dans le premier cas, le désir des investisseurs de s'implanter derrière des barrières tarifaires existantes ou éventuelles avait joué un rôle non négligeable. Dans le cas des Etats-Unis, les investissements ont peut-être été plus largement inspirés par les avantages comparatifs offerts sur les plans de la technique et de la gestion<sup>2</sup>. L'accroissement récent de l'importance relative des investissements dans les industries minières et le secteur tertiaire semble indiquer une diminution de l'influence que les droits de douane exercent sur la répartition des investissements étrangers. Une comparaison des chiffres dont on dispose, et qui laissent beaucoup à désirer, sur les taux de rentabilité des sociétés étrangères et des sociétés australiennes ne semble pas indiquer que les premières aient été à même de tirer un avantage particulier des positions de monopole<sup>3</sup>. Si

---

1 On a fait observer que la protection tarifaire n'accroît pas nécessairement les entrées de capitaux. Un relèvement du taux nominal appliqué à un produit peut réduire la protection effective d'une branche d'activité et, ce qui importe plus, peut réduire les bénéfices d'industries exportatrices et d'autres industries non protégées. Il paraît cependant peu probable que ces derniers facteurs aient un effet quantitativement très important sur les entrées de capitaux, W.M. Corden « Protection and Foreign Investment », *Economic Record*, juin 1967.

2 D.T. Brash, « American Investment in Australian Industry », Australian National University Press, Canberra 1966.

3 On trouvera des précisions sur les chiffres figurant au tableau 16 dans « Treasury Economic Paper n° 1 », p. 34.

*Australie*

**Tableau 16 Comparaison des taux de profit des sociétés financées  
par des capitaux australiens et des sociétés financées par des capitaux étrangers  
En pourcentage**

	Moyenne des exercices allant jusqu'au 30 juin	
	1961-1965	1966-1970
Taux de profit des :		
Sociétés financées par des capitaux étrangers <sup>1</sup>	6.7	6.6
Sociétés financées par des capitaux australiens <sup>2</sup>	6.4	6.6
Taux de profit des investissements réalisés en Australie par <sup>3</sup> :		
Des sociétés du Royaume-Uni	6.2	6.7
Des sociétés des États-Unis	8.6	8.1
L'ensemble des sociétés étrangères	6.8	6.8

1 Rapport entre le revenu des investissements directs payable à l'étranger (intérêt non compris) et le montant total des investissements directs étrangers.

2 Rapport entre les profits nets et le montant du capital-actions, du capital-obligations, des hypothèques, des dépôts et des emprunts non garantis.

3 Y compris les investissements de portefeuille.

Source : « Overseas Investment in Australia », Treasury Economic Paper n° 1, Canberra 1972.

les investissements des Etats-Unis ont une rentabilité plus élevée que ceux du Royaume-Uni, ils le doivent sans doute davantage à de meilleurs rendements et à une possibilité plus récente de choix du secteur d'accueil qu'à des profits monopolistiques plus élevés.

Mais plus encore que la crainte d'une distorsion dans l'affectation des ressources, la principale préoccupation formulée dans les débats a visé les prises de participation et les prises de contrôle étrangères, en tant que telles<sup>1</sup>. Cette préoccupation est suscitée par la crainte de voir des sociétés étrangères agir à l'encontre des intérêts nationaux de l'Australie. Les domaines où l'on considère que de tels conflits d'intérêts économiques pourraient se manifester englobent les restrictions apportées à la production, à l'emploi et aux exportations de produits manufacturés, la fixation de limites visant la recherche australienne, les prises de participation majoritaires étrangères, ainsi que les politiques d'achat et les politiques financières défavorables susceptibles d'être mises en œuvre par des filiales placées sous contrôle étranger. L'expérience actuelle, bien que limitée et non sans ambiguïté, donne à penser que ces problèmes n'ont pas encore revêtu un caractère de gravité particulière<sup>2</sup>. Cette constatation ne modifie naturellement en rien l'opinion de ceux qui s'élèvent pour des raisons essentiellement non économiques contre les prises de participation et les prises de contrôle par des intérêts étrangers. En fait dans les débats de l'opinion publique, ce sont surtout ces raisons non économiques que

1 Pendant les années 50, on s'est également inquiété du problème du service de la dette. Bien que les obligations à ce titre se soient alourdies ces dernières années (tableau 15), la situation actuelle et les perspectives de la balance des paiements courants ne semblent pas indiquer que ce problème prendra une réelle importance.

2 « Overseas Investment in Australia », chapitre 4, op. cit.

Tableau 17 Prises de participation et prises de contrôle étrangères dans l'industrie australienne

En pourcentage

	Valeur de la production correspondant aux :		Emploi moyen correspondant aux :	
	Prises de participation étrangères	Prises de contrôle étrangères	Prises de participation étrangères	Prises de contrôle étrangères
Industrie manufacturière	22.2	26.3	17.5	20.4
Industrie minière	40.9	52.9	26.0	36.6

NOTE On considère qu'il y a prise de contrôle étrangère dans tous les cas d'investissement direct étranger; l'importance de la prise de participation étrangère est fondée sur le pourcentage du capital-actions effectivement détenu par l'étranger. Il n'est pas tenu compte des investissements de portefeuille.

Source : « Overseas Investment in Australia », op. cit.

l'on invoque : l'idéal de l' « Australie aux Australiens », la crainte que la présence de sociétés multinationales altère le « mode de vie » australien, etc. L'aspect économique n'est que l'un des multiples aspects du problème général.

Si les Australiens peuvent, quant à eux, se demander si la poursuite d'importations de capitaux au même rythme que ces dernières années est bien conforme à l'intérêt de leur pays, il arrive aussi qu'on s'interroge, ailleurs, sur le bien-fondé de la politique de l'Australie lorsqu'elle attire l'épargne d'autres pays riches, épargne qui pourrait être plus utile à certains pays plus démunis. La réponse de l'Australie est triple. En premier lieu, le déficit des opérations courantes d'un pays ne restreint nécessairement pas son effort d'aide au développement, l'effort de l'Australie soutient bien la comparaison avec celui de la plupart des autres pays de l'OCDE. En second lieu, les capitaux étrangers sont attirés vers l'Australie, non par des mesures d'incitation directe, mais par les possibilités d'investissements productifs offertes par ce pays. Les mouvements de capitaux à long terme — aussi bien internationaux qu'interrégionaux — peuvent contribuer à l'utilisation rationnelle des ressources économiques mondiales. En troisième lieu, et de façon plus spécifique, ni le taux actuel d'immigration (qui avantage les immigrants tout autant que l'Australie), ni le rythme actuel de mise en valeur des ressources minérales et autres ressources naturelles du pays, qui contribuent à couvrir les besoins en matières premières du reste du monde, ne pourraient être soutenus si l'Australie ne devait compter que sur son taux d'épargne intérieure, qui est pourtant déjà très élevé. Cette argumentation, si elle peut être discutée, n'en est pas moins plausible.

#### IV ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES A COURT TERME

L'économie australienne, dont la progression s'était poursuivie pendant près de dix ans à une allure soutenue et relativement régulière, a connu ces deux dernières années une phase difficile : sur le plan intérieur, comme dans

le cas de la plupart des autres pays de l'OCDE, la hausse inflationniste des salaires et des prix s'est fortement accélérée, cependant que l'activité économique fléchissait sensiblement et que le chômage augmentait. Quant à la situation extérieure, elle s'est caractérisée par une amélioration constante de la balance des paiements courants, à laquelle se sont superposées des entrées nettes de capitaux d'une telle ampleur qu'elles en sont devenues véritablement gênantes. Au moment de la rédaction de la présente étude, la situation intérieure paraît s'améliorer. Des mesures budgétaires et monétaires expansionnistes ont préparé le terrain au rétablissement du plein-emploi et certains signes donnent à penser que le taux d'inflation s'affaiblit quelque peu. Le déséquilibre extérieur persiste, encore que les mesures destinées à freiner les entrées nettes de capitaux qui ont été récemment annoncées devraient avoir pour effet de le réduire un peu.

### *Fin de la stabilité des prix*

On peut dire que les récentes difficultés rencontrées par l'Australie sur le plan intérieur ont commencé par une accélération de la hausse des prix et des salaires pendant l'exercice budgétaire 1969/1970. Le taux annuel d'accroissement de l'indice des prix à la consommation, qui s'était établi à 2½ % en moyenne durant la décennie précédente, a atteint 5 % au trimestre de l'exercice 1970/1971 qui s'est terminé fin juin et 7 % au cours du trimestre de 1971/1972 qui a pris fin en décembre (tableau 18). Pendant l'exercice 1971/1972, les prix des articles non alimentaires ont augmenté de 7.6 % et, si la hausse de l'indice général n'a pas dépassé 6.1 %, c'est uniquement grâce à la relative stabilité des prix des produits alimentaires (qui n'ont monté que de 2.8 %). Quant au taux annuel d'augmentation des gains hebdomadaires moyens, après avoir été de 5 % en moyenne pendant la décennie précédente, il est passé à 8½ % au cours de l'exercice 1969/1970 et à près de 11½ % l'exercice suivant. Initialement, cette augmentation rapide des gains a en grande partie consisté en un « glissement des salaires », dû à des relèvements des salaires supérieurs aux « salaires de base » et à un accroissement du nombre d'heures supplémentaires. Mais en 1971, le taux d'augmentation des salaires de base a rattrapé et même dépassé celui des gains moyens sous l'effet, principalement, des importantes majorations décidées à l'échelon national en décembre 1970 et, d'autre part, pour la métallurgie en juillet 1971 (ainsi que la « répercussion » ultérieure de cette dernière majoration dans d'autres branches d'activité).

Les causes de cette interruption relativement soudaine et inattendue de la stabilité des prix en Australie sont encore loin d'être éclaircies. D'aucuns ont souligné le rôle joué par l'accélération de l'inflation à l'étranger, l'inflation étant « importée », selon eux, non seulement par voie directe, du fait de la hausse des prix à l'importation et d'une moindre intensité de la concurrence (ainsi que du maintien des prix à l'exportation à des niveaux supérieurs à ceux qui auraient prévalu en l'absence d'inflation à l'étranger), mais aussi de diverses façons indirectes, par exemple par le biais de l'« effet de démonstration exercé par les conflits sociaux et l'augmentation des salaires à l'étranger sur les négociations salariales en Australie<sup>1</sup>. Il se peut

1 Ministère fédéral des Finances, « The Australian Economy », 1972, p. 20.

Tableau 18 Prix à la consommation, taux de salaires et gains salariaux  
Taux annuel de variation  
Pourcentage

	Prix à la consommation	Taux de salaires hebdomadaires	Gains hebdomadaires moyens
1968/1969			
Septembre	1.9	4.6	5.3
Décembre	2.6	7.9	8.1
Mars	2.9	7,7	8.4
Juin	2.9	7.0	8.2
1969/1970			
Septembre	3.1	6.6	9.3
Décembre	2.8	3.8	8.9
Mars	3.2	5.6	6.1
Juin	3.7	5.5	9.0
1970/1971			
Septembre	3.8	7.1	9.2
Décembre	4.9	6.6	9.4
Mars	4.9	10.2	13.2
Juin	5.4	11.5	13.5
1971/1972			
Septembre	6.5	12.3	11.5
Décembre	7.0	13.2	11.5
Mars	7.0	7.5	9.0
Juin	6.1	8.1	8.1
1972/1973			
Septembre	5.8	n.d.	n.d.

NOTE Le taux de variation est estimé par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Les taux de salaires hebdomadaires sont ceux du salaire de base minimum applicable aux hommes adultes, les gains hebdomadaires moyens étant également calculés sur la base de ceux des « hommes adultes ».

Source : Commonwealth Statistician.

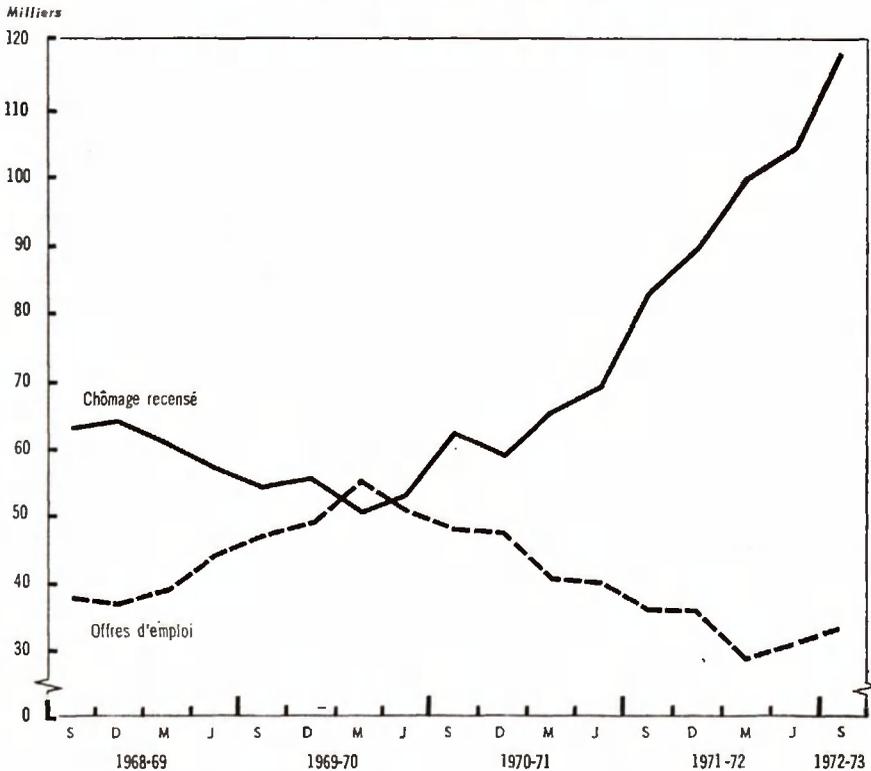
que les voies de transmission indirectes soient importantes, encore que cela reste difficile à prouver, mais dans la mesure où elle repose sur l'hypothèse d'une transmission directe de l'inflation par les prix à l'importation, cette explication n'est pas convaincante ; en effet, si le taux d'augmentation des prix à l'importation des marchandises est passé en Australie de 2 % au cours de l'exercice 1969/1970 à 3 % pendant l'exercice 1970/1971 et de 4 % l'exercice suivant, la part des importations dans la dépense nationale totale est trop faible pour que ce facteur ait joué un rôle majeur dans la hausse des prix intérieurs<sup>1</sup>. Ce facteur a néanmoins joué un certain rôle, compte tenu notamment, de certaines relations plus indirectes. La cause immédiate de l'accélération de la hausse des prix a certainement été l'accélération de la hausse des salaires, d'abord provoquée en majeure partie par le glissement de ceux-ci puis, à partir de la fin de 1970 et dans une mesure crois-

1 Le Ministère fédéral des Finances a estimé que la hausse de 4.0 % des prix des biens et services importés n'a, au cours de l'exercice 1970/1971, contribué qu'à raison de 0.8 point à l'augmentation totale de 6.6 % présentée par l'indice implicite des prix dérivé de la dépense nationale brute (ibid., p. 21).

sante, par les révisions des salaires de base auxquelles ont procédé les autorités d'arbitrage. Pour l'exercice 1970/1971, il ne paraît pas déraisonnable d'imputer cette évolution, en partie du moins, à la pression de la demande sur le marché du travail. Les trois exercices précédents avaient été caractérisés par le dynamisme des investissements privés, en particulier de ceux qui étaient associés à l'expansion des industries extractives, mais aussi des investissements dans d'autres formes de construction résidentielle et non résidentielle. Au deuxième trimestre de 1970, pour la première fois depuis cinq ans, le taux de chômage avait été inférieur à 1.0 % et le nombre des offres d'emploi recensées avait dépassé celui des chômeurs inscrits (graphique 5)<sup>1</sup>.

Tel a été, en tout cas, l'avis des autorités. Afin d'enrayer la surchauffe, la politique monétaire a été durcie au cours de l'exercice 1970/1971. Les taux de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur les ventes ont été relevés dans

Graphique 5 Chômage et offres d'emploi  
Corrigés des variations saisonnières



Source : Commonwealth Statistician.

1 Une partie considérable de ce chômage affectait des zones rurales, par suite des effets de la sécheresse et du bas niveau des prix agricoles.

le budget adopté en août 1970. En février 1971, à la suite du relèvement de 6 % du salaire de base national opéré fin décembre 1970, des mesures budgétaires supplémentaires ont réduit les dépenses du secteur public et

Tableau 19 Opérations budgétaires de l'État fédéral  
Millions de dollars  
Exercice prenant fin le 30 juin

	1970	1971	1972	1973 (prévisions)
<i>Recettes</i>				
Impôts	6 422	7 245	7 959	8 526
Autres recettes	766	870	954	1 005
Recettes totales	7 188	8 115	8 914	9 531
<i>Dépenses</i>				
Achats de biens et de services	1 998	2 200	2 401	2 566
dont : achats à l'étranger	(293)	(253)	(225)	(276)
Transferts	4 224	5 084	5 674	6 410
dont : transferts à l'étranger	(180)	(185)	(205)	(234)
Dépenses totales	6 221	7 284	8 075	9 066
Excédent (+) ou déficit (—)	966	831	839	465
OPÉRATIONS FINANCIÈRES				
<i>Origine des fonds</i>				
Excédent des recettes	967	831	839	
Emprunt net <sup>1</sup> - intérieur	296	222	710	
- extérieur	-131	-46	-47	
Utilisation des encaisses	-	-	-	
Autres <sup>2</sup>	45	27	37	
Total	1 176	1 035	1 539	
<i>Emploi des fonds</i>				
Prêt net <sup>1</sup> - intérieur <sup>3</sup>	1 157	841	972	
- extérieur <sup>4</sup>	-	37	-	
Accroissement des encaisses	19	157	567	
Total	1 176	1 035	1 539	
Excédent budgétaire intérieur total <sup>5</sup>	522	458	387	-60

1 Net des remboursements.

2 Cette rubrique comprend les opérations liées à la frappe de pièces de monnaie, les montants empruntés par les comptes spéciaux du Trésor fédéral, le produit net des opérations des comptes spéciaux du Trésor fédéral sur fonds d'État, les montants disponibles sur les fonds en dépôt de trust, etc.

3 Y compris le montant net des avances à l'Office australien du Blé.

4 Fonds mis à la disposition du FMI.

5 L'excédent budgétaire intérieur total est égal à la composante intérieure de l'excédent des recettes, augmentée des prêts intérieurs à l'exclusion des avances à l'Office australien du Blé.

Sources : Budget Speech (1972-1973), Statement 7, tableaux 2 et 3.

Treasury Information Bulletin.

Supplément au Treasury Information Bulletin, août 1972.

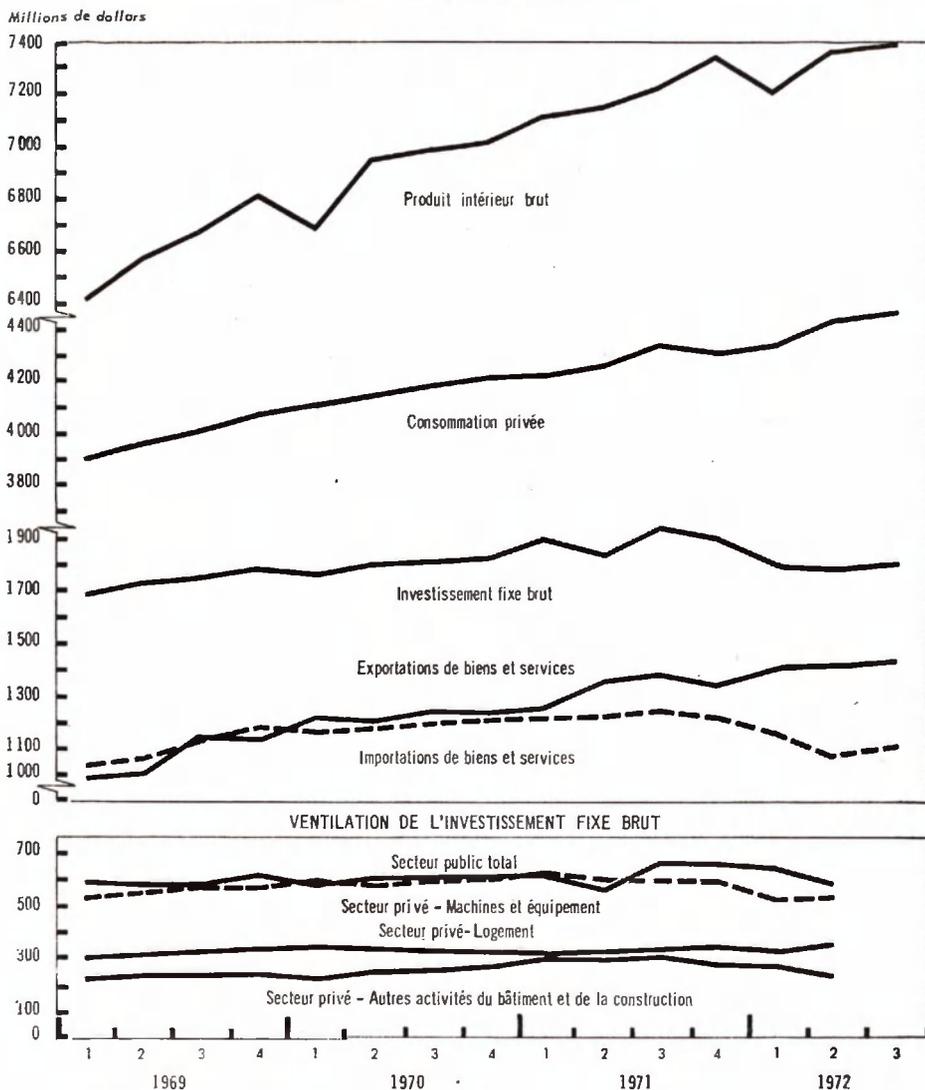
supprimé la déduction de 20 % dont avaient jusqu'alors bénéficié les investissements privés sous forme de machines et autres matériels. Devant l'accélération de la hausse des salaires et des prix, le budget de l'exercice 1971/1972, présenté en août 1971, est allé plus loin encore (tableau 19). Avec pour objectif la réalisation d'un excédent intérieur de 630 millions de dollars, chiffre qui représentait une augmentation de 160 millions de dollars par rapport à l'excédent enregistré l'exercice précédent et près de 2 % du PIB, il prévoyait une réduction du taux de croissance des dépenses publiques, une majoration de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et des sociétés, ainsi qu'une augmentation de certains tarifs publics. En présentant ce budget, le Ministre fédéral des Finances a insisté sur les risques qu'une pression excessive de la demande ferait courir en renforçant la poussée déjà forte exercée sur l'économie par les coûts. Devant la façon dont la situation a évolué en cours d'exercice, il a fallu toutefois réviser notablement le diagnostic établi et la politique suivie.

Le taux de croissance du volume du PIB non agricole, qui avait été de 6 à 7 % par an pendant les trois exercices budgétaires précédents, est tombé à 4½ % au cours de l'exercice 1970/1971 et, malgré une forte augmentation des exportations, aux environs de 3 % l'exercice suivant. Le taux de chômage (corrigé des variations saisonnières), inférieur à 1 % au milieu de 1970, a régulièrement augmenté et, en août 1972, dépassait 2 % niveau le plus élevé qui ait été enregistré en Australie depuis dix ans<sup>1</sup>. Avec le recul, il apparaît clairement que l'expansion avait déjà commencé à marquer le pas et la situation du marché du travail à se détendre vers la fin de 1970. Sous l'influence du resserrement monétaire, la construction de logements a amorcé un déclin au troisième trimestre de 1970, suivie en cela, au deuxième trimestre de 1971, par les investissements privés en machines et autres matériels, puis, au dernier trimestre de la même année, par la construction non résidentielle (graphique 6). Ce qui, durant l'exercice 1970/1971, aurait pu passer pour un ralentissement salutaire de la conjoncture était devenu, à la fin de 1971 un début de fléchissement caractérisé de l'activité économique.

Peu après l'adoption du budget anti-inflationniste d'août 1971, l'orientation de la politique économique a changé de sens. Les mesures de restriction imposées au crédit bancaire par la Banque centrale ont été assouplies en octobre et entièrement supprimées en décembre. Les activités de prêt des banques ont été encouragées par une réduction du coefficient de liquidité obligatoire et les taux d'intérêt ont baissé, les liquidités étant abondantes et les obligations très demandées du fait que le secteur privé n'avait guère besoin d'emprunter. Les achats spéculatifs d'obligations, combinés à la faiblesse des émissions, ont provoqué une forte baisse des rendements des obligations à court et à long terme. L'évolution des indicateurs monétaires au cours de l'exercice 1971/1972 a reflété l'augmentation qui en est résultée dans les avoirs liquides des banques et des particuliers (tableau 20). Dans

1 L'augmentation du chômage recensé conduit à sous-estimer le manque à produire, du fait qu'il y a eu aussi une baisse prononcée du nombre des heures supplémentaires et des taux d'activité. De février 1971 à février 1972, tandis que le taux annuel d'accroissement de la population féminine d'âge actif restait stable, celui de la population active de sexe féminin est tombé de 5.6 à 1.1 % (ibid., p. 13).

Graphique 6 Évolution du PIB et de ses principales composantes  
Désaisonnalisés, aux prix de 1966/67



Source : Quarterly Estimates of National Income and Expenditure.

les premiers mois de 1972, l'assouplissement des restrictions monétaires a été suivi par une série de mesures budgétaires expansionnistes, comprenant une augmentation des transferts aux États<sup>1</sup>, une majoration des allocations

1 En décembre 1971, le Gouvernement fédéral avait déjà mis sur pied un programme de subventions aux États, au titre de la lutte contre le chômage en dehors des grandes agglomérations urbaines. En mai 1972, ce programme avait permis de fournir des emplois à quelque 14 500 personnes.

Tableau 20 Indicateurs monétaires

	Juin 1969	Juin 1970	Juin 1971	1971-72				1972-73 Octobre
				Septembre	Décembre	Mars	Juin	
<b>1 Masse monétaire</b>								
Monnaie en circulation et dépôts des banques commerciales <sup>1</sup> (milliards de dollars)	6.7	7.7	8.2	8.4	9.1	9.3	9.1	10.3
Dépôts des caisses d'épargne (milliards de dollars)	7.3	7.1	7.7	8.0	8.0	8.1	8.4	9.0
Total (milliards de dollars)	14.0	14.8	15.9	16.4	17.1	17.4	17.5	19.3
<b>2 Grandes banques commerciales</b>								
Taux de liquidité <sup>2</sup> (pourcentage)	22.9	20.5	21.3	22.8	26.3	29.7	23.7	31.3
Avances en cours (milliards de dollars)	3.9	4.4	4.8	4.7	4.9	4.9	5.3	5.5
Nouveaux engagements de prêt <sup>3</sup> (millions de dollars)	38.1	34.6	42.9	38.1	50.2	73.5	82.0	80.6
<b>3 Taux d'intérêt</b>								
Fonds d'État : 20 ans <sup>4</sup> (pourcentage)	5.87	6.99	6.99	6.98	6.50	6.02	5.99	6.02
Fonds d'État : 2 ans <sup>4</sup> (pourcentage)	5.25	6.48	6.00	6.13	5.18	5.15	5.05	4.67
Marché monétaire <sup>5</sup> (pourcentage)	4.59	6.12	5.91	5.71	5.71	5.04	5.18	3.90

1 Détenus par le public.

2 Rapport des avoirs liquides et fonds d'État aux dépôts.

3 Moyenne mensuelle.

4 N'ouvrant pas droit à abattement fiscal.

5 Moyenne pondérée des taux d'intérêt des prêts en cours.

Source : Banque de Réserve d'Australie.

de chômage et prestations sociales s'y rattachant, le rétablissement de la déduction pour investissement de 20 % et l'abolition de la surtaxe de 2½ % au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Prises ensemble, ces mesures ont largement contribué à ramener l'excédent intérieur de l'exercice 1971/1972 des 630 millions de dollars prévus à 387 millions de dollars seulement. Cette action a été opportunément suivie, en août 1972, par l'adoption d'un budget fédéral nettement expansionniste. Selon les prévisions, d'importantes augmentations des dépenses au titre des prestations sociales, de l'enseignement, des subventions à l'industrie et des transferts aux Etats pour le financement des travaux publics et de la construction de logements, conjuguées à une réduction moyenne de 10 % des taux de l'impôt sur le revenu ainsi qu'à d'autres allègements de la fiscalité (ces mesures fiscales favorisant essentiellement les titulaires de faibles revenus), devaient se solder par un déficit intérieur de 60 millions de dollars pour l'exercice 1972/1973.

Un certain nombre de facteurs paraissent avoir contribué au ralentissement excessif de l'activité économique pendant l'exercice 1971/1972. Les revenus agricoles, déjà affectés depuis plusieurs années par une compression des marges laissées par le niveau des coûts et celui des prix, ont été gravement réduits par la chute catastrophique des cours de la laine intervenue au cours de l'exercice 1970/1971 et de la première moitié de l'exercice 1971/1972, ainsi que par la sécheresse qui a sévi dans certaines régions. On ne pourrait guère s'attendre à ce que l'exploitation des ressources du sous-sol continue indéfiniment à tenir dans l'expansion des investissements privés le rôle très important qu'elle avait joué dans les exercices précédents. Les investissements dans les industries extractives ont été affectés, vers la fin de 1970, par l'effondrement du cours des actions des sociétés minières consécutif à la vague de spéculation dont elles avaient fait l'objet et ont encore été freinés par les conséquences de la crise monétaire internationale du second semestre de 1971, qui a entraîné des pertes sur les livraisons de minerai de fer effectuées en exécution de contrats à long terme (dans lesquels les prix étaient exprimés en dollars des Etats-Unis), ainsi que par une révision en baisse des perspectives de vente sur le marché japonais. L'activité de la construction non résidentielle a, d'autre part, été ralentie par l'apparition d'excédents de capacités après une expansion prolongée de la construction d'immeubles à usage de bureaux dans les agglomérations urbaines. Quant à l'industrie sidérurgique, elle a été gravement touchée par la baisse de la demande mondiale d'acier qui est allée de pair avec la récession générale de l'activité économique dans certaines des grandes nations industrielles en 1970 et 1971. Facteur au moins aussi important que toutes ces influences défavorables qui se sont exercées sur les investissements privés, le taux de croissance de la consommation privée a accusé un fléchissement prononcé qui s'est traduit par une forte augmentation du taux d'épargne des particuliers. De fait, la part de l'épargne dans le revenu disponible des particuliers a doublé entre les exercices 1967/1968 et 1971/1972 (il est passé de 5.6 à 10.2 %). Le volume de la consommation a augmenté à un taux décroissant au cours de l'année 1970 et, après une certaine reprise, il a effectivement diminué au quatrième trimestre de 1971. Ce ralentissement de l'expansion de la demande des consommateurs a affecté

l'activité économique, tant directement que par le biais de l'effet de freinage qu'il a exercé sur les investissements privés, dans la branche des industries manufacturières en particulier. Les raisons de l'augmentation du taux d'épargne des particuliers, qui a également été observée dans plusieurs autres pays Membres de l'OCDE, ne sont pas parfaitement claires. Le fait qu'en Australie, cette augmentation a coïncidé avec l'accélération de la hausse des prix et s'est apparemment interrompue au moment précis où la situation de l'emploi a commencé à se détériorer sérieusement semblerait indiquer que, dans ce pays du moins, elle a davantage tenu à la hausse des prix qu'à l'augmentation du chômage. Mais les raisons pour lesquelles une hausse rapide des prix inciterait les ménages à épargner davantage ne sont pas du tout évidentes<sup>1</sup>. Etant donné l'importance qu'il pourrait revêtir dans l'explication de la « stagflation », le phénomène mériterait peut-être d'être étudié de façon plus détaillée qu'il n'a été possible de le faire pour la présente étude.

D'un examen de l'évolution intervenue au cours des deux dernières années, il ressort que les responsables de la politique intérieure australienne ont été acculés au dilemme déjà familier à plusieurs autres pays de l'OCDE : les efforts soutenus déployés pour enrayer l'accélération de la hausse inflationniste des salaires et des prix au moyen de mesures de restriction des dépenses ont atteint leur maximum d'intensité dans le cadre du budget de l'exercice 1971/1972, c'est-à-dire bien après que l'expansion eut commencé à plafonner, et ont probablement contribué de ce fait au fléchissement qui a suivi. Un an plus tard, dans son rapport économique annuel, le Ministère fédéral des Finances a bien résumé les enseignements à tirer de cette expérience, sans toutefois indiquer de remède précis : « La courbe de Phillips est-elle dépassée... ? Rares sans doute sont ceux qui nierait que la relation inverse entre les augmentations de salaires et le chômage vaut toujours, dans l'ensemble, lorsque le taux de chômage est faible... Mais un taux de chômage sensiblement plus élevé ne réduit pas notablement, à lui seul, le taux d'augmentation des salaires et des prix s'il ne se maintient pas pendant un certain temps ; autrement dit, la « corrélation négative » devient comparativement inopérante à court et à moyen termes, dès lors qu'une tendance à l'accélération de la hausse des salaires et des prix s'est affirmée<sup>2</sup>. Les autorités sont assurément en droit de considérer que les mesures adoptées ont tout au moins substitué « un taux d'inflation élevé, mais relativement constant, à cette accélération tendancielle »<sup>3</sup> et qu'elles n'ont pas été maintenues trop longtemps, l'orientation de la politique monétaire et budgétaire ayant été inversée promptement et avec souplesse lorsque la nécessité en est devenue perceptible.

1 Divers facteurs ont été mentionnés à titre d'explications possibles du phénomène dans le cas de l'Australie, notamment l'effet produit sur la fortune (placée en valeurs mobilières) par l'effondrement des cours des actions des sociétés minières, le retard avec lequel la consommation réagit à l'augmentation des revenus (salariaux en particulier), une résistance des consommateurs à la hausse des prix et un effet Pigou inversé (« les particuliers éprouvent peut-être le besoin d'accroître le niveau de leur épargne nominale pour maintenir le pouvoir d'achat de leurs économies », Ministère fédéral des Finances, *The Australian Economy 1972*, p. 9).

2 Ibid., p. 23 (en italiques dans l'original).

3 Ibid.

*Balance extérieure : les inconvénients de la richesse*

La balance commerciale australienne, qui avait été proche de l'équilibre au cours de l'exercice 1968/1969, a dégagé au titre de l'exercice 1971/1972, un excédent de près de un milliard de dollars. La valeur des exportations de marchandises s'est accrue de près de 50 %, cependant que les importations augmentaient de 18 % seulement (tableau 21). Cette amélioration de la balance commerciale n'a été que partiellement compensée par l'accroissement régulier du déficit des opérations invisibles, de sorte que le déficit

Tableau 21 **Balance des paiements**  
*Millions de dollars*

Exercice prenant fin le 30 juin

	1969	1970	1971	1972
<b>A PAIEMENTS COURANTS</b>				
<i>Exportations (fob)</i>	3 217	3 967	4 216	4 758
Laine	(851)	(825)	(593)	(635)
Autres exportations agricoles	(1 045)	(1 297)	(1 548)	(1 812)
Minerais et concentrés, charbon	(442)	(656)	(812)	(839)
Métaux	(257)	(371)	(374)	(428)
Autres produits manufacturés	(545)	(718)	(793)	(927)
Autres exportations <sup>1</sup>	(77)	(100)	(96)	(116)
<i>Importations (fob)</i>	3 203	3 553	3 790	3 789
Balance commerciale	14	414	426	969
<i>Invisibles (montant net)</i>	-1 039	-1 174	-1 247	-1 367
Services	-388	-419	-470	-489
Autres opérations invisibles	-650	-755	-776	-870
Balance courante	-1 024	-760	-820	-398
<b>B OPÉRATIONS EN CAPITAL</b>				
<i>Entrées apparentes nettes de capitaux</i>	1 173	797	1 418	1 841
Opérations de l'État	69	-185	-63	-51
Opérations des offices de commercialisation	27	-47	-43	-36
Sociétés	1 046	1 080	1 573	1 800
Investissements directs				
(y compris les bénéfices non distribués)	(633)	(789)	(937)	(1 000) <sup>2</sup>
Investissements de portefeuille et prêts	(412)	(291)	(637)	(800)
Autres opérations en capital				
(y compris les erreurs et omissions)	31	-51	-49	-128
Balance globale	148	37	598	1 443
<i>Mouvements monétaires</i>				
Variation des réserves officielles	143	118	742	1 544
Allocation de DTS	..	-75	-64	-63
Autres mouvements	6	-6	-81	-38

1 Y compris la correction appliquée aux données du commerce extérieur pour tenir compte des différences de champ couvert et de méthode de comptabilisation par rapport à l'optique de la balance des paiements. Cette correction s'est chiffrée en moyenne à 163 millions de dollars pour les quatre années considérées.

2 Estimation.

Source : Commonwealth Statistician.

de la balance des paiements courants est tombé de plus de un milliard de dollars au titre de l'exercice 1968/1969 à moins de 400 millions de dollars en 1971/1972. Au cours du trimestre allant jusqu'à fin juin 1972 et au cours du trimestre suivant, la balance des paiements courants a été excédentaire pour la première fois depuis 1964. Pendant les exercices 1969/1970 et 1970/1971, la croissance des exportations avait été due principalement aux produits minéraux et aux articles manufacturés, les exportations agricoles ayant quant à elles été freinées par la sécheresse et par une baisse considérable des prix de la laine. En 1971/1972, les exportations d'articles manufacturés ont continué d'augmenter fortement malgré les conditions perturbées du commerce international et une expansion des exportations agricoles qui a intéressé un grand nombre de produits, y compris la laine dont les prix ont quelque peu remonté et dont les ventes se sont accrues (en partie par suite de l'écoulement de stocks constitués pendant l'exercice précédent par la Commission australienne de la Laine), a compensé un fléchissement du taux de croissance des exportations de produits minéraux (ramené de 16 % en 1970/1971 à 8 % en 1971/1972), principalement imputable aux effets de la récession prolongée observée au Japon. La substitution de la production intérieure aux importations dans le cas de certains produits et notamment du pétrole brut a joué un certain rôle dans le ralentissement de la croissance des importations, mais leur quasi-stagnation au cours de l'exercice 1971/1972 s'explique principalement par le ralentissement de l'activité économique intérieure.

Tandis que le déficit de la balance des paiements courants diminuait, le rythme des entrées de capitaux s'est considérablement accéléré. Les entrées nettes apparentes ont plus que doublé en deux ans, passant de 800 millions de dollars pour l'exercice 1969/1970, à plus de 1.800 millions de dollars pour l'exercice 1971/1972 (tableau 21). En conséquence, les réserves internationales de l'Australie (avoirs officiels de réserve, à l'exclusion des DTS et de la tranche-or du FMI) ont plus que triplé en deux ans, passant de 1.251 millions de dollars à la fin d'octobre 1970 à 4.562 millions à la fin d'octobre 1972 (c'est-à-dire à un montant sensiblement supérieur à celui des importations totales de marchandises au cours de l'exercice 1971/1972). L'accroissement des entrées de capitaux a été dû en partie à l'augmentation régulière des investissements directs (tant des nouveaux investissements que des bénéfiques non distribués). Mais, pendant les exercices 1970/1971 et 1971/1972, l'élément marquant a été une accélération considérable des entrées au titre des investissements de portefeuille et des prêts des investisseurs institutionnels<sup>1</sup>. Trois principaux facteurs paraissent avoir provoqué

---

1 Les investissements directs sont définis, d'une manière générale, comme des investissements effectués dans une société australienne par une société étrangère ou un groupe de sociétés étrangères apparentées, détenant plus de 25 % des actions de la société australienne assorties du droit de vote. Il importe de noter que la distinction arbitraire entre les investissements directs, d'une part, et, d'autre part, les investissements de portefeuille et les prêts d'investisseurs institutionnels ne permet pas de distinguer les apports de capitaux à long terme des apports de capitaux à court terme. Dans chacune de ces deux catégories figurent à la fois des mouvements à court terme et des mouvements à long terme. En ce qui concerne les capitaux recensés au titre des investissements de portefeuille et des prêts d'investisseurs institutionnels, on peut penser qu'une grande partie des apports était destinée, et a effectivement été affectée, à l'investissement à long terme.

cette évolution. Le premier a été l'afflux en Australie de banques commerciales et autres intermédiaires financiers affiliés à des sociétés opérant à l'échelon international, ce qui a rendu les sociétés installées en Australie plus conscientes des possibilités de faire appel à des sources de capitaux étrangers et leur a facilité l'accès à ces sources. Le second a été le resserrement du crédit (et la hausse des taux d'intérêts relatifs) en Australie pendant les exercices 1969/1970 et 1970/1971 (graphique 7)<sup>1</sup> et l'abondance des fonds disponibles sur les marchés financiers étrangers. Enfin, après le mois d'août 1971, la spéculation sur une éventuelle réévaluation du dollar australien a, croit-on, joué un rôle dans l'accélération des entrées de capitaux, et elle semble s'être prolongée même après le réaligement des taux de change de décembre 1971. A cette époque, la politique monétaire intérieure, auparavant restrictive, était devenue expansionniste, de sorte que l'effet des entrées de capitaux sur les liquidités intérieures ne présentait pas encore d'inconvénient. Il pouvait néanmoins, comme on l'a mentionné, limiter sérieusement la possibilité de maîtriser les liquidités intérieures en cas de reprise de l'expansion.

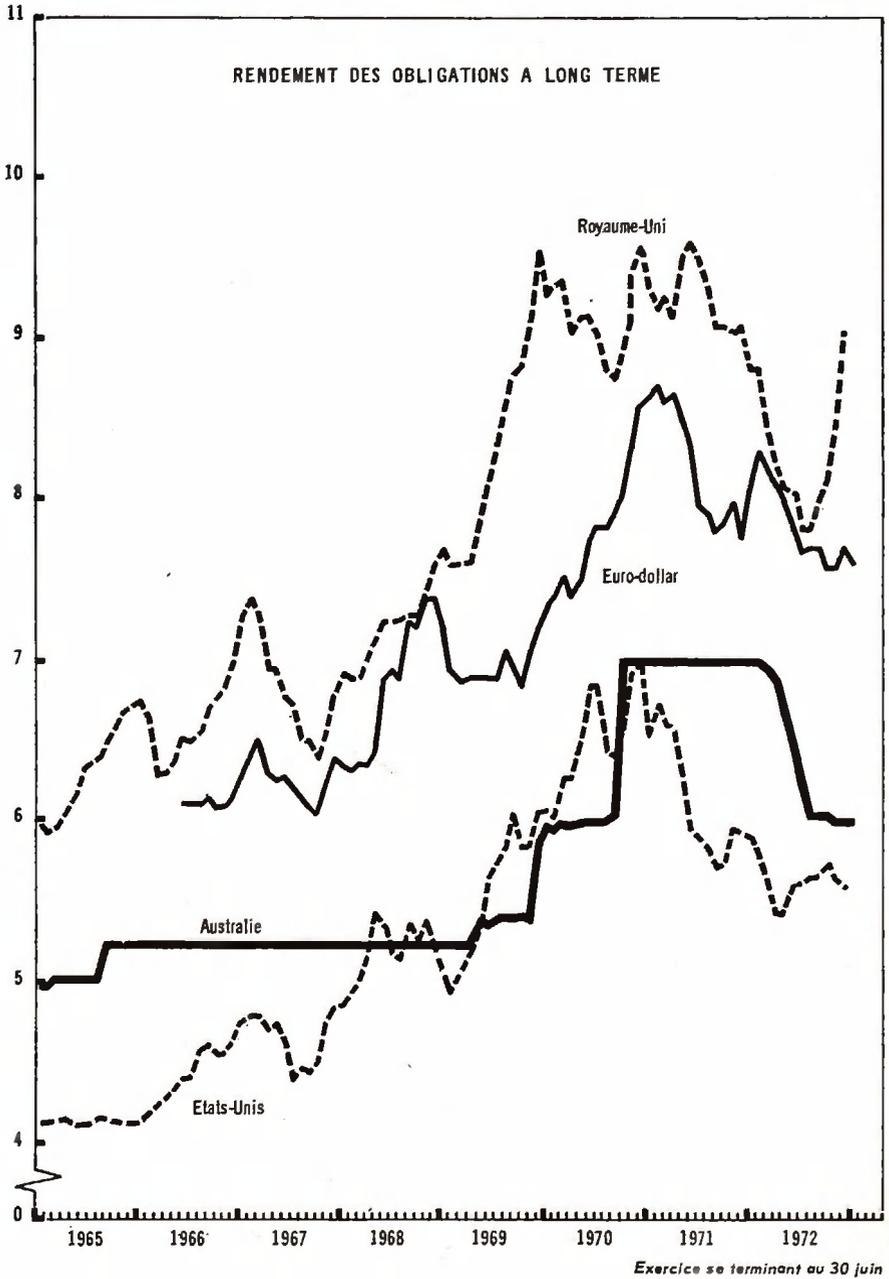
En août 1971, à la suite de la suspension de la convertibilité du dollar des Etats-Unis, le gouvernement a tout d'abord décidé de maintenir le lien entre le dollar australien et le sterling, de sorte que les deux monnaies ont flotté parallèlement par rapport au dollar des Etats-Unis. Au cours des mois suivants, qui ont été caractérisés par l'incertitude du climat des affaires monétaires internationales, un débat public animé s'est instauré en Australie sur la politique des changes. Les représentants de branches d'activité exportatrices ou qui devaient faire face à la concurrence des importations (agriculture, industries extractives et manufacturières) insistaient pour que le dollar australien suive le dollar des Etats-Unis dans sa dévaluation. Un groupe d'économistes universitaires préconisaient une revalorisation substantielle de la monnaie australienne par rapport au dollar des Etats-Unis, considérant principalement qu'une pareille mesure exercerait une forte pression à la baisse sur les prix intérieurs et, de ce fait, donnerait aux pouvoirs publics plus de latitude pour prendre des mesures intérieures propres à stimuler l'activité économique sans accélérer l'inflation. En décembre, à la suite des accords conclus à Washington par le Groupe des Dix, le gouvernement a décidé de ne pas modifier la parité-or du dollar australien (ce qui impliquait une réévaluation de fait d'environ 8.6 % par rapport au dollar des Etats-Unis), mais de tirer parti de l'élargissement des marges de fluctuation autorisées par le FMI et de fixer le taux de change à sa limite inférieure (ce qui représentait une valorisation de 6.3 % seulement par rapport au dollar des Etats-Unis, une dévaluation de quelque 12 % par rapport au yen et une dévaluation générale de 2 % environ par rapport à la moyenne pondérée des monnaies des principaux partenaires commerciaux de l'Australie). Il a décidé en même temps de rompre le lien traditionnel avec le ster-

---

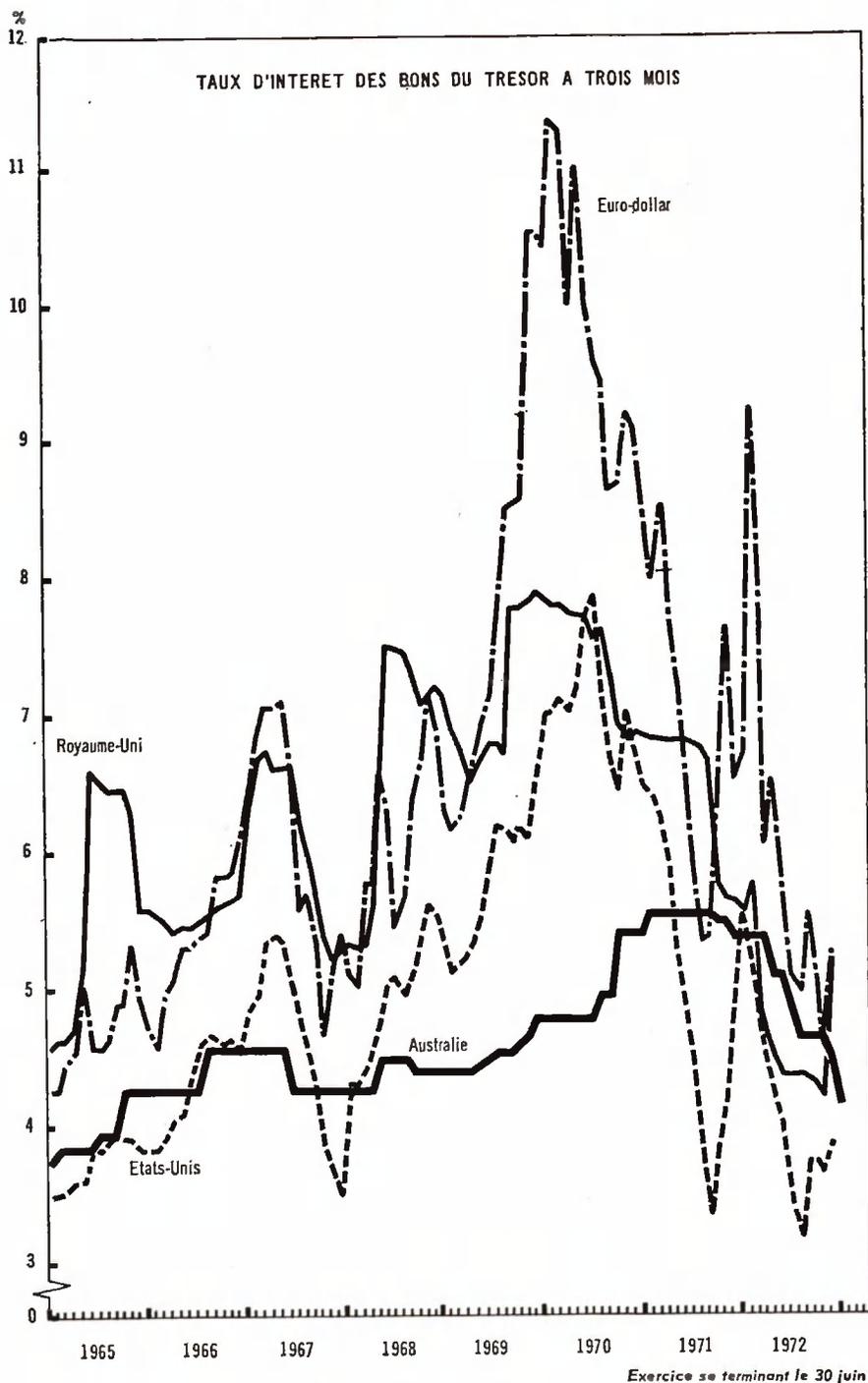
1 La politique mise en œuvre par voie de « directives », par laquelle le Gouvernement australien s'est efforcé, initialement, de limiter les emprunts des sociétés à capitaux étrangers sur le marché intérieur dans une situation de resserrement monétaire, puis d'encourager la participation d'intérêts australiens au capital de ces sociétés, n'avait plus guère d'effets à cette époque.

Australie

Graphique 7 Quelques taux d'intérêt



Graphique 7 (suite) Quelques taux d'intérêt



Source : Mémorandum de l'Australie à l'OCDE.

ling et d'aligner le dollar australien sur le dollar des Etats-Unis. Le cours fixé pour le dollar des Etats-Unis a été maintenu lorsque le Royaume-Uni a, en juin 1972, pris la décision de laisser flotter le sterling<sup>1</sup>.

Les aspects de l'évolution qui ont été résumés dans les trois paragraphes précédents ont posé aux responsables de la politique économique australienne trois problèmes liés entre eux et aussi importants que délicats : le problème du taux de change, celui des investissements étrangers en Australie et la difficulté de soustraire la politique monétaire intérieure à l'influence des mouvements de capitaux internationaux de caractère instable. La combinaison d'un afflux massif de capitaux étrangers et d'un quasi-équilibre de la balance des paiements courants a été généralement interprétée comme l'indice d'une sous-évaluation du dollar australien et le simple fait que cette opinion est largement répandue provoque des entrées de capitaux de caractère spéculatif qui exercent des pressions dans le sens de la valorisation. En septembre, le Gouvernement fédéral a annoncé l'adoption de mesures visant à freiner les entrées de capitaux et notamment l'abandon de la politique dite « des directives », l'interdiction de contracter à l'étranger des emprunts d'une durée inférieure à deux ans et une plus grande liberté pour les investissements de portefeuille effectués à l'étranger par des résidents australiens<sup>2</sup>, ainsi qu'une nouvelle procédure soumettant les prises de contrôle de grandes entreprises australiennes par des actionnaires étrangers à l'examen d'une autorité indépendante. Le Gouvernement a en outre fait connaître qu'il continuait d'étudier la possibilité de prendre des mesures de portée générale, en matière de participations et de contrôle étrangers dans l'économie nationale. L'opportunité du choix de cette méthode pour tenter de résoudre le problème du déséquilibre extérieur sera examinée plus avant dans la suite de la présente étude.

### *Les perspectives intérieures : reprise*

Dès le milieu de 1972, certains signes donnaient à penser que le point culminant des difficultés intérieures était dépassé, tant sur le plan de la hausse des prix et des salaires que sous l'angle du fléchissement de l'activité économique et de l'emploi. La majoration de 2 dollars, soit environ 2½ %, accordée en février à l'issue de la révision nationale des salaires de base a marqué un sensible ralentissement par rapport à la précédente augmentation de 6 % qui avait été décidée en décembre 1970. Les chiffres des trimestres

1 Pour les modalités de fonctionnement du marché des changes en Australie et les modifications introduites récemment dans ce domaine, voir l'Annexe C, dernier paragraphe.

2 Plus précisément, la Banque de Réserve refuse, depuis le 27 septembre 1972, d'autoriser les opérations de change afférentes à tous les emprunts à l'étranger d'un montant au moins égal à 100 000 dollars, dont la durée ne dépasse pas deux ans ou qui peuvent être remboursés par anticipation avant l'expiration de ce délai; l'obligation jusque-là imposée aux sociétés étrangères de se procurer à l'étranger les fonds qu'elles ne sont pas autorisées à emprunter en Australie a été supprimée; l'interdiction d'effectuer des investissements de portefeuille à l'étranger qui est actuellement faite aux résidents australiens a été assouplie : sont désormais normalement autorisés, à concurrence de 10 000 dollars australiens pour les particuliers et de 1 million de dollars australiens par les investisseurs institutionnels au cours d'une période quelconque de 12 mois, les investissements sous forme d'acquisition d'actions, de participations ou de biens immobiliers, mais non sous forme de prêts ou autres placements.

allant jusqu'à fin juin et fin septembre semblent également indiquer un ralentissement du taux de hausse des prix à la consommation. D'autre part, l'orientation expansionniste des politiques monétaire et budgétaire avait aussi commencé à produire des résultats. Si la plupart des autres investissements privés sont restés déprimés, les dépenses consacrées à la construction de logements, stimulées par l'assouplissement des conditions du crédit, ont recommencé d'augmenter fortement. Le taux d'épargne des particuliers avait amorcé une diminution et les augmentations de 11 à 12 % (après correction des variations saisonnières) des ventes au détail enregistrées pendant les trimestres se terminant en juin et en septembre laissaient penser que la consommation privée allait en s'accéléralant.

L'accéléralation de la croissance de la demande que dénotent les données récentes devrait être renforcée par le budget fortement expansionniste de 1972/1973, encore qu'il soit peu probable que celui-ci produise l'essentiel de ses effets avant 1973. Pour l'exercice 1972/1973, les autorités australiennes prévoient, à titre provisoire, le rétablissement du taux de croissance du PIB réel aux environs de 5 %, chiffre correspondant à peu près au taux moyen de la décennie écoulée, avec une accéléralation considérable en cours d'exercice.

Dans ce pronostic d'accéléralation de la croissance du PIB entre un élément incertain, qui est l'hypothèse d'un accroissement considérable du volume de la consommation. Etant donné le comportement exceptionnel de cette importante composante de la dépense au cours des deux dernières années, son évolution est particulièrement difficile à prévoir. Toutefois, la récente accéléralation de la consommation déjà notée rend l'hypothèse plausible. Il est probable que la contraction du volume des investissements fixes des entreprises enregistrée au cours de l'exercice écoulé prendra fin, mais on ne saurait s'attendre à une expansion notable de ces investissements sur l'ensemble de l'exercice 1972/1973. Une nouvelle détérioration de la situation des investissements miniers paraît devoir contrebalancer l'amélioration attendue dans les autres secteurs. Au second semestre de l'exercice, la reprise des investissements des entreprises devrait toutefois s'affirmer, à mesure que les anticipations et le degré d'utilisation des capacités s'amélioreront. Il se peut aussi que, d'ici là, le rétablissement des déductions pour investissements ait produit un certain effet positif. A en juger par des données récentes, la construction de logements devrait continuer à présenter la tendance fortement ascendante observée pendant l'exercice écoulé. L'augmentation des dépenses du secteur public devrait être sensiblement plus importante qu'en 1971/1972, cependant que l'accéléralation attendue de la croissance de la demande globale renverserait le mouvement de recul accusé par les activités de stockage au cours de ce dernier exercice.

Après avoir, au cours des mois précédents, atteint 2.1 % — chiffre exceptionnellement élevé, en Australie —, le taux de chômage désaisonnalisé a notablement baissé en septembre et octobre. Mais l'expérience conduit à penser qu'un délai considérable — allant peut-être jusqu'au milieu de 1973 — pourrait s'écouler avant que le taux de chômage ne revienne à un niveau plus normal. Les taux d'activité tendent à évoluer dans le même sens que la conjoncture et les gains de productivité reflètent généralement

mieux les premiers stades d'une reprise que ne le font les variations de l'emploi. D'autre part, la mesure dans laquelle le chômage rural réagira au récent redressement des revenus agricoles et aux mesures gouvernementales<sup>1</sup> demeure incertaine.

Si les données récentes semblent indiquer un certain ralentissement de la hausse des prix, il serait prématuré de dire que l'inflation est maîtrisée. En dépit d'un fléchissement du taux d'augmentation des salaires de base, les autorités australiennes prévoient que les gains moyens progresseront d'environ 9 % en 1972/1973, contre 10 % en 1971/1972. Cette prévision tient compte du fait qu'il est probable que la majoration du salaire de base obtenue cette année par la branche des métaux sera étendue à d'autres secteurs, et qu'il est par ailleurs possible que tout ralentissement de la hausse des salaires de base soit compensé par un « glissement des salaires ». La poussée en hausse qui s'exercerait sur les prix devrait être atténuée par l'effet favorable de gains de productivité relativement rapides sur les coûts unitaires de main-d'œuvre, mais il ne faut pas perdre de vue que, si la demande s'accroît, les entreprises s'efforceront probablement de redresser leurs marges bénéficiaires. Tout bien pesé, il serait optimiste d'escompter une réduction sensible du taux d'inflation dans le prochain avenir.

#### *Les perspectives extérieures : maintien de l'excédent global*

En l'absence d'autres modifications importantes de la politique qui agiraient directement sur le secteur extérieur, les réserves internationales de l'Australie paraissent devoir continuer d'augmenter au cours de l'exercice 1972/1973. Il est fort possible que la croissance des exportations se poursuive au taux élevé de l'exercice écoulé. La forte hausse qu'ont marquée récemment les prix de la laine devrait compenser, et au-delà, la diminution des quantités disponibles et, s'il se peut que les ventes de certains produits commencent à être défavorablement influencées par l'entrée du Royaume-Uni dans la Communauté Economique Européenne, les perspectives d'évolution du marché des autres principales exportations agricoles (blé, viande et sucre) sont très encourageantes. Les exportations de produits minéraux bénéficieront de l'accélération de la croissance actuellement observée dans les principaux pays industriels et en particulier au Japon, pays où après une récession exceptionnellement longue, la reprise de l'activité économique est plus vigoureuse qu'il ne paraissait probable il y a quelques mois. (Les exportations de minerai de fer continueront toutefois pendant quelque temps à être freinées du fait de la révision en baisse des projets d'expansion des aciéries japonaises.) Quant aux exportations d'articles manufacturés, bien qu'elles dépendent principalement de la situation dans les pays d'Asie du Sud-est et autres marchés voisins, on peut aussi penser qu'elles continueront à s'accroître sous l'effet de la reprise générale des échanges mondiaux, freinés par les conditions perturbées qui ont prévalu pendant l'exercice écoulé.

Le redressement attendu de la demande intérieure devrait se traduire par un accroissement du volume des importations, après la réduction enre-

1 Voir plus haut page 49.

gistrée en 1971/1972. Compte tenu du retard avec lequel les importations suivent normalement l'essor de l'activité en période de reprise conjoncturelle, il est peu probable que cet accroissement égale celui des exportations. Il en résulterait alors une nouvelle amélioration de la balance commerciale, qui ne semble pas devoir être entièrement compensée par la détérioration persistante de la balance des invisibles. Il se pourrait bien par conséquent que l'exercice budgétaire en cours se solde par un équilibre ou même par un faible excédent des paiements courants. Il s'ensuit qu'un volume important d'entrées de capitaux entraînerait, comme en 1971/1972, un accroissement des réserves et non un transfert de ressources réelles au bénéfice de l'Australie.

Il est impossible de prévoir de façon précise l'ampleur des futures entrées de capitaux. Les dispositions prises récemment par le Gouvernement pour limiter les emprunts à l'étranger pourraient avoir des effets sensibles. Dans la mesure où les entrées de capitaux exceptionnellement importantes qui ont été enregistrées au cours de l'exercice 1971/1972 ont été dues à la spéculation suscitée par la crise monétaire internationale, les futurs mouvements de fonds reflèteront les opinions qui prévaudront sur la stabilité de la structure existante des taux de change. En outre, les mouvements de capitaux seront influencés par (et influenceront aussi) la rigueur relative des politiques monétaires suivies en Australie et à l'étranger. La possibilité de continuer à faire en Australie des investissements à long terme rentables jouera également un rôle. Même si l'on tient compte des modifications récemment apportées à la politique australienne, il semble que le montant des entrées de capitaux demeurera important et que les réserves continueront à augmenter.

## V CONCLUSIONS

Quand l'Australie a abordé les années 70, son économie était plus vigoureuse et plus dynamique à maints égards que dix ans auparavant. Au renforcement notable de l'industrie manufacturière qui avait caractérisé les années 50 est venu s'ajouter, pendant les années 60, le développement remarquable des industries extractives. Tandis que certaines activités agricoles étaient affectées par l'évolution contraire des marchés mondiaux, d'autres, bénéficiant de perspectives de débouchés plus favorables, se développaient. Les investissements directs étrangers ont apporté des capitaux et des techniques nouvelles, notamment dans les industries manufacturières et extractives, et le secteur financier a rapidement transformé et adapté ses structures, par la création de relais spécialisés et le perfectionnement des mécanismes du marché financier. Le rythme rapide des entrées de capitaux et, dans les dernières années 60, une amélioration notable de la balance courante ont mis un terme aux difficultés chroniques de balance des paiements qui dans le passé avaient entravé les mesures visant à assurer une croissance régulière. Pendant la majeure partie des années 60, le plein-emploi

et la stabilité des prix ont été maintenus de façon satisfaisante et le rythme d'expansion économique s'est accéléré.

On a pu constater ces deux dernières années un certain flottement dans les résultats de l'économie nationale et une certaine remise en cause de son orientation même. La hausse des salaires et des prix s'est accentuée d'une manière inquiétante. Un renforcement des efforts déployés par les autorités d'arbitrage pour en ralentir la cadence aurait pu risquer de pousser les organisations syndicales à se détourner des procédures d'arbitrage et à compter davantage sur les négociations collectives, et donc de contribuer à renforcer le malaise social. Les pouvoirs publics se sont efforcés d'enrayer le processus inflationniste par des mesures d'austérité budgétaire et monétaire qui ont atteint leur intensité maximale à peu près au moment où le plus fort de la phase d'expansion des investissements en cours les années précédentes était déjà passé, de sorte que le fléchissement qui a suivi s'en est probablement trouvé en partie accentué. Le rythme de croissance en volume du PIB s'est nettement ralenti et le taux de chômage, tout en demeurant modéré par rapport aux moyennes internationales, a atteint le plus haut niveau qu'il ait enregistré depuis une dizaine d'années. Sur le plan extérieur, la position de l'économie australienne est restée solide, mais cette vigueur même est devenue une source d'embarras car un afflux de capitaux d'une ampleur sans précédent, accompagné d'une diminution notable du déficit courant, n'a eu d'autre effet que de gonfler les réserves internationales du pays. Avec cette évolution il a été possible de déceler, dans tel ou tel secteur de l'opinion publique australienne, une tendance à s'interroger sur le bien-fondé de certains des objectifs qui ont inspiré la politique économique de l'Australie depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale. C'est ainsi que l'on a plus souvent fait ressortir le coût de la croissance économique et que l'on a de plus en plus fréquemment demandé au gouvernement de consacrer davantage d'attention et de ressources à la solution de problèmes sociaux comme la congestion urbaine, la sécurité sociale, l'enseignement, l'état sanitaire de la population, la situation des personnes âgées dans le besoin, la condition des aborigènes, la lutte contre la pollution. La politique d'immigration, considérée parfois comme l'une des causes de certains de ces problèmes, a été mise en question. On s'est inquiété de voir les prises de participation et les prises de contrôle étrangères affectant l'industrie australienne aller à certains égards à l'encontre des intérêts économiques de la nation. Il est à prévoir que l'orientation de la politique nationale s'infléchira dans une certaine mesure, quels que soient les résultats des élections générales en 1972.

On peut craindre que les péripéties passagères de l'économie australienne et les saines controverses d'une démocratie active — exagérées, les unes et les autres, par l'âpreté des débats politiques en année électorale — fassent apparaître sous un jour trop sombre, à l'étranger comme dans le pays, les perspectives d'évolution de l'économie australienne. Les ressources naturelles du continent sont tellement immenses, les compétences et les énergies de la population semblent tellement bien adaptées à leur mise en valeur que les deux prochaines décennies pourraient bien connaître une expansion économique plus vigoureuse que les deux dernières. Mais on ne voit pas bien comment ce résultat pourrait être atteint sans un nouvel apport

extérieur d'hommes, de capitaux et de techniques. Une accélération de l'expansion économique, et non pas un ralentissement de celle-ci, contribuera en outre à dégager les ressources productives nécessaires pour résoudre les problèmes sociaux intérieurs. A cet effet, il faudra faire preuve à la fois de discernement et de compétence dans l'orientation et la gestion de l'économie nationale. Les paragraphes suivants contiennent quelques remarques sur certains problèmes de politique économique particulièrement urgents qui se posent déjà ou semblent devoir se poser dans un avenir proche.

Grâce notamment à un prompt ajustement de la régulation de la demande au moyen de mesures budgétaires et monétaires, l'économie se relève très rapidement après la phase de fléchissement, mais il faudra peut-être encore quelques mois avant que le taux de chômage redescende à un niveau acceptable. A cause du gonflement des liquidités intérieures qui s'est produit l'an dernier et du fait que les mouvements internationaux de capitaux sont devenus plus sensibles aux changements de la situation monétaire intérieure, il pourrait être difficile de modérer le rythme de la reprise dans sa phase ultérieure. Toutefois, les autorités n'ignorent pas ce problème et devraient pouvoir en venir à bout à l'aide des techniques budgétaires et monétaires qu'elles ont mises au point. Ce qui a rendu inopérante, en 1971, la politique de régulation de la demande, c'est l'ampleur nouvelle de la hausse des salaires et des prix. Le freinage de la demande a certes réussi à enrayer, et même à renverser légèrement, sa tendance à l'accélération, mais le problème de l'inflation des coûts et des prix n'en demeure pas moins.

Il s'agit là d'un problème auquel aucun des pays développés à économie de marché n'a encore trouvé de solution<sup>1</sup>. L'expérience de l'Australie montre qu'il ne suffit pas d'instituer une autorité de conciliation et d'arbitrage, dotée des pouvoirs nécessaires pour rendre exécutoires ses décisions fixant un salaire minimal. L'expérience d'autres pays qui ont cherché à résoudre le problème par une modération, de caractère volontaire ou obligatoire, des hausses de salaires et de prix n'est généralement pas encourageante, même si l'on constate quelquefois, du moins lorsque la politique de régulation de la demande est appliquée avec fermeté, qu'un blocage temporaire des salaires et des prix peut contribuer à atténuer les tensions provoquées par le climat de hausse des prix<sup>2</sup>. En Australie, où le contrôle des prix se heurte à des obstacles constitutionnels qui viennent s'ajouter aux inconvénients économiques qui lui sont inhérents, on pourrait peut-être, par une mesure unique, exercer sur l'évolution des prix intérieurs un coup de frein dont l'effet serait analogue, en abaissant l'ensemble des tarifs douaniers ou bien en réévaluant la monnaie. Mais cette dernière formule aurait, sur la balance des paiements, sur la répartition sectorielle des revenus et sur la croissance, d'importantes conséquences que l'on examinera plus loin.

Le problème du rythme souhaitable des entrées de capitaux en Australie est un des problèmes essentiels de la politique économique à long terme qu'il faudra clarifier sans tarder si l'on veut que les décisions à court terme soient fondées sur des bases solides. Les ressources naturelles de l'Australie

1 On trouvera dans l'étude de l'OCDE sur l'inflation citée p. 32 (note 1) l'examen de tout un ensemble de mesures de lutte contre l'inflation.

2 Voir « Perspectives économiques de l'OCDE », n° 11, juillet 1972, pp. 78-89.

offriront sans aucun doute, pendant de nombreuses années, des possibilités d'investissement aux capitaux privés étrangers, et leur mise en valeur nécessitera un apport de capitaux participant aux risques des entreprises et de techniques avancées dépassant probablement les possibilités propres de l'Australie. Au demeurant, il n'y a aucune raison de douter que l'Australie puisse, sans décourager les investisseurs étrangers, prendre les mesures voulues pour protéger ses intérêts nationaux contre certains risques que pourraient comporter des prises de participation et des prises de contrôle excessives de la part de l'étranger dans ses entreprises. Si l'on continue à juger souhaitable un apport appréciable d'investissements étrangers en Australie, il faudra faire en sorte que la balance des paiements courants de l'Australie se solde, bon an mal an, par un déficit à la mesure du solde de la balance des mouvements de capitaux. Or l'évolution actuelle donne au contraire à penser que la position de la balance courante va se renforcer au cours des prochaines années et se solder par un faible déficit ou même être en équilibre. Un certain ajustement pourrait être opportun à cet égard.

Les données du problème ont été compliquées et voilées ces deux dernières années, par des entrées de capitaux de portefeuille et de capitaux d'emprunt instables ; ces entrées étaient motivées principalement par le coût moins élevé du crédit à l'étranger et par des perspectives spéculatives de valorisation du dollar australien. Le gouvernement a pris récemment des mesures pour réduire les entrées nettes de capitaux. L'effet de ces mesures dépendra de l'énergie et de l'efficacité avec lesquelles elles seront mises en œuvre. Avant de se décider à les prendre, les autorités australiennes n'ont certainement pas manqué d'étudier les expériences menées dans d'autres pays, comme l'Allemagne, la Suisse, les Pays-Bas et le Japon, qui ont essayé diverses dispositions fiscales ou autres en vue de décourager de semblables entrées de capitaux<sup>1</sup>. L'expérience du double marché des changes menée en France et en Belgique, en vue d'utiliser les mécanismes du marché pour limiter les entrées de capitaux flottants, peut également présenter de l'intérêt pour l'Australie<sup>2</sup>. Quels que soient les moyens mis en œuvre pour atténuer le problème posé par les entrées de capitaux que facilite l'évolution institutionnelle du marché financier et que suscitent les écarts de taux d'intérêt, ce problème ne peut que se compliquer si la balance des paiements est affectée d'un déséquilibre fondamental qui entraîne quasi inévitablement des entrées supplémentaires de capitaux attirés par la spéculation sur les changes. Il ne paraît guère douteux que ce facteur ait joué un rôle important dans l'évolution de l'économie australienne au cours de l'année écoulée.

On peut être tenté de conclure que, les entrées de capitaux à long terme étant supérieures au montant qu'atteindra probablement le déficit de la balance courante pendant les prochaines années, le dollar australien est sous-évalué et qu'une réévaluation est donc le remède qui s'impose. Il existe cependant, du moins en principe, d'autres solutions, peut-être préférables, et notamment toutes les mesures susceptibles de contribuer à supprimer les

---

1 Voir les Études économiques de l'OCDE pour 1972 suivantes : Allemagne (pages 12-14), Pays-Bas (pages 22-24), Japon (page 38) et Suisse (pages 25-29).

2 Voir les Études économiques de l'OCDE pour 1972 consacrées à la France (page 34) et à l'UEBL (pages 25-27).

obstacles qui entravent les échanges et les paiements internationaux. A cet égard, un pays dont la balance des paiements est aussi solide que celle de l'Australie pourrait très bien envisager, sans cesser d'être importateur net de capitaux, d'adopter une attitude plus libérale à l'égard des prêts et investissements que ses propres résidents peuvent souhaiter faire à l'étranger. Il ne faut cependant pas perdre de vue que le principe de la liberté des mouvements de capitaux n'est guère facile à concilier avec les préoccupations, de plus en plus fréquentes en Australie, que suscitent les prises de participation et de contrôle étrangères, et avec le souci de plus en plus courant de mettre l'économie nationale à l'abri de facteurs extérieurs qui pourraient exercer une influence jugée inopportune sur son orientation. En outre (et ce point importe davantage), il est difficile de prétendre, après un siècle de développement industriel, que le secteur manufacturier australien continue de façon générale à avoir besoin de la protection tarifaire relativement élevée que lui assure un régime douanier complexe et à certains égards désuet. Le Gouvernement australien a reconnu cette situation et il a autorisé la Commission des douanes à entreprendre un examen approfondi de ce régime au cours des six prochaines années. Pour favoriser une affectation rationnelle des ressources économiques de l'Australie, il serait préférable, en théorie, d'ajuster la balance des paiements en agissant sur les importations, plutôt que de prendre une mesure comme la réévaluation, qui freinerait l'expansion des exportations d'articles manufacturés et découragerait les investissements visant à mettre en valeur l'agriculture et les industries extractives. En pratique, il n'est peut-être pas possible de ramener à quelques mois seulement la durée de l'examen approfondi que doit effectuer la Commission des douanes. Le même genre d'objection d'ordre pratique pourrait aussi être formulé en Australie à l'égard des deux autres mesures suivantes : une réduction uniforme d'un certain nombre de points de tous les droits de douane, qui équivaldrait à une réévaluation conjuguée à un versement de subventions compensatoires à toutes les industries d'exportation, ou une baisse proportionnelle de tous les droits de douane, qui réduirait les écarts entre les niveaux de protection relative dont bénéficient les différents secteurs. Si, pour des raisons pratiques, on devait renoncer, comme le pensent les autorités australiennes, à prendre toute mesure de ce genre dans le domaine tarifaire, il faudrait que le mécanisme d'ajustement se situe dans un autre domaine. Si l'on veut éviter d'accumuler indéfiniment et à grand frais des réserves de change préjudiciables du point de vue international, on n'a guère le choix, pour ce qui est des dispositions visant directement la balance extérieure, qu'entre des mesures de dissuasion plus radicales contre les entrées de capitaux de toute nature et une réévaluation du dollar australien. Cela ne veut d'ailleurs pas dire que des mesures intérieures visant à favoriser une redistribution convenable des ressources ne pourraient pas contribuer aussi à l'ajustement extérieur.

*ANNEXES*

## ANNEXES

<b>A</b>	<b>Le système de gouvernement</b>	<b>71</b>
<b>B</b>	<b>Les instruments de la politique économique</b>	<b>77</b>
<b>C</b>	<b>La structure du secteur financier</b>	<b>84</b>
<b>D</b>	<b>Le système de détermination des salaires</b>	<b>90</b>

## TABLEAUX

A.1	Structure des finances de l'Administration centrale et des autres collectivités publiques	74
C.1	Répartition de l'ensemble des avoirs des grands établissements financiers	85
C.2	Opérations de crédit ventilées par catégorie	86
C.3	Le secteur bancaire en Australie. Répartition entre les banques commerciales et les caisses d'épargne	87
D.1	Répartition des conflits du travail en fonction de la cause apparente.	96

## A

### LE SYSTÈME DE GOUVERNEMENT

Le cadre institutionnel qui s'est créé en Australie porte à bien des égards l'empreinte du système fédéral de gouvernement. Dans la présente annexe, on examinera brièvement la structure constitutionnelle de l'Australie, l'organisation gouvernementale et la répartition des pouvoirs entre le Commonwealth et les Etats.

#### (i) *La Constitution du Commonwealth*

Le Commonwealth of Australia est né le 1<sup>er</sup> janvier 1901, date à laquelle les six Colonies alors autonomes se sont fédérées aux termes d'un Acte du Parlement britannique, le Commonwealth of Australia Constitution Act. Cet Acte, dont les dispositions avaient été forgées par les représentants des diverses Colonies lors d'une série de Conventions tenues entre 1890 et 1900, forme la Constitution de l'Australie. La Nouvelle-Zélande avait participé aux premières négociations mais s'était retirée par la suite, tandis que l'Australie occidentale ne devait décider de se fédérer aux autres Colonies qu'après la mise en vigueur de l'Acte. L'Australie comprend maintenant six Etats (Nouvelle-Galles du Sud, Victoria, Queensland, Australie-méridionale, Australie-occidentale, Tasmanie) ainsi que deux Territoires administrés par l'Etat fédéral : le Territoire du Nord, qui faisait partie de l'Australie-méridionale jusqu'en 1911, et le Territoire fédéral australien, cédé par la Nouvelle-Galles du Sud, conformément aux dispositions de la Constitution, pour la création de la nouvelle capitale nationale, Canberra, qui est devenue le siège du Gouvernement fédéral en 1927. L'Etat fédéral administre aussi les territoires extérieurs : la Papouasie de Nouvelle-Guinée, qui se prépare actuellement à accéder à l'indépendance, et plusieurs petites îles voisines du continent.

#### (ii) *L'organisation gouvernementale*

La Constitution du Commonwealth of Australia est inspirée de celle du Royaume-Uni en ce sens que le pouvoir exécutif appartient à un Cabinet de style britannique, mais le système fédéral qu'elle a institué suit pour l'essentiel le modèle américain. En vertu de la Constitution, il existe deux principaux niveaux de gouvernement — le Commonwealth (Etat fédéral) et les Etats — un troisième niveau, celui des collectivités locales, relevant de la législation des Etats.

Les principaux rouages du Gouvernement fédéral sont le Gouverneur général, le Cabinet, le Parlement et la Haute-Cour. Le Gouverneur général représente la Couronne, dont il assume les responsabilités constitutionnelles en Australie. Le Cabinet est dirigé par le Premier Ministre, qui est nommé

par le Gouverneur général mais qui, dans la pratique, est le leader du parti majoritaire. Le Cabinet est responsable devant le Parlement, comme au Royaume-Uni. Le Parlement comprend une chambre haute, le Sénat, composé de 60 membres (10 par Etat) et une chambre basse, la Chambre des Représentants, qui compte 125 membres (chacun représentant un nombre d'électeurs à peu près égal)<sup>1</sup>. La durée maximum de la législature est de trois ans, mais le Parlement peut être dissous à tout moment au cours de cette période. Il se réunit en sessions d'automne et de printemps, la seconde s'ouvrant par la présentation du budget, au mois d'août (c'est-à-dire quelques semaines après le début de l'exercice financier qui commence le 1<sup>er</sup> juillet). Les Sénateurs sont élus pour six ans et sont renouvelables par moitié tous les trois ans. Le vote est obligatoire ; il est fondé sur le scrutin préférentiel<sup>2</sup> pour la Chambre des Représentants et sur la représentation proportionnelle pour le Sénat. De 1949 à 1972, l'Etat fédéral a été administré par des gouvernements de coalition formés par le Parti libéral et le Parti agraire. Les élections générales de décembre 1972 ont amené au pouvoir un gouvernement travailliste<sup>3</sup>. La Haute-Cour d'Australie est la plus haute cour d'appel du système judiciaire (sous réserve de certains droits limités d'appel au Privy Council de Londres) et, en tant que telle, elle assume l'importante fonction de vérification de la constitutionnalité des lois.

Dans chacun des six Etats, on retrouve la même structure gouvernementale, avec un Gouverneur représentant la Couronne, un Cabinet conduit par un Premier Ministre, deux Assemblées délibérantes (sauf au Queensland, où la Chambre haute a été supprimée en 1922) et une Cour suprême. Trois des six Etats sont actuellement gouvernés par le Parti libéral ou par une coalition Parti libéral/Parti agraire, et trois ont des gouvernements

---

1 Le Sénat, dont le rôle était à l'origine de sauvegarder les intérêts des plus petits États, est devenu essentiellement une chambre d'examen. Des deux chambres, c'est celle dont les pouvoirs sont les moins étendus, son pouvoir sur les lois financières étant limité et la procédure de double dissolution des chambres l'empêchant en fait de s'opposer à l'adoption des lois. Par la création de commissions permanentes et de commissions d'enquête, telles que celles sur les valeurs mobilières et les changes et sur les investissements étrangers, il a récemment assumé des pouvoirs d'investigation qui pourraient devenir importants.

2 L'électeur classe par ordre de préférence tous les candidats qui se présentent dans une circonscription électorale devant élire un seul membre. Lorsqu'un candidat ne recueille pas la majorité absolue, les voix donnant la préférence à celui qui a recueilli le plus petit nombre de voix sont réparties entre les autres candidats.

3 L'Australie connaît depuis longtemps un régime pratiquement bipartite. Les deux grands partis sont le Parti libéral, qui correspond en gros au Parti conservateur du Royaume-Uni, et le Parti travailliste australien. Mais il existe aussi deux autres partis qui, bien que d'importance numérique restreinte, ont un poids politique considérable. Le Parti agraire représente essentiellement les intérêts agricoles, mais depuis quelque temps il s'est fait de façon plus générale le défenseur des intérêts agricoles et manufacturiers et s'est coalisé avec le Parti libéral. Le Parti travailliste indépendant a été formé au milieu des années 50 par l'ancienne aile droite (en grande partie catholique) du Parti travailliste australien, après une scission qui a eu pour cause principale la politique à l'égard du communisme, à l'intérieur et à l'extérieur. Il n'a aucun membre à la Chambre des Représentants mais cinq sièges au Sénat, où il détermine la balance politique, et il a largement contribué, avec le scrutin préférentiel, à tenir le Parti travailliste australien à l'écart du pouvoir. Il existe un Parti communiste très restreint, actuellement divisé en trois fractions, qui n'a jamais réussi à se faire représenter ni au Parlement fédéral ni dans les Parlements des États mais qui, à certains moments, a exercé une très grande influence dans les principaux syndicats.

travailleurs. Les pouvoirs des collectivités locales, qui sont énoncés dans la législation des Etats, sont généralement moins étendus qu'au Royaume-Uni, étant donné qu'en Australie les Etats conservent certaines fonctions qui, au Royaume-Uni, sont déléguées aux collectivités locales.

(iii) *La répartition des pouvoirs*

La Constitution australienne suit celle des Etats-Unis en ce sens qu'elle énonce les pouvoirs de l'administration centrale, les autres étant dévolus aux Etats. Certains des pouvoirs ainsi énumérés appartiennent exclusivement au Gouvernement fédéral, alors que d'autres sont exercés concurremment avec les Etats. En cas de conflit entre la législation de l'Etat fédéral et celle d'un Etat, c'est la première qui l'emporte.

Les domaines de compétence du Gouvernement fédéral les plus importants pour la gestion de l'économie sont : les échanges et le commerce, la fiscalité et l'emprunt public, la monnaie et la banque, les assurances, la sécurité sociale, les sociétés, l'immigration, la conciliation et l'arbitrage pour les conflits du travail dépassant les limites d'un seul Etat. Les domaines d'activité dans lesquels la responsabilité incombe essentiellement aux Etats sont l'enseignement, l'exploitation des ressources, le logement, la santé et le bien-être, la loi et l'ordre, ainsi que les transports et autres services publics. De plus, la législation des Etats a créé des collectivités locales chargées d'assurer un certain nombre de services municipaux et notamment de construire et d'entretenir les voies urbaines et certaines routes. Il existe aussi de nombreux organes semi-publics et entreprises de service public établis à des fins spécifiques par la législation spéciale du Gouvernement fédéral ou des Etats.

Du fait même de la procédure prévue à cet effet par la Constitution, il est si difficile d'amender celle-ci que depuis la création de la Fédération, il y a 70 ans, on n'a enregistré que trois amendements de fond. Des modifications significatives sont toutefois intervenues par le biais de la réinterprétation judiciaire et par la suprématie que l'Etat fédéral a progressivement prise sur les Etats dans le domaine financier. De ce fait, on a enregistré une disparité grandissante entre les ressources financières et les responsabilités de l'Etat fédéral, d'une part, et des Etats, d'autre part, ces derniers devenant anormalement tributaires de l'aide financière de la Fédération.

L'Etat fédéral est pratiquement en mesure de déterminer les programmes d'emprunt pour le financement des travaux d'investissement des Etats et il a seul le pouvoir de percevoir des impôts sur les ventes et d'imposer les revenus. Son pouvoir de déterminer les programmes d'emprunt des Etats tient au fait que depuis 1951-52, à l'exception de deux années, c'est précisément l'Etat fédéral qui a apporté la différence entre les programmes d'emprunt des Etats et le montant qui pouvait effectivement être recueilli sur le marché. Le Gouvernement central n'a accordé son appui aux programmes d'emprunt des Etats qu'à la condition que ceux-ci limitent leurs propres programmes d'emprunt et ceux des organes semi-publics et des collectivités locales à des niveaux acceptables pour l'Etat fédéral. Le monopole de ce dernier en matière d'impôt sur les ventes repose sur l'interprétation large que la jurisprudence a donnée des termes « droits de douane

et d'accise » (aux termes de la Constitution, l'Etat fédéral a seul le droit de percevoir des droits de douane et d'accise). Enfin, l'Etat fédéral s'est fondé sur les pouvoirs qu'il détenait en matière de défense nationale pour

Tableau A.1 Structure des finances de l'Administration centrale et des autres collectivités publiques<sup>1</sup>  
En pourcentage

	État fédéral	États et autres collectivités locales
<b>A BUDGET COURANT</b>		
<i>Recettes</i>		
Fiscalité	95.1	40.4
Intérêts	0.7	3.0
Revenu des entreprises publiques	4.2	15.7
Subventions de l'État fédéral	—	40.8
<b>Total</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>
<i>Dépenses</i>		
Dépenses en biens et services (net)	28.6	57.2
Subventions	3.4	0.5
Intérêts	0.4	22.1
Dons et contributions au profit de l'étranger	2.8	—
Prestations en numéraire au profit de personnes physiques	24.5	1.2
Subventions au profit d'opérations en capital privées	0.7	0.6
Subventions en faveur des États	20.4	—
Excédent du budget courant	19.1	18.5
<b>Total</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>
<b>B BUDGET DES OPÉRATIONS EN CAPITAL</b>		
<i>Origine des ressources</i>		
Excédent du budget courant	90.4	27.0
Amortissement	12.1	10.1
Subventions de l'État fédéral	—	15.5
Avances accordées par l'État fédéral	—	7.4
Ventes nettes de titres de l'État fédéral	3.9	21.5
Ventes nettes d'autres titres	—	14.7
Divers	1.5	4.0
<b>Total</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>
<i>Emploi des ressources</i>		
Investissement fixe brut	48.0	94.8
Avances aux entreprises financières publiques	7.9	4.9
Subventions aux États	24.6	—
Avances aux États	11.8	—
Avances à l'étranger	6.9	—
Divers	0.8	0.3
<b>Total</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

<sup>1</sup> Chiffres fondés sur les valeurs moyennes afférentes aux exercices budgétaires 1966/67 à 1970/71 compris, compte tenu des entreprises publiques.

NOTE Les chiffres étant arrondis les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des composantes.

Source : Comptabilité nationale australienne 1970-1971.

s'assurer pendant la guerre 1939-45, le monopole de l'imposition des revenus. Il a été en mesure de maintenir cette situation depuis la guerre du fait que la Haute Cour a jugé valable la condition dont s'assortissaient certains versements de recettes de caractère général aux Etats et selon laquelle les Etats ne devaient pas percevoir d'impôts sur le revenu.

Plus des trois-quarts du montant consolidé des recettes courantes du secteur public vont à l'Etat fédéral, alors que les dépenses courantes afférentes aux achats de biens et services et à la sécurité sociale se répartissent à peu près également et que les Etats et les collectivités locales sont responsables des trois-quarts des dépenses en capital fixe. Les deux-cinquièmes des recettes courantes et 35 % des fonds destinés aux dépenses en capital de l'ensemble des Etats et des collectivités locales sont couverts par des subventions et des prêts de l'Etat fédéral (voir tableau A. 1). Etant donné que l'Etat fédéral dégage invariablement sur son budget courant un excédent supérieur à ses propres dépenses d'investissement, cela lui permet de contribuer au financement des programmes d'investissement des Etats au moyen de subventions et de prêts.

Les principaux organes intervenant dans la régulation des relations financières entre l'Etat fédéral et les Etats sont : (a) la *Conférence des Premiers Ministres* (Premiers' Conference), composée du Premier Ministre de l'Etat fédéral, Président de droit, et des Premiers Ministres des six Etats ; elle se réunit au moins une fois l'an pour étudier les questions d'intérêt commun et, en particulier, pour déterminer et répartir entre les Etats le montant de l'aide financière de caractère général accordée par l'Etat fédéral ; (b) le *Conseil des emprunts* (Loan Council), qui a la même composition que la Conférence des Premiers Ministres<sup>1</sup> et qui se réunit une fois l'an pour déterminer le programme des emprunts de l'Etat fédéral et des Etats (à l'exclusion des emprunts concernant la défense et des emprunts à court terme) ainsi que, par le biais d'un « gentlemen's agreement », le programme global d'emprunts des collectivités locales et des organes semi-publics les plus importants<sup>2</sup> ; (c) la *Commission des subventions* (Commonwealth Grants Commission), organe indépendant nommé par l'Etat fédéral, chargé d'instruire les demandes de « subventions spéciales » déposées par les Etats les plus pauvres et de faire des recommandations concernant ces demandes, en s'appuyant sur le principe que l'Etat demandeur doit être en mesure « de fonctionner suivant des normes qui ne soient pas sensiblement inférieures à celles des autres Etats »<sup>3</sup>. Au sein des deux premiers organes, la puissance financière de l'Etat fédéral fait que, dans la pratique, la décision revient à ce dernier, encore qu'il puisse être mis en minorité par les Etats agissant de concert.

---

1 Toutefois, au Conseil des emprunts, le Premier Ministre est généralement représenté par le Ministre du Trésor fédéral qui exerce les fonctions de Président.

2 A partir de 1962-63, aucune limite globale n'a été fixée par le Conseil des emprunts aux emprunts des collectivités relativement moins importantes ; pour l'exercice 1972-73, celles-ci sont, par définition, celles qui empruntent au maximum 400 000 dollars dans l'année.

3 Les recommandations de la Commission ont toujours été acceptées par le Gouvernement fédéral. Jusqu'à présent, quatre Etats en tout ont bénéficié de ces subventions spéciales (le Queensland, l'Australie-méridionale, l'Australie-occidentale et la Tasmanie), encore qu'à l'heure actuelle l'Australie-occidentale ne soit pas demandeur de subventions.

Si le partage constitutionnel des fonctions entre l'Etat fédéral et les Etats n'altèrent guère les pouvoirs du premier en matière financière, par contre ses pouvoirs sur le plan de la gestion de l'économie se trouvent assez sérieusement limités par la Constitution, soit que certains pouvoirs appartiennent exclusivement aux Etats, soit qu'il existe des contraintes telles que celles découlant de l'Article 92, qui lie à la fois le Commonwealth et les Etats<sup>1</sup>. Ces contraintes ont eu des conséquences importantes dans divers domaines de la politique économique, mais certains indices donnent à penser que la réinterprétation judiciaire des textes tend à élargir les pouvoirs de l'Etat fédéral.

---

1 L'article 92 de la Constitution prévoit que « les échanges et les relations entre les États sont absolument libres ». Simplement destiné à l'origine à éviter que des droits de douane ne soient réimposés sur le commerce entre États, cet article 1, à diverses époques, été interprété par les tribunaux comme empêchant, entre autres choses, l'instauration de systèmes de commercialisation pour les produits de base, de certaines taxes sur les transports routiers, d'un monopole fédéral pour les lignes aériennes et la nationalisation du système bancaire.

## B

### LES INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Le Gouvernement fédéral, sous réserve simplement de certaines contraintes constitutionnelles et de la répartition des fonctions de dépense entre la Fédération et les Etats, possède et emploie une large gamme d'instruments de politique pour chercher à atteindre les objectifs économiques que sont l'équilibre intérieur et extérieur, le développement économique et une répartition équitable du revenu. L'observation des principes de l'économie libérale de marché, affirmée par les gouvernements qui se sont succédés au cours des vingt dernières années, n'a réduit ni l'importance relative du secteur public, ni l'ampleur des interventions régulatrices de l'Etat fédéral dans l'économie. L'influence que ces principes exercent sur le choix des instruments de politique, se décèle dans le fait que les autorités préfèrent les contrôles indirects aux contrôles directs et qu'elles se montrent réticentes à l'égard de toute planification formelle à long terme ou de caractère normatif. Une recommandation visant à l'institution permanente d'un « Committee of Economic Advice » (Conseil économique), qui avait été faite par la Commission des Enquêtes Economiques du Gouvernement fédéral en 1965, a été rejetée<sup>1</sup>.

Plus que dans beaucoup d'autres pays de l'OCDE, la formulation de la politique macro-économique se trouve concentrée, sous l'autorité du Cabinet, entre les mains de la Trésorerie fédérale. Cela vaut pour la politique monétaire qui, bien que conduite journalièrement par la Banque de réserve, relève en dernier ressort du Ministre du Trésor. La principale restriction au contrôle exercé par la Trésorerie sur la politique économique tient au rôle relativement indépendant joué par le Département du Commerce et de l'Industrie (dont le Ministre est depuis de nombreuses années le leader du Parti agraire) dans les domaines de la politique commerciale et de la protection des industries manufacturières et rurales.

On trouvera dans les paragraphes qui suivent une brève description des principaux instruments de politique économique employés par le Gouvernement fédéral, ceux-ci étant groupés sous trois têtes de chapitre : (a) politique budgétaire, (b) politique monétaire et (c) autres instruments.

---

1 Si elles ne vont pas jusqu'à établir un Plan national intégré, les autorités procèdent évidemment à bon nombre d'opérations de planification à moyen terme. Ces dernières années, la Trésorerie fédérale a commencé d'établir des budgets-programmes; une action permanente et sensible est consciemment exercée sur la répartition des ressources entre les grands secteurs et branches d'activité par le biais des droits de douane visant à protéger les industries manufacturières nationales, par les subventions accordées et les systèmes de commercialisation mis en place en faveur des industries rurales, ainsi que par la fiscalité et la politique du crédit et des changes. Dans la pratique, il existe aussi une certaine planification à longue échéance dans la plupart des domaines de l'investissement public, comme la mise en valeur des ressources hydrauliques, les transports, l'énergie, le logement, l'enseignement et la santé publique.

(i) *Politique budgétaire*

Depuis la publication de son Livre Blanc sur le *Plein Emploi* en 1945, le Gouvernement fédéral s'est attaché avant tout à maintenir l'équilibre interne de l'économie : un haut niveau d'emploi et une stabilité raisonnable des prix. Par le biais de son budget annuel, et occasionnellement de ses budgets supplémentaires, il a usé de la politique budgétaire comme principal instrument de régulation de la demande globale. Etant donné la rigidité relative (tout au moins à la baisse) de la plupart des catégories de dépenses, il a le plus souvent cherché à agir sur les recettes budgétaires. Pour agir sur les dépenses, il a surtout modulé d'une année sur l'autre le degré de libéralité manifesté dans l'octroi de fonds supplémentaires aux Etats, pour financer leurs dépenses courantes ou en capital, et dans l'octroi de crédits à la sécurité sociale et à d'autres activités relevant de sa compétence, en se fondant pour cela sur l'avis de la Trésorerie concernant les exigences de l'équilibre global de l'économie.

Il a pu agir avec plus de souplesse du côté des recettes, étant donné qu'il détient le monopole des recettes provenant des impôts qui rapportent le plus (ceux perçus sur les revenus des personnes physiques et des sociétés ainsi que les taxes sur les ventes et les droits d'accise) et qu'il perçoit environ 80 % du total des recettes fiscales du secteur public<sup>1</sup>. Les taux d'imposition sont fréquemment modifiés, lors de l'établissement du budget annuel, pour tenir compte des exigences de la régulation de la demande. Les principales mesures de ce genre utilisées jusqu'à présent ont été les suivantes :

- (a) modification du taux de la remise ou de la surtaxe appliquée à l'impôt dû sur le revenu des personnes physiques tel qu'il découle du barème normal d'imposition ; la surtaxe, par exemple, a été portée de 2.5 à 5 % dans le budget de l'exercice 1971 et ramenée à 2 ½ % en avril 1971 ;
- (b) modification du niveau et de la structure de la taxe sur les ventes qui est perçue sur la valeur des marchandises au stade du gros ;
- (c) modification des taux des impôts frappant les sociétés ;
- (d) modification des taux du régime d'amortissement ; une déduction pour investissements égale à 20 % a été établie au cours de la récession de 1962, supprimée au cours de la période de forte expansion des investissements en 1971, et remise en vigueur en février dernier, dans le cadre d'une série de mesures visant à stimuler l'activité économique.

Une recommandation de la Commission des enquêtes économiques de 1965, qui visait à introduire plus de souplesse dans le système actuel en donnant à l'Exécutif le pouvoir de procéder à des ajustements limités des taux d'imposition sans qu'une loi soit nécessaire, n'a pas été adoptée.

---

1 Voir annexe A, paragraphe 8. En 1971/72, sur le total des recettes fiscales de la Fédération, soit 7 844 millions de dollars australiens, l'impôt sur le revenu des personnes physiques a fourni 48 %, les impôts sur les sociétés 20 %, les droits de douane et d'accise ainsi que l'impôt sur les ventes 30 %, et les autres impôts 2 %. Il n'y a pas d'impôt sur les plus-values en capital, encore que dans certains cas celles-ci soient assujetties à l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Toutefois, il est arrivé que des mesures budgétaires, comprenant des aménagements fiscaux, soient adoptés entre deux budgets lorsque les circonstances semblaient le justifier. Les autorités ont pris des mesures de cette nature en 1956 et 1960 pour restreindre la demande globale, et au début de 1972 pour la stimuler.

(ii) *Politique monétaire*

La conduite de la politique monétaire incombe à la Banque de Réserve qui agit en liaison journalière avec le Trésor et dont l'action est en dernier ressort contrôlée par le Ministre du Trésor. La Banque de Réserve a été créée par le Parlement qui en a fait la banque centrale de l'Australie et l'a dotée des pouvoirs que supposent ces fonctions. La politique monétaire est utilisée en principe pour compléter l'action de la politique budgétaire dans la régulation de la demande, son rôle étant plus particulièrement d'assurer le « réglage de précision » nécessaire entre deux budgets annuels consécutifs. Si, dans la pratique, il est arrivé que des raisons politiques s'opposent dans les années d'après-guerre à l'adoption de mesures restrictives d'ordre budgétaire et que l'on fasse de ce fait beaucoup appel à la politique monétaire, il semble que ces dernières années les mesures budgétaires et monétaires ont été plus étroitement coordonnées et, si l'on se réfère aux pratiques en vigueur dans la plupart des pays comparables, que la politique budgétaire ait été assez largement employée. La politique monétaire a aussi été utilisée dans certains cas pour agir sur la répartition des ressources disponibles pour l'investissement entre les différents secteurs. Comme dans les autres pays occidentaux, les techniques de la politique monétaire ont considérablement évolué au cours des vingt dernières années, les contrôles directs sur les banques commerciales faisant de plus en plus nettement place à des actions orientées davantage vers le marché et visant à influencer sur la liquidité de l'ensemble de l'économie. En Australie, cette évolution a été due non seulement à l'expérience acquise face aux problèmes que pose la régulation de la demande dans une situation inflationniste, mais aussi aux controverses politiques antérieures au sujet des activités bancaires, à l'importance croissante des intermédiaires financiers non bancaires et au développement du marché financier en général, ainsi qu'à des contraintes d'ordre constitutionnel<sup>1</sup>.

Dans les premières années de l'après-guerre, le principal instrument de la politique monétaire a été le réglage des liquidités bancaires, par le système des « comptes spéciaux » (ultérieurement rebaptisés « dépôts de réserve obligatoire »), complété par un contrôle qualificatif des avances bancaires ainsi que par le plafonnement des taux des avances et des taux d'intérêt servis sur les dépôts. Dans les années 50, il est devenu de plus en plus évident que les restrictions visant directement le crédit bancaire étaient difficiles à appliquer, et qu'en faisant supporter essentiellement aux banques commerciales le poids de la régulation monétaire on favorisait le développement des intermédiaires financiers non bancaires au détriment des banques commerciales, tandis que la Banque centrale voyait son champ

---

1 Voir annexe A, dernier paragraphe.

d'action se rétrécir régulièrement. Réagissant à cette situation, la Banque centrale a commencé par passer avec les banques commerciales une convention aux termes de laquelle celles-ci acceptaient de régler volontairement le volume de leurs liquidités, en même temps qu'elle abandonnait en grande partie le contrôle qualitatif des avances ; elle devait par la suite passer aux mesures de contrôle indirectes en intervenant sur l'open market et en pratiquant une politique des taux d'intérêt plus souple. Pour faciliter cette évolution, la Banque centrale a aussi pris des mesures visant à faciliter le développement d'un marché officiel de l'argent à court terme sur lequel elle pourrait opérer, cela en élargissant la gamme des investisseurs potentiels et en améliorant la négociabilité des titres. La gamme des effets publics à court terme s'est elle-même élargie avec l'émission de bons du Trésor à treize semaines à partir de juillet 1962 et de bons du Trésor à vingt-six semaines à compter de juillet 1967.

La Banque de Réserve possède et exerce encore des pouvoirs étendus de contrôle direct sur le système bancaire ; elle peut notamment imposer des coefficients de réserve obligatoires variables (Dépôts de réserve obligatoire représentant un pourcentage uniforme des dépôts bancaires, dont le taux est déterminé périodiquement), fixer des normes concernant le volume et la répartition des avances bancaires, et plafonner les taux des prêts ainsi que les taux de rémunération des dépôts. Mais la Banque utilise maintenant ces pouvoirs pour renforcer la politique monétaire qu'elle entend appliquer par ses opérations d'open market et par les consultations officieuses fréquentes qu'elle a avec les banques (et les autres intermédiaires financiers). Bien que le coefficient « LGS » (Liquid assets and Government Securities) prévu par la convention (aux termes de laquelle les banques acceptent de conserver sous forme d'avoirs liquides et de fonds d'Etat un pourcentage déterminé de leurs dépôts), ait été maintenu à 18 % sans changement depuis 10 ans, son application renforce l'effet du coefficient de réserve obligatoire. Le taux des dépôts de réserve obligatoires a été modifié 34 fois au cours des années 60 (encore que certaines de ces modifications n'aient été que des ajustements « techniques » qui n'étaient pas motivés par des considérations de politique monétaire) et a été progressivement ramené de 17.5 % en 1961 à 6.6 % actuellement. Des normes concernant le volume et la répartition des avances bancaires sont encore axées de temps à autre, dans le deuxième cas essentiellement pour favoriser les avances destinées au secteur rural et au logement.

La Banque de Réserve intervient sur l'open market au moyen de titres de l'Etat fédéral, essentiellement par l'intermédiaire des agents de change et des intermédiaires agréés sur le marché de l'argent à court terme. Ses interventions visent à agir sur le niveau de la demande globale, d'une part, en faisant varier les liquidités des banques ainsi que des intermédiaires financiers non bancaires et du public en général, et, d'autre part, en exerçant une pression en hausse ou en baisse sur les taux d'intérêt du marché. La Banque centrale tend à ajuster les taux plafonds des prêts et des dépôts bancaires en fonction des variations du niveau des taux du marché<sup>1</sup>, mais

---

1 Il n'y a pas à proprement parler de taux d'escompte au sens dans lequel ce terme est employé au Royaume-Uni.

depuis février 1972 les banques se sont vu accorder plus de latitude pour fixer les taux afférents aux dépôts et aux avances d'un montant relativement important.

Ces dernières années la Banque s'est efforcée de créer des conditions plus favorables à l'application d'une politique monétaire axée sur le marché et à améliorer l'efficacité du secteur financier, cela en encourageant la concurrence entre les banques commerciales et entre celles-ci et les intermédiaires financiers non bancaires. A cet effet, elle a allongé la durée autorisée des engagements des banques commerciales, élargi la gamme des catégories de prêts que celles-ci peuvent consentir en y incluant les prêts personnels à remboursement échelonné, le financement du crédit bail, les crédits de soudures, etc., et plus récemment elle a donné aux banques beaucoup de latitude quant à la détermination des taux d'intérêt versés et perçus.

### (iii) *Autres instruments*

Comme les gouvernements de la plupart des pays à économie mixte, le Gouvernement fédéral a recours à un grand nombre d'instruments, indépendamment des mesures budgétaires et monétaires, pour atteindre les objectifs de sa politique économique. Les paragraphes suivants signalent quelques-unes des caractéristiques qui distinguent l'arsenal des instruments de politique économique employés en Australie des moyens mis en œuvre dans d'autres pays Membres de l'OCDE.

La Constitution ne donne guère au Gouvernement fédéral de pouvoirs qui lui permettent de mettre en œuvre une *politique des prix et des revenus* fondée sur des mesures de contrôle direct des prix ou des salaires. Il n'a pas en temps de paix le pouvoir d'imposer un contrôle des prix<sup>1</sup>. Les gouvernements des Etats, qui détiennent ce pouvoir, et qui en font quelquefois usage, pourraient, aux termes de la Constitution, le « remettre » (le rendre) à l'Etat fédéral, mais d'un point de vue politique cela est jugé peu probable. La Commission du Commonwealth pour la conciliation et l'arbitrage dispose de pouvoirs étendus lui permettant d'agir sur le niveau et la structure des salaires nominaux<sup>2</sup>, mais dans ce domaine le Gouvernement fédéral n'a aucun pouvoir direct et, en tout état de cause, la Commission fixe simplement des salaires minimaux qui peuvent être largement dépassés dans le cadre des négociations collectives.

Pour maintenir l'*équilibre extérieur*, l'Etat fédéral dispose de pouvoirs très étendus dans le domaine du commerce extérieur, des changes et des paiements. Depuis 1960, époque à laquelle ont été supprimées les restrictions quantitatives sur les importations<sup>3</sup>, la régulation des importations a été assurée uniquement au moyen des droits de douane, encore que le rôle essentiel de ceux-ci soit de protéger de façon sélective les industries nationales. Les seules restrictions importantes que comportent les mesures de

---

1 Toutefois, une jurisprudence récente interprète les pouvoirs de l'Etat fédéral en matière de sociétés dans un sens qui pourrait conduire à un renforcement des attributions du gouvernement central dans ce domaine.

2 Voir toutefois annexe D, paragraphes 2 à 4.

3 Autres que les restrictions appliquées dans le cadre des systèmes de commercialisation des produits de base.

contrôle des changes actuellement en vigueur en Australie sont celles qui visent à limiter les investissements de portefeuille à l'étranger par des résidents australiens et à empêcher les emprunts à l'étranger d'une montant égal ou supérieur à 100 000 dollars remboursables ou susceptibles d'être remboursés dans un délai inférieur ou égal à 2 ans. En ce qui concerne la monnaie, les autorités visent à assurer la stabilité du taux de change, les seules modifications que celui-ci ait subies depuis la dernière guerre mondiale ayant été la dévaluation entraînée par celle du sterling en 1949 (ce qui n'a pas été le cas en 1967) et une revalorisation de fait de 6.3 % par rapport au dollar des Etats-Unis en décembre 1971<sup>1</sup>.

Depuis la deuxième guerre mondiale, pour favoriser l'accroissement démographique et le développement économique, les gouvernements qui se sont succédés à la tête de l'Etat fédéral se sont attachés à encourager l'immigration, en accordant une aide financière aux immigrants et en menant une campagne active pour attirer des candidats à l'immigration, par l'intermédiaire des services extérieurs du Département de l'immigration et par d'autres moyens ; ils ont aussi mené une politique de la porte ouverte à l'égard des investissements étrangers, directs et de portefeuille<sup>2</sup>, maintenu à un niveau élevé la formation de capital du secteur public, soit directement dans les domaines de leur propre compétence, soit par une aide financière accordée aux Etats, souvent sous la forme de subventions spéciales destinées à des fins telles que le logement, la construction de routes, l'enseignement et la santé publique ; enfin, ils se sont efforcés de stimuler les activités de recherche et développement, en partie par l'intermédiaire de l'Organisation de la recherche scientifique et industrielle du Commonwealth.

Le Gouvernement fédéral agit sur la répartition du revenu en recourant essentiellement à trois instruments : la fiscalité, les droits de douane et les subventions, et la sécurité sociale. Le système fiscal comprend des éléments de progressivité tant pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques que pour les droits de succession. Le plafond du taux marginal de l'impôt sur le revenu des personnes physiques qui est de 66 2/3 % est atteint pour un revenu imposable de 40 000 dollars. Il est difficile de faire des comparaisons de progressivité avec les autres pays de l'OCDE à cause de la diversité des déductions admises par les administrations nationales et des différences existant dans l'assiette de l'impôt — en Australie, c'est le contribuable qui est imposé personnellement alors que dans de nombreux autres pays, les impôts sont calculés sur une base familiale. D'autre part, les gains en capital ne sont pas imposés. Le système de protection tarifaire en faveur des industries manufacturières, d'une part, et de protection du secteur agricole par le biais des subventions et des systèmes de commercialisation, d'autre part, influe sur la répartition du revenu entre les professions et les industries. Il n'existe pas de régime national de retraite, mais le système de sécurité sociale et de bien-être social prévoit des pensions pour les personnes âgées, les veuves et d'autres catégories, ainsi que des indemnités de chômage et autres prestations, tous ces avantages étant financés sur les recettes fiscales générales et n'étant accordés qu'en deçà d'un certain plafond

1 Pour plus de détails, voir pages 58 et 61.

2 Pour plus de détails, voir pages 42 à 45.

### *Australie*

de ressources<sup>1</sup>. Il prévoit aussi des prestations médicales et pharmaceutiques dans le cadre de systèmes gérés par des associations de bienfaisance bénévoles, mais partiellement financés par l'Etat fédéral. Au début de l'année en cours, le Gouvernement fédéral a nommé une Commission d'enquête chargée d'étudier l'importance de la pauvreté en Australie, d'examiner l'efficacité des services existants et de recommander toutes mesures de nature à contribuer à la lutte contre la pauvreté.

---

1 En présentant le budget de 1972, le Gouvernement a annoncé son intention de procéder à la suppression du plafond de ressources au cours des trois prochaines années pour l'admission au bénéfice de la retraite-vieillesse des hommes et des femmes âgés de 65 ans au moins et remplissant les conditions de résidence voulues.

## C

### LA STRUCTURE DU SECTEUR FINANCIER

Jusqu'à la première guerre mondiale, le secteur financier ne comprenait guère, en Australie, qu'un petit nombre de grandes banques commerciales et quelques compagnies d'assurance et société de financement orientées vers le secteur de l'élevage. Toutes les grandes banques commerciales disposaient d'un réseau de succursales à l'échelle nationale ; trois avaient leur siège à Londres, quant à la quatrième, la banque fédérale (Commonwealth Bank), elle appartenait à l'Etat et avait été créée en 1911 afin d'entrer en concurrence avec les banques privées pour les opérations bancaires courantes. Pendant le dix-neuvième siècle et même jusqu'en 1931, les banques commerciales opéraient sur la base de l'étalon de change sterling dans le cadre du système monétaire impérial britannique. Entre les deux guerres, la Commonwealth Bank a assumé certaines fonctions des banques centrales : ses attributions comprenaient notamment l'émission des billets, la cotation des changes ainsi que la gestion des réserves nationales (« London Funds »), et elle jouait d'autre part le rôle de banquier des banques et de banquier de l'Etat. Cependant, elle ne disposait d'aucun pouvoir de contrôle réel sur le système bancaire et elle poursuivait ses opérations bancaires courantes en concurrence avec les banques privées.

Au début de la deuxième guerre mondiale, la Commonwealth Bank a reçu des pouvoirs étendus de contrôle direct touchant tous les aspects du système monétaire et bancaire. En 1945, le Gouvernement fédéral alors travailliste, a fait adopter des dispositions législatives prorogeant ce système de contrôle direct après le retour de la paix. Un conflit avec les banques privées a abouti à un essai de nationalisation en 1947, mais les textes législatifs ont été déclarés inconstitutionnels par la Haute Cour (High Court) et le Conseil Privé (Privy Council). Avec les gouvernements de coalition Parti Libéral/Parti Agraire qui se sont succédés de 1949 à 1972, la controverse politique concernant le secteur bancaire s'est apaisée étant donné que les fonctions de Banque centrale et de banque commerciale de l'ancienne Commonwealth Bank ont été attribuées à des institutions distinctes (la Reserve Bank of Australia et la Commonwealth Banking Corporation), et du fait que la Banque centrale a réduit les mesures de contrôle direct au profit des mesures indirectes pour la mise en œuvre de sa politique monétaire.

Au cours des vingt dernières années, on a aussi assisté à la transformation du secteur financier australien : rudimentaire avant la guerre, le marché des capitaux s'est beaucoup perfectionné et il comprend tout un ensemble d'intermédiaires financiers spécialisés. La Banque centrale a encouragé cette évolution de diverses manières, d'une part pour accroître l'efficacité du marché des capitaux et d'autre part pour faciliter en matière de politique monétaire, l'application de techniques agissant par le canal du marché.

Le tableau C.1 indique la répartition des avoirs entre les principales catégories d'intermédiaires financiers pour certaines années de la période 1953-1969. Cette évolution s'est caractérisée surtout par le fléchissement, particulièrement marqué au début de la période, de la part des banques commerciales par rapport à celle d'intermédiaires financiers non bancaires. Ces derniers comprennent les compagnies d'assurance sur la vie, les caisses de retraite, les courtiers du marché de l'argent à court terme et les sociétés de prêts à la construction ainsi que les sociétés de financement (spécialisés dans le financement des ventes à crédit et d'autres types de prêts à la consommation et de crédit commercial) et divers autres établissements financiers comme certaines sociétés appartenant à la catégorie des « merchant banks », des sociétés d'investissement et des mutuelles de crédit. Le rôle croissant de ces nouveaux établissements est étroitement lié au développement rapide du marché des titres à court terme du Trésor et de celui des actions ou obligations des sociétés, ce dernier surtout pendant la période de forte hausse des actions minières vers la fin des années 60 (voir tableau C. 2).

Tableau C.1 Répartition de l'ensemble des avoirs des grands établissements financiers  
En pourcentage

Fin juin	1953	1956	1959	1962	1965	1968	1969	1970	1971
Banques commerciales	35.9	32.3	29.0	25.4	24.9	23.6	23.3	22.7	22.9 P
Caisses d'épargne	23.3	23.6	22.8	22.1	23.5	23.2	22.4	21.3	21.7 P
Ensemble des établissements bancaires et des caisses d'épargne	69.8	64.4	59.4	54.2	53.6	51.1	50.1	48.6	48.2 P
Assurances-vie	12.9	13.8	14.4	14.8	15.1	15.7	15.7	15.6	15.5 E
Caisses de retraite	5.7	6.9	7.8	8.8	9.2	9.7	9.6	9.5	9.6 E
Sociétés de financement <sup>1</sup>	5.0	6.9	9.2	10.9	10.7	10.8	11.2	11.5	11.6 E
Sociétés de prêts à la construction	2.8	3.2	3.4	3.6	3.7	4.3	4.7	5.2	5.2 E
Divers <sup>2</sup>	3.8	4.8	5.8	7.7	7.7	8.4	8.7	9.6	9.9 E
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

P = Chiffres préliminaires.

E = Chiffres en partie estimés.

1 Sociétés de financement des ventes à crédit et sociétés de financement du secteur de l'élevage.

2 Marché monétaire à court terme sociétés de secours mutuels mutuelles-maladies sociétés d'investissement fonds de placement etc.

Source : Reserve Bank of Australia « Flow of Funds Accounts ».

Le secteur bancaire comprend maintenant la Banque fédérale de réserve (Reserve Bank of Australia), des banques commerciales et des caisses d'épargne ainsi que des établissements spécialisés dans le financement du développement et le refinancement. Sept grandes banques commerciales ayant des réseaux de succursales étendus recueillent plus de 90 % de l'ensemble des dépôts à vue et des dépôts à terme (voir tableau C. 3). Les caisses d'épargne qui sont leurs filiales ou leur sont associées recueillent plus de 75 % de l'ensemble des dépôts d'épargne. Une des sept grandes banques, la Banque commerciale fédérale (Commonwealth Trading Bank) — qui avec la Caisse fédérale d'épargne (Commonwealth Savings Bank) et la Banque fédérale pour le développement (Commonwealth Development Bank) constitue

Tableau C.2 Opérations de crédit ventilées par catégorie

Crédit accordé :	1964/65		1968/69		1969/70	
	Millions de dollars	%	Millions de dollars	%	Millions de dollars	%
Aux banques par tous les autres secteurs <sup>1</sup>	790	17.0	1 285	17.0	1 056	12.8
Par les banques commerciales à tous les autres secteurs <sup>2</sup>	350	7.5	377	5.0	493	6.0
Par les intermédiaires financiers non bancaires à tous les autres secteurs	1059	22.8	1 710	22.6	1 851	22.5
a) Avances	(954)	(20.5)	(1 568)	(20.7)	(1 687)	(20.5)
b) Crédit à la consommation	(105)	(2.3)	(142)	(1.9)	(164)	(2.0)
A l'État par tous les autres secteurs <sup>3</sup>	737	15.8	917	12.1	1 182	14.4
Aux sociétés par tous les autres secteurs	667	14.4	1 576	20.8	1 658	20.2
Actions ordinaires et actions privilégiées	(335)	(7.2)	(764)	(10.1)	(656)	(8.0)
Obligations, etc.	(286)	(6.2)	(666)	(8.8)	(779)	(9.5)
Divers <sup>4</sup>	(46)	(1.0)	(146)	(1.9)	(223)	(2.7)
Aux compagnies d'assurance-vie, etc. par tous les autres secteurs <sup>5</sup>	221	4.7	367	4.8	380	4.6
Divers <sup>6</sup>	826	17.8	1 336	17.7	1 605	19.5
Total	4 650	100.0	7 568	100.0	8 225	100.0

1 Accroissement net du volume des dépôts auprès des banques commerciales et caisses d'épargne des billets et des pièces.

2 Avances.

3 Achats nets de titres de l'État fédéral des collectivités locales et semi-publiques.

4 Coopératives, etc.

5 Contributions nettes.

6 Y compris les crédits commerciaux et les divergences statistiques.

Source : Reserve Bank of Australia « Flow of Funds Accounts ».

l'Office bancaire fédéral (Commonwealth Banking Corporation) — appartient à l'Etat fédéral. Quatre autres banques sont visées par la réglementation spéciale de la loi sur les banques. Sur les quatre, une appartient à des capitaux australiens, mais les trois autres dont les opérations ont commencé avant l'entrée en vigueur de la loi de 1945, appartiennent entièrement à des intérêts étrangers. Toutefois, le Gouvernement fédéral maintient toujours sa position traditionnelle qui consiste à ne pas autoriser des intérêts étrangers à exercer des activités dans le secteur bancaire en Australie ou à acquérir des intérêts dans les banques australiennes existantes.

Le plus souvent, les prêts bancaires ont pris la forme classique du découvert, surtout pour les besoins de capitaux à court terme des entreprises. Au cours de la dernière décennie, les banques ont été autorisées et encouragées par la Banque de Réserve à étendre leurs opérations aux prêts à terme (généralement de trois à huit ans), aux prêts pour la mise en valeur des exploitations agricoles (jusqu'à 15 ans), aux prêts personnels non gagés remboursables par versements échelonnés, aux crédits de soudure et au financement du crédit-bail. Vers le début de l'année des modifications ont aussi été apportées aux dispositions visant les taux d'intérêt de manière que les banques puissent plus largement concurrencer les autres prêteurs. Le taux maximum applicable aux découverts d'un montant supérieur ou égal à 50 000 dollars a été supprimé ; les taux font maintenant l'objet de négo-

ciations entre les banques et leurs clients. Les banques se sont également vu accorder plus de latitude pour les taux d'intérêt applicables aux dépôts d'un montant relativement important (50 000 dollars et plus, y compris les certificats de dépôt). D'une façon générale en matière de dépôts, les banques ont eu la possibilité en offrant des taux d'intérêt plus élevés et des durées plus longues pour les dépôts à terme de mieux soutenir la concurrence des sociétés de financement, et elles ont récemment créé des certificats de dépôt négociables. Les chèques sont d'usage courant, moins généralisés toutefois qu'aux Etats-Unis, mais il n'existe pas de système de chèques postaux et la clientèle modeste a surtout recours aux comptes de caisse d'épargne qui ne permettent pas l'usage du chèque. Le volume du total des dépôts dans les caisses d'épargne atteint presque celui des dépôts dans les banques commerciales, et le nombre des comptes actifs est sensiblement supérieur à l'effectif de la population du pays. Les caisses d'épargne figurent au nombre des principales sources de financement pour le logement, avec les assurances-vie, les sociétés de prêts à la construction et les commissions des Etats pour le logement.

Tableau C.3 Le secteur bancaire en Australie  
Répartition entre les banques commerciales et les caisses d'épargne<sup>1</sup>

	Banques commerciales			Caisses d'épargne		
	Nombre de banques	Nombre de succursales	% du total des dépôts	Nombre de caisses	Nombre de succursales	% du total des dépôts
« Big Seven » (les sept grandes)	7	4 509	93.0	7	4 714	75.7
Autres	7	278	7.0	5	751	24.3
Total	14	4 787	100.0	12	5 465	100.0

<sup>1</sup> Au 30 juin 1971.

Sources : Reserve Bank « Statistical Bulletin ». CBCS « Banking and Currency ».

Plusieurs nouveaux établissements bancaires ont été créés en vue de répondre à ce que l'on considérait comme les besoins de financement particuliers du développement économique. Le plus ancien de ces établissements est la Banque fédérale pour le Développement (*Commonwealth Development Bank*) spécialisée dans le financement à moyen terme du secteur rural et des petites entreprises industrielles. En 1968, les sept grandes banques commerciales ont créé, avec l'appui de la Banque de Réserve, la Banque australienne pour la mise en valeur des ressources (*Australian Resources Development Bank*) dont l'objet était de permettre d'élargir la participation de l'Australie dans de grands projets d'exploitation des ressources naturelles. La banque peut procéder par prises de participation mais la plus grande partie de ses prêts a jusqu'ici pris la forme de refinancement de prêts à terme consentis à l'origine par des banques du Groupe. Il convient aussi de citer d'une part la création de la Société des banques australiennes pour le refinancement des exportations (*Australian Banks' Export Re-Finance Corporation*) par les

principales banques commerciales avec l'appui de la Banque de Réserve, cette société ayant pour objet d'apporter une aide aux diverses banques lorsqu'elles doivent effectuer des opérations relatives à des exportations d'un montant très considérable ou de longue durée, et d'autre part la création par le Gouvernement fédéral de la Société australienne pour le développement industriel (*Australian Industries Development Corporation*) fondée en 1970 pour obtenir des prêts à l'étranger en vue de financer des participations à des projets de développement de grande envergure impliquant une prise de participation dans le capital social, et afin d'assurer le financement de toute une gamme d'industries.

Les emprunts de l'Etat fédéral et des Etats ainsi que les emprunts des organes correspondant à ces deux échelons sont coordonnés par le Conseil des emprunts au sein duquel l'Etat fédéral et les Etats sont représentés. A quelques exceptions mineures près, l'Etat fédéral prend toutes dispositions concernant l'ensemble des emprunts effectués pour ou au nom des Etats. Les émissions d'obligations fédérales sont principalement souscrites par les banques commerciales, les caisses d'épargne, les courtiers du marché de l'argent à court terme, les compagnies d'assurance-vie et les caisses de retraite. Les banques commerciales sont amenées à détenir des fonds d'Etat du fait d'une convention visant leurs liquidités (*Liquid assets and Government Securities = LGS*) en vertu de laquelle le montant de leurs avoirs liquides et de leurs avoirs en fonds d'Etat doit représenter un pourcentage donné de leurs dépôts. Les caisses d'épargne sont tenues de détenir au moins 60 % de leurs fonds sous forme de certains avoirs liquides et titres du secteur public. Les compagnies d'assurance sur la vie sont visées par un régime de stimulants fiscaux qui les mène à détenir au moins 30 % de leurs avoirs en valeurs émises par des collectivités publiques et, notamment, au moins 20 % en titres de l'Etat fédéral. Toutefois, des efforts ont été faits pour élargir le marché en offrant une plus large gamme de titres susceptibles de répondre aux besoins des diverses catégories d'investisseurs, et en favorisant le développement d'un *marché de l'argent à court terme*. En 1959, la Banque de Réserve a officialisé la situation en accordant la possibilité d'obtenir des prêts en dernier ressort à un certain nombre de maisons d'escompte (celles-ci avaient commencé à recueillir des fonds à court terme auprès des sociétés en leur plaçant des fonds d'Etat à court terme avec possibilité de rachat). Le marché s'est développé, le nombre des maisons d'escompte passant de 4 à 9, et il a été en mesure d'opérer sur une gamme plus étendue de titres à court terme et d'effets commerciaux ; il constitue maintenant un débouché utile pour les fonds à court terme des banques commerciales et d'autres prêteurs.

Le développement rapide du *marché des capitaux privés* en dehors du système bancaire a commencé dans les années 50 en même temps que se multipliaient les sociétés de financement des ventes à crédit sous l'effet de l'expansion de l'industrie automobile et d'autres branches produisant des biens de consommation durables. Dans les années 60, l'accent s'est déplacé vers le financement de la mise en valeur des gisements minéraux et d'autres ressources naturelles. Le boom des actions de gisements minéraux dans la deuxième moitié de la décennie, largement alimenté par des apports de capitaux étrangers, a considérablement accru le volume des échanges sur

les marchés boursiers australiens. Il a aussi fait apparaître l'éventuelle nécessité de réformes, encore à l'étude devant un Comité restreint du Sénat ; dans le nombre figure la création d'une sorte de Commission des Opérations de Bourse. Il y a spécialement lieu de noter l'apparition, ces dernières années, d'un assez large marché des fonds à court terme entre sociétés et, en particulier, la fondation d'un certain nombre de « merchant banks » dont l'activité nouvelle a largement contribué aux apports de capitaux de portefeuille.

De 1939 à 1971, les opérations de change, au comptant et à terme, ont été effectuées par les banques commerciales agissant en qualité de mandataires de la Banque centrale à des taux en sterling fixés par cette dernière. Les banques commerciales étaient tenues de régler chaque mois en sterling à la Banque centrale la différence entre leurs recettes et leurs versements en devises étrangères ne conservant qu'un fonds de roulement. La Banque centrale concentrait ainsi pratiquement toutes les réserves de devises dans ses avoirs officiels et elle supportait le risque de change correspondant aux opérations sur devises des banques commerciales. Certaines modifications ont été apportées à ce système de règlement et ont pris effet au cours des mois d'incertitude et de réaligement des taux de change internationaux qui ont suivi août 1971. Le règlement mensuel a été remplacé par un arrangement en vertu duquel, si l'essentiel des réserves internationales continue d'être détenu par la Banque centrale, les banques commerciales font des opérations sur toutes les monnaies étrangères sous leur propre nom et à leurs propres risques. La Banque centrale leur fournit les facilités de couverture au jour le jour. Pour encourager les banques commerciales à faire entre elles des opérations en devises, la Banque centrale a institué une marge entre les cours acheteurs et vendeurs qu'elle applique aux banques en ce qui concerne sa monnaie d'intervention (jusqu'au 22 décembre 1971, le sterling, et depuis lors, le dollar). Afin de les pousser à se faire concurrence dans les opérations sur devises, elle a remplacé les taux acheteurs et vendeurs fixés pour les transactions avec le public par des marges (se rapportant à la monnaie d'intervention) à l'intérieur desquelles les banques sont maintenant libres de choisir leurs propres taux. Les banques peuvent choisir leurs propres taux pour toutes les autres monnaies.

## D

### LE SYSTÈME DE DÉTERMINATION DES SALAIRES

Depuis près d'un siècle, les salaires et les conditions de travail ont été influencés en Australie par les conclusions d'organismes « judiciaires » indépendants nommés par les pouvoirs publics pour arbitrer les différends entre employeurs et salariés. Le système remonte à la décennie précédant la naissance de la Fédération et il procédait du souci, après une période de graves perturbations sociales, d'assurer le bon ordre dans les relations industrielles. Bien que ce système ait fait l'objet de critiques, il a réussi à fonctionner en dépit de procédures apparemment lourdes et de complications d'ordre juridique. Quels ont été les effets de ce système ? Plus précisément, dans quelle mesure a-t-il contribué à la bonne entente entre les partenaires sociaux et jusqu'à quel point l'action des tribunaux compétents a-t-elle amené le niveau et la structure des salaires en Australie à s'écarter de ce qu'ils auraient été si le libre jeu des forces du marché avait pu s'exercer dans le cadre de négociations collectives ? Ces questions ont été longuement étudiées et controversées sans que l'on aboutisse à des conclusions nettes et unanimes.

#### (i) *Jurisdiction fédérale et juridiction des Etats*

Aux termes de la Constitution du Commonwealth d'Australie, le Parlement fédéral n'est pas compétent pour élaborer directement des textes législatifs de portée générale concernant les conditions et modalités de l'emploi. La réglementation fédérale qui peut exister dans ces domaines découle surtout de la disposition de la Constitution qui donne au Parlement fédéral le pouvoir de légiférer lorsqu'il s'agit " de conciliation et d'arbitrage en vue de prévenir et de régler les conflits du travail qui dépassent les limites de l'un quelconque des Etats ". Dans la pratique, le Parlement n'a exercé ces pouvoirs que pour créer des tribunaux chargés de prévenir et de régler les conflits du travail du type visé. A cause de la limitation de leurs attributions, ces tribunaux n'ont compétence que si un conflit s'est produit ou risque de se produire et dépasse ou risque de dépasser les limites de l'un quelconque des Etats, ce conflit constituant un « conflit du travail » au sens de la jurisprudence. Les seules voies dont disposent les tribunaux pour prévenir ou régler les conflits sont la conciliation ou l'arbitrage. Toute décision prescrivant des conditions et modalités d'emploi ne peut se rapporter qu'à des questions relatives à l'espèce et, sous réserve de quelques exceptions limitées, ne s'impose qu'aux parties en cause.

La Commission fédérale de Conciliation et d'Arbitrage est le principal tribunal créé en vertu de ces dispositions<sup>1</sup>. Cette Commission se compose

1 En 1956, les fonctions strictement judiciaires de ce qui était alors la Cour fédérale de Conciliation et d'Arbitrage (Commonwealth Court of Conciliation and Arbitration) ont été détachées de ses fonctions de conciliation et d'arbitrage; les premières ont été confiées à une Cour industrielle fédérale (Commonwealth Industrial Court) et les autres à la Commission.

de « Presidential Members », de Commissaires d'Arbitrage et de Commissaires de Conciliation. Les Presidential Members comprennent un président qui doit être un juriste et des vice-présidents ayant eux-mêmes une formation juridique ou une compétence théorique ou pratique en matière de commerce, de relations industrielles ou dans des domaines analogues. Les Commissaires se recrutent surtout parmi les défenseurs agréés des organisations d'employeurs et de salariés et parmi des personnes ayant une expérience pratique des relations industrielles. Les Presidential Members et les Commissaires d'arbitrage remplissent des fonctions d'arbitres, et les Commissaires de conciliation des fonctions d'amiabes compositeurs. Des sections composées d'un Presidential Member, d'un Commissaire d'arbitrage et d'un Commissaire de conciliation se voient confier la responsabilité d'une industrie ou d'un groupe d'industries. Des tribunaux spéciaux ont été créés pour déterminer les conditions d'emploi de certaines catégories de salariés (salariés des charbonnages et salariés des services publics fédéraux, par exemple).

Les Etats auraient, s'ils le souhaitaient, le pouvoir de légiférer sur les conditions d'emploi mais, d'une façon générale, ils ont créé des tribunaux industriels indépendants habilités à rendre des sentences<sup>1</sup>. Dans deux Etats, ces tribunaux s'apparentent à la Commission fédérale, deux Etats ont des « Conseil des Salaires » (Wages Boards) et les systèmes en vigueur dans les deux Etats restant tiennent à la fois des deux régimes précédents. Les tribunaux des Etats déterminent dans chaque Etat, les conditions d'emploi des salariés qui ne sont pas visés par une sentence fédérale. Lorsqu'une décision fédérale s'applique à des salariés visés par une sentence rendue à l'échelon de l'Etat, la décision fédérale a pour effet d'écartier les salariés en question du champ d'application de ladite sentence.

A la suite d'une étude effectuée en 1968, on constatait que l'incidence des décisions était la suivante :

	<i>En pourcentage de l'ensemble des salariés</i>
Sentence rendue à l'échelon fédéral	40.1
Sentence rendue à l'échelon des Etats	47.3
Accords non enregistrés	1.4
Divers (cas non visés par des sentences ou des accords enregistrés ou non enregistrés)	11.3
	<u>100.0</u>

Malgré le nombre de juridictions en jeu on constate une grande unité dans la détermination des salaires car les tribunaux des Etats sont fortement influencés par les décisions de la Commission fédérale. Ceci est particulièrement vrai dans le cas des sentences de la Commission se rapportant à des espèces qui présentent une importance particulière pour l'économie (voir pages 93 et 94 ci-après) ; les résultats en sont généralement étendus rapidement aux salariés visés par les sentences rendues à l'échelon des Etats.

1 En 1947, le Gouvernement de la Nouvelle-Galles du Sud a pris l'initiative d'instituer par la loi la semaine de 40 heures et d'autres décisions moins remarquables, mais du même genre, ont été enregistrées depuis lors.

A côté de la conciliation et de l'arbitrage, les négociations directes jouent un rôle considérable. Indépendamment des éléments de la population active dont on a dit plus haut qu'ils n'étaient pas visés par une décision, des syndicats qui le sont peuvent cependant ouvrir aussi des négociations directes avec les employeurs en vue d'obtenir des taux de salaires d'un niveau supérieur à celui que prévoient les sentences arbitrales. Dans l'ensemble, celles-ci fixent des taux de salaires minimaux pour toutes les catégories de travail auxquelles elles se rapportent, mais on trouve dans une bonne part du secteur privé des taux de rémunération réels plus élevés qui sont déterminés à la suite de négociations complémentaires. De plus, certaines décisions des tribunaux (sentences d'enregistrement ou « consent awards ») ne font que donner une sanction formelle à des accords conclus à la suite de négociations directes entre employeurs et salariés. Malheureusement, on ne dispose d'aucune statistique récente donnant une idée de l'ampleur des négociations directes qui s'effectuent en dehors du système de conciliation et d'arbitrage.

(ii) *Organisations d'employeurs et de salariés*

Bien que les parties aux conflits du travail qui comparaissent devant les tribunaux d'arbitrage soient des syndicats et des associations d'employeurs, il ne paraît pas au bout du compte que le système d'arbitrage ait favorisé le développement de ces deux catégories d'organisations plus que ne l'aurait fait le système des négociations collectives. Environ 50 % de l'ensemble des salariés appartenait à un syndicat en 1970 (57 % pour les hommes et 36 % pour les femmes). Cette participation au mouvement syndical est relativement forte, mais elle n'atteint pas le niveau que l'on enregistre par exemple dans les pays scandinaves où le pourcentage s'établit entre 60 et 70 %. Organisées à l'origine sur la base de la qualification professionnelle suivant le modèle britannique, les structures syndicales sont aussi conçues maintenant en fonction des entreprises, de l'emploi occupé, de la branche d'activité et de critères de caractère général. Les efforts déployés par les dirigeants syndicaux à l'échelon national pour organiser le mouvement syndical sur des bases strictement professionnelles ont obtenu certains résultats mais l'importance des syndicats australiens reste faible si l'on se réfère à ceux d'autres pays. En effet, plus de 300 syndicats se partagent un total de 2.3 millions environ de syndiqués, et les deux-tiers d'entre eux comptent moins de 2 000 adhérents<sup>1</sup>.

A l'échelon des Etats, les syndicats sont groupés dans le cadre de conseils professionnels (Trades Hall Councils) qui contribuent à la préparation des dossiers syndicaux et à leur présentation devant les tribunaux industriels ainsi que dans les négociations directes intéressant plusieurs syndicats. A l'échelon fédéral, tous les grands syndicats ouvriers ainsi qu'un certain nombre de syndicats d'employés<sup>2</sup>, sont affiliés au Conseil australien

---

1 La fusion, intervenue en 1972, de trois des plus grands syndicats de travailleurs des métaux constitue une étape importante dans la voie de la création de syndicats à effectifs plus nombreux.

2 Deux des trois grands syndicats d'employés, l'Australian Council of Salaried and Professional Associations et le High Council of Commonwealth Public Service Organisations, ont établi ces dernières années des liens étroits avec l'ACTU.

des Syndicats (Australian Council of Trade Unions ou ACTU) qui, en 1969, rassemblait 119 syndicats représentant 1.5 million d'adhérents. Le Congrès du Conseil qui a lieu tous les deux ans est la plus haute instance chargée de définir la politique syndicale. Entre les congrès, l'ACTU est dirigée par un bureau exécutif dont le Président peut exercer une influence politique considérable dans le pays. L'ACTU assure la préparation et la présentation des grands dossiers syndicaux relatifs aux conditions d'emploi devant la Commission fédérale et dans les négociations collectives.

La formation des organisations patronales qui a suivi celle des syndicats s'est faite suivant deux orientations principales : associations professionnelles ou par industrie et fédérations qui sans se soucier des démarcations entre branches d'industries, rassemblent les associations de la première catégorie mais peuvent aussi comprendre des employeurs isolés. Quatre organisations nationales d'employeurs dominent la National Employers' Association constituée en 1961 et dont le « National Employers' Policy Committee » peut être considérée comme l'homologue, pour les employeurs, de l'ACTU des salariés.

### (iii) *Principes et procédures*

En principe, la fonction de la Commission fédérale de Conciliation et d'Arbitrage, contrairement à celle des tribunaux des Etats, est de régler les conflits sociaux et non de déterminer les salaires ou d'autres conditions d'emploi. Dans ces conditions, le syndicat qui désire obtenir dans une industrie donnée une sentence intéressant ses membres saisit la Commission en déclenchant un conflit de pure forme. A cet effet, le syndicat notifie un cahier de revendications (« log of claims ») à un employeur installé dans plusieurs Etats, à une organisation d'employeurs ou à divers employeurs dont les installations sont situées sur le territoire de plusieurs Etats<sup>1</sup>, et le conflit naît si du côté des employeurs on rejette les revendications ou l'on s'abstient d'y répondre. Le rejet ou l'absence de réponse n'implique pas nécessairement que les employeurs ne sont pas disposés à ouvrir des négociations sur l'objet de la revendication. La formule du cahier de revendications est acceptée à la fois par les employeurs et par les syndicats : elle sert de point de départ juridique en vue d'obtenir une sentence de la Commission stipulant les conditions et modalités de l'emploi dans l'industrie en cause, ce qui est de l'intérêt des deux partenaires. Après notification du conflit du travail, le Presidential Member compétent pour l'industrie considérée doit renvoyer le litige devant le Commissaire de conciliation compétent, sauf s'il a la certitude que cette procédure ne contribuerait aucunement à la prévention ou au règlement du conflit. Si le conflit n'a pas été entière-

---

1 Sauf lorsque l'espèce se rapporte à l'emploi sur un Territoire de l'État fédéral, la Commission fédérale n'a pas le pouvoir d'édicter une règle générale (« common rule »), c'est-à-dire, de rendre une sentence exécutoire d'une façon générale dans toute une branche et applicable à des parties qui n'étaient pas directement impliquées dans le conflit considéré (les Tribunaux des États ont ce pouvoir). Les syndicats s'efforcent donc de toucher le plus grand nombre d'employeurs possible. On estime ainsi que les syndicats des travailleurs des métaux notifient des cahiers de revendications à 13 000 employeurs environ. On peut noter qu'en 1970 pour la première fois, les employeurs ont pris l'initiative de notifier des propositions pour un règlement national de salaires.

ment réglé par la procédure de conciliation, le Presidential Member invite le Commissaire d'arbitrage compétent pour l'industrie considérée à arbitrer le litige, ou les éléments du litige qui n'ont pas été réglés, à moins qu'il ne procède lui-même à l'arbitrage. La Commission n'est pas tenue d'observer certaines formes ou règles particulières en matière de preuve, mais elle peut se documenter sur toute question comme bon lui semble. En pratique, la Commission conduit sa procédure d'arbitrage comme un tribunal judiciaire, entend dépositions et plaidoiries de toutes les parties qui sont représentées par des défenseurs agréés (« industrial advocates ») ainsi que de l'Etat fédéral qui peut intervenir d'office dans les cas touchant l'intérêt public et sur invitation de la Commission dans les autres. Les questions d'intérêt public peuvent être renvoyées devant la Commission siégeant en session plénière et les décisions prises par un seul membre de la Commission sur des questions de ce genre sont susceptibles d'appel devant la Commission réunie en session plénière. Les cas présentant une importance particulière pour l'économie du pays, par exemple ceux qui se rapportent à des modifications des heures normales de travail, aux revendications de salaires formulées à l'échelle nationale, au salaire minimum, à la relation entre les taux de salaire perçus par les hommes et par les femmes, aux congés annuels et aux congés accordés aux salariés ayant une certaine ancienneté, relèvent également de sessions plénières de la Commission réunissant au moins trois Presidential Members. Les sentences sont valables pendant une durée qui ne peut excéder 5 ans et qui est énoncée dans la décision, mais elles restent en vigueur à la fin de cette période si aucune nouvelle décision ne les a remplacées.

Les grèves des salariés visés par une sentence fédérale ne sont pas illégales. Toutefois, si un syndicat entreprend un mouvement de grève, la Commission peut insérer une clause spéciale (« bans clause ») dans la décision visant ce syndicat. En vertu de cette clause, le syndicat est tenu de ne pas interdire, limiter ou restreindre l'exécution du travail si celui-ci respecte les dispositions de la décision. Le syndicat qui enfreint cette clause encourt une pénalité. L'insertion de ce genre de clauses dans les sentences a été vivement contestée par le mouvement syndical. D'autre part, la Commission a la possibilité d'ordonner qu'un vote au scrutin secret ait lieu avant le déclenchement d'une grève, mais elle ne l'a pas souvent prescrit.

La législation portant création des tribunaux d'arbitrage n'a jamais énoncé de principes bien définis pour guider ceux-ci dans leurs décisions. La constitution limite la mesure dans laquelle la loi peut énoncer les principes réglementant les pouvoirs de la Commission lorsqu'elle rend des sentences pour régler des conflits sociaux. Dans ses débuts, la Confédération de Conciliation et l'Arbitrage, qui a depuis été remplacée par la Commission, avait défini le concept de « salaire de base » fondé sur le principe des besoins. Du début des années 20 jusqu'à 1967, les traitements et salaires de tous les travailleurs visés par les décisions fédérales se composaient de ce « salaire de base » et de correctifs (ou « marges ») correspondant à la spécialité ou au degré d'expérience. Le salaire de base était modifié de temps à autre sur la base d'enquêtes menées par la Cour (puis par la Commission) et, jusqu'à 1953, il faisait d'autre part, l'objet d'ajustements trimestriels automatiques en fonction d'un indice des prix à la consommation (le « C

Series index »). Des sessions distinctes étaient organisées, à intervalles moins fréquents, pour modifier les correctifs. En 1967, la Commission a abrogé cette distinction. Elle prend maintenant une décision visant le « salaire global » à l'occasion des règlements nationaux de salaires (qui ont dorénavant lieu une fois par an) à l'occasion desquels elle fixe en outre un salaire minimum. De plus, elle entreprend des études sur la valeur du travail (« work value studies ») qui portent sur les écarts entre les salaires prévus par les décisions.

Entre les deux guerres, pour déterminer le salaire de base, la Cour s'est progressivement détournée du critère des « besoins » pour envisager plutôt le montant de la rémunération que l'économie était capable de supporter. Toutefois, cette notion de « capacité » qui figure encore dans les sentences de la Commission n'a jamais été définie avec précision, bien que la Commission se soit référée aux indicateurs économiques à prendre en considération selon elle. La Commission a explicitement refusé de souscrire à une interprétation de cette « capacité » se référant à l'augmentation des salaires nominaux compatible avec la stabilité des prix (alignement sur la productivité) et elle a toujours effectivement considéré les augmentations du coût de la vie qui s'étaient produites dans la période précédente comme un élément intervenant dans ses décisions. La loi de 1972 sur la Conciliation et l'Arbitrage invite explicitement la Commission, s'agissant de l'intérêt public, à « prendre en considération en particulier la situation de l'économie nationale et les effets probables sur cette économie de toute décision susceptible d'être prise au cours de la procédure ».

#### (iv) *Effets*

Le premier objet du système de conciliation et d'arbitrage étant de favoriser la paix sociale, on peut d'abord se faire une idée de ses résultats en analysant la fréquence des mouvements de grève. A première vue, le bilan n'est pas remarquable à cet égard. Si l'on considère le temps de travail perdu du fait de conflits sociaux, les résultats de l'Australie sont moins bons que ceux de la plupart des pays d'Europe, bien que meilleurs, il est vrai, que ceux des Etats-Unis. De 1961 à 1969 par exemple, la perte de travail a été en Australie d'une demi-journée par homme-an, contre un quart de journée au Royaume-Uni. Toutefois, cette comparaison induit en erreur pour deux raisons. En premier lieu, une partie de l'écart est imputable aux différences dans les modes de comptabilisation<sup>1</sup>. En second lieu, les grèves qui se produisent en Australie sont dans une assez forte proportion de courte durée, des arrêts de travail locaux résultant de conflits qui éclatent sur le lieu de travail. L'Australie n'a guère connu d'épreuves de force prolongées et coûteuses. De 1950 à 1968, 17 % seulement des conflits et 47 % du temps de travail perdu peuvent être imputés à des différends concernant les « salaires, horaires de travail et congés » (tableau D. 1) et dans ces pourcentages figurent même des conflits locaux visant par exemple un régime particulier de rémunération aux pièces. D'une façon générale,

---

1 W.E.J. McCarthy, « The Nature of Britain's Strike Problem », *British Journal of Industrial Relations*, juillet 1970.

on n'a observé que peu de grèves contestant des sentences arbitrales : celles-ci ont le plus souvent été acceptées de plus ou moins bonne grâce par les deux parties.

Tableau D.1 Répartition des conflits du travail en fonction de la cause apparente  
Ensemble des branches d'activité de 1950 à 1968

	1950-1959	1960-1968	1950-1968
	<i>Pourcentage du nombre total de conflits</i>		
Cause apparente			
Salaires, horaires de travail, congés	9.6	25.1	16.7
Conditions matérielles de travail et questions relevant de la politique de direction <sup>1</sup>	62.1	57.4	60.0
Syndicalisme <sup>2</sup>	10.3	9.0	9.7
Autres causes	18.0	8.5	3.6
	100.0	100.0	100.0
Nombre moyen de conflits par an	1 299	1 267	1 284
	<i>Pourcentage du nombre total de journées de travail perdues</i>		
Cause apparente			
Salaires, horaires de travail, congés	43.4	51.2	46.5
Conditions matérielles de travail et questions relevant de la politique de direction <sup>1</sup>	39.4	36.4	38.2
Syndicalisme <sup>2</sup>	7.4	4.2	6.1
Autres causes	9.8	8.2	9.2
	100.0	100.0	100.0
Nombre moyen de journées de travail perdues par an, en milliers	962	741	857

1 Y compris toutes les questions relatives aux conditions matérielles de travail, à la discipline, à la promotion, à l'emploi de certaines personnes, aux désaccords entre salariés et personnel de maîtrise et autres questions relevant de la politique générale de direction de l'entreprise.

2 Y compris les conflits résultant de l'emploi de travailleurs non syndiqués, les litiges éclatant entre syndicats et à l'intérieur des syndicats, ainsi que les grèves de solidarité en faveur de travailleurs d'une autre branche d'activité.

Source : E.H. Phelps Brown : *Industrial Relations and the Law* : « Lessons of Australian Experience » *Three Banks Review*, mars 1971.

Toutefois, la fréquence des arrêts de travail spontanés et de courte durée résultant de conflits relatifs aux conditions de travail et à la politique de direction des entreprises (tableau D. 1), a pu être considérée par certains comme traduisant une grave faiblesse du système d'arbitrage. Ils soutiennent que le système du fait qu'il tend à transformer tous les problèmes que posent les relations industrielles en conflit juridique entre les partenaires en présence, a amené les deux parties à faire porter l'essentiel de leur effort sur la présentation habile de la cause qu'elles défendent plus que sur une amélioration des relations entre direction et salariés dans le cadre de l'usine ou, d'une façon générale, du lieu de travail.

L'autre grand critère que l'on peut retenir vise la valeur du système de conciliation et d'arbitrage en tant qu'instrument de politique nationale des revenus au sens le plus large, c'est-à-dire, englobant à la fois, la stabilité des salaires et des prix et la répartition des revenus. S'agissant de la contribution que le système peut avoir apportée à la lutte contre l'inflation, il y a lieu de noter que pendant une bonne partie de la période d'après-guerre, l'Australie a bénéficié d'une plus grande stabilité des prix que la plupart des pays européens de l'OCDE et d'une situation de plein emploi plus constante que les Etats-Unis et le Canada, pays dans lesquels les prix ont d'une façon générale augmenté plus lentement<sup>1</sup>. Il est extrêmement difficile de dire si l'on doit mettre cette évolution au crédit du système de conciliation et d'arbitrage et, le cas échéant, dans quelle mesure. La suppression en 1954 du système précédent qui prévoyait un ajustement trimestriel automatique du salaire de base en fonction du coût de la vie a sans aucun doute eu un effet favorable, car ce régime contribuait fort probablement à aggraver le problème. En revanche, le système n'a pas permis d'empêcher l'accélération rapide de la hausse des salaires et des prix au cours des deux dernières années. Sans perdre de vue qu'il était souhaitable d'assurer une stabilité raisonnable des prix, la Commission a jugé nécessaire de mettre en balance cette préoccupation et d'autres objectifs. En tout état de cause l'influence que la Commission peut exercer sur le niveau des salaires nominaux et sur leur taux de croissance du fait de ses décisions visant les salaires minimums est limitée par l'importance du « glissement des salaires » provoqué soit par des versements que les employeurs accordent en plus des montants stipulés dans les sentences rendues, soit par d'autres facteurs en fonction du jeu des forces du marché<sup>2</sup>.

On peut soutenir de façon plus certaine que le système de conciliation et d'arbitrage a exercé une influence sensible sur la structure des salaires en Australie et ceci à deux égards. Premièrement, il a défini un niveau plancher des salaires. Dans ses débuts, ce système a permis de faire effectivement disparaître l'exploitation de la main-d'œuvre et il a ensuite garanti efficacement le respect d'un salaire minimum national. Deuxièmement, en se préoccupant des échelles de relativité, il a assuré le maintien d'une structure remarquablement uniforme des écarts de salaires entre les emplois et les spécialités dans les diverses branches d'activité et dans tout le pays. Ce régime a peut-être donné une certaine rigidité aux écarts de salaires qui a nui à la mobilité de la main-d'œuvre, mais il répondait à des conceptions d'équité profondément enracinées et c'est dans une large mesure pour cette raison que la majorité des travailleurs a continué d'accepter le système de l'arbitrage.

---

1 Voir paragraphe 4, partie II.

2 Depuis la guerre, le rapport entre les gains moyens et les taux moyens a augmenté à une cadence voisine de 1.2 % par an. Cependant, le relèvement des gains moyens n'est pas dû seulement à l'application de taux supérieurs à ceux que prévoient les décisions arbitrales (il peut résulter par exemple du passage de la main-d'œuvre dans des emplois mieux rémunérés), et l'on a estimé que les versements dépassant les rémunérations résultant des décisions représentent eux-mêmes moins de la moitié de l'écart enregistré au total (E.H. Phelps Brown, citant W.K. Hancock, dans « Industrial Relations and the Law : Lessons of Australian Experience », *Three Banks Review*, mars 1971).

Au cours des deux dernières années, le système de conciliation et d'arbitrage a été soumis à de sérieuses tensions. Le mouvement syndical a forcé l'allure des revendications de salaires, en partie au moins du fait de l'accélération de la hausse des prix, et l'on a enregistré une nette détérioration des relations industrielles. Plutôt que de perdre le contrôle de la situation, les syndicats se tournant de plus en plus vers les négociations collectives, la Commission d'arbitrage a eu tendance à stipuler dans ses sentences des niveaux de rémunération relativement plus élevés pour mieux suivre la tendance générale des salaires négociés<sup>1</sup>. Le nombre de journées de travail perdues à la suite de conflits sociaux a fortement augmenté en 1971 (au cours de cette période le total a atteint environ 3 millions). Toutefois, le nombre de jours de travail perdus pendant le premier semestre de 1972 (dernière période pour laquelle on dispose de statistiques) a été inférieur de 35 % à celui de la période correspondante de l'an dernier<sup>2</sup>. En 1972, le Gouvernement de coalition Parti libéral/Parti agraire a fait adopter par le Parlement une loi qui réforme et renforce le système d'arbitrage à divers égards.

---

1 Si les gains hebdomadaires moyens (englobant des versements non prévus dans les sentences arbitrales) ont augmenté nettement plus vite que les taux hebdomadaires minimums stipulés par la Commission d'arbitrage en 1969-70 (8.4 % contre 5.3 %) et en 1970/71 (11.1 % contre 8.4 %), la situation s'est renversée au premier semestre de 1971/72 (11.5 % contre 12.4 %). Toutefois, dans le règlement national de salaires de 1972, la Commission a prévu une augmentation beaucoup plus modérée du salaire total.

2 Il convient de noter que le relevé officiel du nombre de journées de travail perdues par suite de conflits sociaux ne comprend que les pertes enregistrées dans les établissements où des grèves ont eu lieu. En 1972, l'industrie de l'électricité du Victoria a connu un conflit social qui ne touchait directement que 11 000 travailleurs de la State Electricity Commission, mais quelque 200 000 salariés de ce seul État ont dû de ce fait, cesser leur travail pendant des durées variables.

*ANNEXE STATISTIQUE*

**PAGE BLANCHE**

Tableau A **Produit intérieur brut**  
Millions de dollars, aux prix courants

Exercices allant jusqu'au 30 juin	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
<b>UTILISATION DES RESSOURCES</b>										
1 Consommation privée	10 358	11 173	12 068	12 789	13 733	14 972	16 107	17 643	19 327	21 205
Biens durables	1 409	1 553	1 683	1 615	1 686	1 903	2 042	2 268	2 453	2 633
Autres biens et services	8 949	9 620	10 385	11 174	12 047	13 069	14 065	15 375	16 874	18 572
2 Dépenses courantes de l'État	1 656	1 806	2 072	2 415	2 732	3 082	3 365	3 676	4 258	4 808
3 Formation brute de capital fixe	4 020	4 509	5 252	5 698	5 969	6 526	7 221	7 948	8 724	9 297
Construction résidentielle	700	817	960	972	1 052	1 179	1 363	1 566	1 615	1 795
Autres constructions	942	1 043	1 176	1 336	1 345	1 537	1 719	1 841	2 142	2 290
Équipements et outillages	1 703	1 895	2 266	2 466	2 607	2 777	2 999	3 317	3 607	3 703
État	675	754	850	924	965	1 033	1 140	1 224	1 360	1 509
4 Variations de stocks	260	125	569	117	360	131	674	504	439	-77
5 Exportations de biens et services	2 493	3 163	3 048	3 137	3 478	3 567	3 901	4 759	5 068	5 704
6 Importations de biens et services	2 621	2 873	3 486	3 630	3 703	4 155	4 276	4 764	5 112	5 232
7 Ajustement statistique	-107	-104	32	-59	-62	-109	-83	-24	-27	298
8 PRODUIT INTÉRIEUR BRUT AUX PRIX D'ACQUISITION	16 059	17 799	19 555	20 467	22 507	24 014	26 909	29 742	32 677	36 003
<b>ORIGINE DES RESSOURCES</b>										
1 Agriculture, sylviculture, chasse et pêche	1 795	2 175	2 156	1 873	2 323	1 809	2 309	2 141	n.d.	n.d.
2 Industrie manufacturière	4 148	4 514	5 044	5 250	5 645	6 135	6 768	7 450		
3 Autres industries	1 849	2 058	2 319	2 557	2 764	3 005	3 382	3 866		
4 Services	6 613	7 267	8 067	8 638	9 494	10 567	11 695	13 240		
5 Impôts indirects	1 742	1 875	2 082	2 287	2 450	2 685	2 971	3 288	3 595	4 087
6 moins : Subventions	88	90	113	138	169	193	223	262	278	372
7 PRODUIT INTÉRIEUR BRUT AUX PRIX D'ACQUISITION	16 059	17 799	19 555	20 467	22 507	24 014	26 909	29 742	32 677	36 003

Sources : Mémoire de l'Australie à l'OCDE et Comptes nationaux de l'Australie.

**Tableau B Produit intérieur brut**  
*Millions de dollars, aux prix moyens de 1966-1967*

Exercices allant jusqu'au 30 juin	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
<b>UTILISATION DES RESSOURCES</b>										
1 Consommation privée	11 586	12 288	12 843	13 179	13 733	14 509	15 182	16 060	16 572	17 105
Biens durables <sup>1</sup>	1 862	2 083	2 269	2 251	2 337	2 580	2 732	2 954	3 103	3 247
Autres biens et services	9 724	10 205	10 574	10 928	11 396	11 929	12 450	13 106	13 469	13 858
2 Dépenses courantes de l'État	1 983	2 059	2 252	2 548	2 732	2 941	3 053	3 140	3 298	3 335
3 Formation brute de capital fixe	4 478	4 936	5 566	5 885	5 969	6 343	6 774	7 142	7 385	7 381
4 Variations de stocks	300	148	593	115	360	142	712	490	439	-85
5 Exportations de biens et services	2 669	3 106	3 091	3 141	3 478	3 697	3 967	4 726	5 123	5 593
6 Importations de biens et services	2 697	2 987	3 574	3 666	3 703	4 150	4 271	4 707	4 853	4 752
7 Ajustement statistique	-120	-115	34	-61	-62	-103	-72	-11	-11	241
8 <b>PRODUIT INTÉRIEUR BRUT AUX PRIX D'ACQUISITION</b>	<b>18 199</b>	<b>19 435</b>	<b>20 805</b>	<b>21 141</b>	<b>22 507</b>	<b>23 379</b>	<b>25 345</b>	<b>26 840</b>	<b>27 953</b>	<b>28 818</b>

<sup>1</sup> Y compris l'utilisation des véhicules automobiles.

Sources : Mémoire de l'Australie à l'OCDE et Comptes nationaux de l'Australie.

**Tableau C Revenu et dépense des particuliers et des institutions sans but lucratif**  
*Millions de dollars, aux prix courants*

Exercices allant jusqu'au 30 juin	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
Rémunération des salariés et appointés	8 170	8 886	9 932	10 699	11 674	12 696	14 046	15 763	18 069	20 160
Salaires et traitements	7 905	8 592	9 614	10 359	11 300	12 280	13 588	15 249	17 479	19 501
Contribution des employeurs à la Sécurité sociale	265	294	318	340	374	416	458	514	590	659
Revenu de la propriété et de l'entreprise	3 471	3 948	4 124	4 021	4 645	4 393	5 118	5 312	5 540	6 171
Revenu des entreprises privées non constituées en sociétés	2 680	3 118	3 234	3 063	3 564	3 192	3 818	3 868	3 947	4 419
Intérêts, loyers et dividendes <sup>1</sup>	791	830	890	958	1 081	1 201	1 300	1 444	1 593	1 752
Transferts courants en provenance de l'État	952	1 046	1 098	1 179	1 271	1 323	1 442	1 638	1 818	2 113
Transferts courants en provenance du reste du monde	70	104	115	122	136	159	168	186	181	216
<b>REVENU</b>	<b>12 663</b>	<b>13 984</b>	<b>15 269</b>	<b>16 021</b>	<b>17 726</b>	<b>18 571</b>	<b>20 774</b>	<b>22 899</b>	<b>25 608</b>	<b>28 660</b>
<i>moins</i> : Impôts directs	1 083	1 271	1 569	1 729	1 920	2 175	2 378	2 855	3 175	3 765
<b>REVENU DISPONIBLE</b>	<b>11 580</b>	<b>12 713</b>	<b>13 700</b>	<b>14 292</b>	<b>15 806</b>	<b>16 396</b>	<b>18 396</b>	<b>20 044</b>	<b>22 433</b>	<b>24 895</b>
<i>moins</i> : Transferts courants à l'État	83	93	109	118	129	140	162	174	177	210
Transferts courants au reste du monde	55	62	66	74	79	86	92	114	134	166
Dépenses de consommation	10 358	11 173	12 068	12 789	13 733	14 972	16 107	17 643	19 327	21 205
Alimentation	2 390	2 510	2 695	2 870	3 060	3 235	3 380	3 610	3 850	4 150
Vêtements	1 103	1 199	1 271	1 316	1 389	1 479	1 551	1 658	1 790	1 935
Loyers	1 136	1 248	1 359	1 483	1 630	1 793	1 981	2 226	2 544	2 870
Divers	5 729	6 216	6 743	7 120	7 654	8 465	9 195	10 149	11 143	12 250
<b>ÉPARGNE</b>	<b>1 084</b>	<b>1 385</b>	<b>1 457</b>	<b>1 311</b>	<b>1 865</b>	<b>1 198</b>	<b>2 035</b>	<b>2 113</b>	<b>2 795</b>	<b>3 314</b>
(En pourcentage du revenu disponible)	9.4	10.9	10.6	9.2	11.8	7.3	11.1	10.5	12.5	13.3

<sup>1</sup> Moins intérêt de la dette des consommateurs.

Sources : Mémorandum de l'Australie à l'OCDE et Comptes nationaux de l'Australie.

Tableau D Marché de l'emploi

Années civiles : moyennes	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
<i>Effectifs en milliers</i>								
Emploi civil, total	4 495.6	4 628.0	4 760.6	4 880.3	5 001.4	5 150.9	5 329.2	5 424.5
, industrie manufacturière	1 357.9	1 401.4	1 415.9	1 457.7	1 468.1	1 493.0	1 531.1	1 559.8
Chômage	63.3	60.7	71.5	79.1	77.8	80.0	74.7	87.6
Offres d'emploi non satisfaites	45.9	53.5	43.7	37.5	37.1	44.3	50.9	40.8
<i>Pourcentages</i>								
Chômage	1.4	1.3	1.5	1.6	1.6	1.6	1.4	1.6
Taux d'activité, hommes	84.2	84.0	84.0	83.7	83.3	83.3	83.2	82.7
, femmes	33.4	34.4	35.3	36.3	36.8	37.6	38.8	39.2
<i>Heures</i>								
Moyenne hebdomadaire des heures de travail <sup>1</sup>								
toutes industries	42.8	<sup>2</sup>	43.0	43.1	43.3	43.6	43.5	43.2
industrie manufacturière	43.4	<sup>2</sup>	43.5	43.7	43.7	44.1	44.0	43.5

1 Salariés du sexe masculin occupant un emploi à plein temps dans le secteur privé (activités rurales et services domestiques non compris).

2 Les données de l'enquête d'octobre 1965 ne sont pas comparables à celles des autres années.

Sources : Survey of Weekly Earnings and Hours; Mémorandum de l'Australie à l'OCDE.

Tableau E Prix et salaires

Exercices allant jusqu'au 30 juin	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
<i>1966-67 = 100</i>											
Indice des prix dérivé du PIB	87.2	88.2	91.6	94.0	96.8	100.0	102.7	106.2	110.8	116.9	124.9
Consommation privée	88.5	89.4	90.9	94.0	97.0	100.0	103.2	106.1	109.9	116.6	124.0
Formation brute de capital fixe	89.1	89.8	91.4	94.4	96.8	100.0	102.9	106.6	111.3	118.1	126.0
Prix à la consommation : Total	89.6	89.8	90.6	94.0	97.4	100.0	103.3	106.0	109.4	114.6	122.2
Secteurs de l'alimentation	88.6	87.8	89.0	93.9	98.4	100.0	104.7	105.8	108.1	112.4	116.8
Autres secteurs	90.0	90.7	91.4	94.0	96.9	100.0	102.7	106.1	109.9	115.6	124.7
Commerce extérieur : Prix à l'exportation	91	96	109	100	102	100	95	97 <sup>a</sup>	98	96	99
Prix à l'importation	95	96	96	97	99	100	99	100	104	108	115
Termes de l'échange	96	100	113	103	103	100	96	97	94	89	86

*Dollars*

Taux de salaire horaire <sup>1</sup>											
Toutes activités <sup>2</sup>	0.92	0.92	0.94	0.99	1.02	1.09	1.14	1.22	1.28	1.39	1.54 <sup>P</sup>
dont : Industrie manufacturière	0.90	0.91	0.93	0.98	1.00	1.06	1.12	1.19	1.25	1.34	1.49 <sup>P</sup>
Gains horaires <sup>3</sup>											
Toutes industries <sup>4</sup>		1.21	1.29	<sup>5</sup>	1.42	1.50	1.59	1.70	1.84	2.08	} n.d.
Industrie extractive		1.46	1.53	<sup>5</sup>	1.77	1.86	1.97	2.13	2.32	2.68	
Industrie manufacturière		1.19	1.27	<sup>5</sup>	1.40	1.48	1.57	1.66	1.79	2.04	
Bâtiment et construction		1.29	1.37	<sup>5</sup>	1.52	1.59	1.72	1.80	2.02	2.26	

<sup>1</sup> Taux moyen pondéré de la rémunération minimale des adultes du sexe masculin prévue par les sentences arbitrales, fixations de salaires, etc. Moyenne des données de 12 mois.

<sup>2</sup> Non compris les activités rurales, les transports maritimes et l'aéconage.

<sup>3</sup> Adultes du sexe masculin occupant un emploi à plein temps (autre que d'encadrement) dans le secteur privé; chiffres du mois d'octobre.

<sup>4</sup> Non compris les activités agricoles et les services domestiques.

<sup>5</sup> Les données de l'enquête d'octobre 1965 ne sont pas comparables à celles des autres années.

<sup>6</sup> Série provisoire, comprenant d'autres produits ayant pour base les prix de juin 1969.

Sources : Quarterly Summary of Australian Statistics; Survey of Weekly Earnings and Hours; Wage Rates and Earnings; Mémorandum de l'Australie à l'OCDE.

Tableau F Formation de liquidités  
Variations en millions de dollars

Exercices allant jusqu'au 30 juin	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
Dette publique (net)	311	412	238	324	546	506	189	315	97	162
Opérations de la Banque de réserve										
Or et devises	104	456	-308	-18	-170	-91	210	47	784	1 535
Avances au crédit agricole	98	-96	128	-69	184	-142	260	-140	-39	-44
Dépôts de réserve obligatoires (—)	-(+57)	-(+232)	-(+22)	-(+184)	-(+2)	-(+17)	-(+110)	-(+111)	-(+59)	-(+62)
Emprunts à terme (—)	-(+46)	-(+25)	-(+2)	-(+3)	-(+8)	-(+11)	-(+22)	-(+10)	-(+5)	-(+27)
Emprunts, pour la mise en valeur des exploitations agricoles (—)	—	—	—	-(+50)	-(+17)	-(+13)	-(+21)	-(+15)	-(+22)	-(+6)
Divers	-17	72	51	40	-16	122	-17	69	-204	-228
Total (= Avoirs liquides et en fonds d'État du secteur privé)	485	637	129	408	567	388	575	205	670	1 454
moins : Avoirs liquides et en fonds d'État du secteur privé non-bancaire	232	230	62	181	381	288	285	257	442	850
Avoirs liquides et en fonds d'État du secteur bancaire (Banque de réserve exclue)	253	407	67	227	186	100	290	-52	228	604
Dépôts de réserve obligatoires	57	232	-22	-184	2	-17	110	111	-59	-62
Prêts et avances										
Banques commerciales	178	145	345	228	365	474	361	519	415	558
Caisses d'épargne	120	216	221	213	235	243	246	227	277	294
Autres avoirs et engagements du secteur bancaire <sup>1</sup>	55	42	170	148	-1	99	61	-65	3	132
Billets et pièces en circulation	8	-3	-1	-30	99	82	101	122	150	131
Total (= Masse monétaire)	672	1 038	781	602	886	982	1 169	863	1 014	1 657

<sup>1</sup> Y compris les dépôts auprès de la Banque de réserve (+), ainsi que les dépôts de l'État et les dépôts entre banques (—) auprès des banques commerciales (—).

Source : Mémorandum de l'Australie à l'OCDE.

Tableau G Recettes et dépenses publiques  
Millions de dollars

Exercices allant jusqu'au 30 juin	État					Administration centrale				
	1968	1969	1970	1971	1972	1968	1969	1970	1971	1972
Recettes courantes	6 622	7 410	8 483	9 411	10 691	5 137	5 763	6 640	7 490	8 308
Impôts directs	3 031	3 411	4 046	4 606	5 291	3 031	3 411	4 046	4 606	5 291
sur les ménages	2 175	2 377	2 855	3 175	3 765	2 175	2 377	2 855	3 175	3 765
sur les sociétés	856	1 034	1 191	1 431	1 526	856	1 034	1 191	1 431	1 526
Impôts indirects	2 685	2 971	3 288	3 595	4 087	1 822	2 005	2 211	2 455	2 519
Revenus de la propriété et de l'entreprise	766	866	975	1 033	1 103	247	304	338	383	439
Divers	140	162	174	177	210	37	43	45	46	59
Dépenses courantes	5 396	5 879	6 506	7 337	8 359	4 328	4 676	5 139	5 869	6 515
Biens et services	3 082	3 365	3 676	4 258	4 808	1 607	1 720	1 785	1 981	2 133
Subventions	193	223	262	278	372	178	207	241	262	356
Intérêt de la dette publique	644	690	750	798	861	38	29	26	17	19
Transferts courants à l'économie intérieure	1 323	1 442	1 638	1 818	2 113	2 351	2 561	2 907	3 424	3 802
Transferts courants au reste du monde	154	159	180	185	205	154	159	180	185	205
Épargne	1 226	1 531	1 977	2 074	2 332	809	1 087	1 501	1 621	1 793
Transferts en capital	106	158	165	174	163	-250	-226	-265	-513	-593
Accumulation brute de moyens financiers	1 332	1 689	2 142	2 248	2 495	559	861	1 236	1 108	1 200
Dépenses d'investissement (brut)	1 030	1 137	1 223	1 369	n.d.	126	146	153	238	156
Excédent (+) ou déficit (-) financier	302	552	919	879	n.d.	433	715	1 083	870	1 044

Sources : Mémorandum de l'Australie à l'OCDE; CBCS, « Commonwealth Authorities ».

Tableau H Balance des paiements  
Millions de dollars

Exercices allant jusqu'au 30 juin	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
Exportations, fob	2 122	2 731	2 574	2 626	2 926	2 942	3 217	3 967	4 216	4 758
Importations, fob	2 065	2 237	2 739	2 822	2 837	3 159	3 203	3 553	3 790	3 789
Balance commerciale	56	493	-165	-196	89	-218	14	414	426	969
Services, net	-467	-509	-564	-614	-656	-844	-956	-1 070	-1 132	-1 218
Balance des biens et services	-411	-16	-729	-810	-567	-1 062	-941	-652	-682	-249
Transferts privés, net	15	42	49	48	57	73	76	72	47	50
Transferts publics, net	-73	-87	-107	-127	-151	-154	-159	-180	-185	-200
BALANCE COURANTE	-470	-60	-787	-891	-660	-1 143	-1 025	-763	-844	-398
Opérations en capital à long terme (non compris les opérations spéciales)										
(a) Secteur privé <sup>1</sup>	470	475	509	695	403	953	1 013	927	1 532	n.d. <sup>2</sup>
(b) Secteur public	76	11	-29	-32	13	134	126	-132	-55	-55
BALANCE DE BASE	76	426	-307	-228	-244	-56	114	32	633	n.d.
Opérations en capital non monétaires à court terme du secteur privé	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Opérations en capital non monétaires à court terme du secteur public	-6	-56	-20	46	-42	-49	-57	-53	-8	4
Erreurs et omissions	74	77	16	234	156	143	97	58	36	1 887
BALANCE DES OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES	144	447	-311	52	-130	38	154	37	661	1 438
Opérations en capital à court terme des institutions monétaires du secteur privé										
(a) Avoirs	-23	2	4	-16	17	-9	-27	-7	69	28
(b) Engagements	6	1	13	5	6	43	-5	2	-62	7
BALANCE DES RÈGLEMENTS OFFICIELS	-127	450	-294	41	-107	72	122	32	668	1 473
Utilisation du crédit du FMI	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Opérations spéciales <sup>3</sup>	—	—	—	—	-30	—	14	8	3	3
Comptes publics divers <sup>4</sup>	1	2	2	2	4	3	6	5	7	4
Attributions de DTS	—	—	—	—	—	—	—	75	64	63
Variations des réserves (+ = augmentation)	128	453	-292	44	-132	73	143	118	742	1 544
(a) Or	20	16	10	-7	6	25	1	10	-14	6
(b) Devises	84	437	-325	10	-165	-23	187	16	718	1 511
(c) Position au FMI	23	—	22	40	26	71	-45	13	-30	-36
(d) Droits de tirage spéciaux	—	—	—	—	—	—	—	79	68	63

1 Y compris les opérations en capital non monétaires à court terme du secteur privé, dont le montant n'est pas disponible séparément.

2 Y compris les erreurs et omissions.

3 Tirages et remboursements effectués par la Banque de réserve de Nouvelle-Zélande, en vertu d'un arrangement spécial conclu avec la Banque de réserve d'Australie, pour financer les exportations australiennes en Nouvelle-Zélande. Le poste comprend en outre quelques montants de faible importance représentant des acquisitions d'actions de la Banque des Règlements Internationaux.

4 Variations des soldes des comptes des instituts monétaires étrangers auprès de la Banque de réserve d'Australie et variations des engagements monétaires de l'Australie (billets et pièces en circulation) en Papouasie et Nouvelle-Guinée.

Source : Mémoire de l'Australie à l'OCDE.

Tableau I Commerce extérieur — Ventilation par produits et par régions  
Pourcentages

Exercices allant jusqu'au 30 juin	Importations			Exportations		
	1970	1971	1972	1970	1971	1972
<b>Sections de la CTCI</b>						
Produits alimentaires et animaux vivants	3.6	3.8	4.0	29.9	33.8	35.3
Boissons et tabacs	1.2	1.2	1.3	0.2	0.3	0.3
Matières brutes non comestibles, carburants non compris	6.4	5.7	5.5	33.8	29.5	27.4
Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	6.6	4.6	4.8	4.8	5.7	6.3
Huiles et graisses d'origine animale ou végétale	0.4	0.4	0.4	0.6	0.7	0.7
Produits chimiques	9.4	9.9	10.2	3.9	4.4	5.0
Articles manufacturés classés principalement d'après la matière première	19.4	20.9	21.3	13.1	11.8	11.5
Machines et matériel de transport	39.3	39.6	37.0	6.8	7.4	7.7
Articles manufacturés divers	9.0	9.7	10.8	1.4	1.7	2.0
Articles et transactions non classés par catégories	4.7	4.2	4.7	5.5	4.7	3.8
<b>Total</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>
<b>Pays de l'OCDE</b>						
Amérique du Nord	81.4	83.2	81.2	67.0	65.5	63.9
Japon	28.8	29.1	25.2	16.5	14.6	15.4
CEE	12.4	13.8	15.7	24.7	27.2	27.8
AELE	13.4	13.3	13.6	12.0	10.6	9.5
Autres	26.1	26.2	26.0	12.6	12.2	10.2
Autres	0.7	0.7	0.8	1.1	0.9	1.0
<b>Pays n'appartenant pas à l'OCDE</b>						
Zone sino-soviétique <sup>1</sup>	18.6	16.8	18.8	33.0	34.5	36.1
Autres pays développés	1.4	1.4	1.6	5.3	3.8	3.5
Pays en voie de développement	2.8	2.8	3.3	6.4	7.3	7.3
Pays en voie de développement	14.4	12.6	13.9	21.3	23.4	25.3
<b>Total</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

1 Y compris la Chine continentale, la Corée du Nord et le Vietnam du Nord.

Source : Mémorandum de l'Australie à l'OCDE.

STATISTIQUES DE BASE : COMPARAISONS INTERNATIONALES

			Australie	Autriche	Belgique	Canada	Dane-mark	Finlande	France	Alle-magne	Grèce	Islande	Irlande	Italie	Japon	Luxem-bourg	Pays-Bas	Norvège	Portugal	Espagne	Suède	Suisse	Turquie	Royaume-Uni	États-Unis	Yougo-slavie
POPULATION		Fin de 1970	12 713	7 398	9 691	21 561	4 951	4 603 <sup>1</sup>	51 027	61 846	8 793 <sup>2</sup>	205.1	2 955	54 683	103 990	339.8	13 119	3 892	9 701 <sup>3</sup>	33 824	8 083	6 205	35 688	(55 930)	206 017	(20 460)
	Accroissement moyen annuel net	1960 à 1970	2.04	0.47	0.54	1.77	0.75	0.35	1.06	1.04	0.55 <sup>6</sup>	1.46	0.44	0.82	1.06	0.76	1.28	0.80	0.91 <sup>6</sup>	1.06	0.75	1.34	2.50	(0.59)	1.23	(1.01)
EMPLOI	Emploi civil total	1970	5 314	3 142	3 747	7 879	2 325	2 142	20 410	26 705	(3 695)	79	1 058	18 774	50 940	144	4 567	1 497	3 030	12 372	3 854	2 900	(13 639)	24 709	78 627	7 651 <sup>5</sup>
	Agriculture		8.6	18.3	4.8	7.7	11.4	22.7	14.0	9.0	47.2	19.0	27.5	19.6	17.4	11.1	7.2	13.9	33.0	29.6	8.1	6.7	71.5	2.9	4.4	50.4
	Industrie <sup>7</sup>		38.9	41.0	44.7	31.4	37.4	35.5	38.8	50.3	22.4	36.7	30.0	43.7	35.7	46.5	41.0	37.3	35.7	37.4	38.4	49.4	11.8	46.6	32.3	49.6
	Autres activités		52.5	40.7	50.4	60.9	51.2	41.8	47.1	40.7	30.5	44.3	42.5	36.7	46.9	42.4	51.8	48.8	31.2	33.0	53.5	43.9	16.8	50.6	63.3	49.6
PRODUCTION	PNB par habitant	1970	2 830	1 940	2 670	3 550	3 160	2 220	2 920	3 040	1 060	2 340	1 320	1 700	1 910	2 940	2 400	2 940	640	960	3 840	3 240	360	2 170	4 840	561 <sup>8</sup>
	PIB par secteur :	1970	7.2 <sup>2 4 15</sup>	6.9	4.5	4.6 <sup>2 11</sup>	7.9	14.1	6.0 <sup>2 11</sup>	3.1 <sup>11</sup>	20.3 <sup>2</sup>	..	17.8 <sup>2</sup>	10.3	8.7 <sup>2 12</sup>	4.1	7.0 <sup>2</sup>	6.3	17.3	13.3	3.7 <sup>11</sup>	6.4 <sup>10</sup>	31.0 <sup>12</sup>	3.1 <sup>14</sup>	3.0 <sup>11</sup>	19.3
	Agriculture		38.1 <sup>2 4 15</sup>	48.5	42.6	32.1 <sup>2 11</sup>	40.1	42.4	48.1 <sup>2 11</sup>	54.2 <sup>11</sup>	28.2 <sup>2</sup>	..	35.2 <sup>2</sup>	40.5	39.1 <sup>2 12 13</sup>	56.9	41.6 <sup>2</sup>	39.9	44.0	35.5	36.8 <sup>11</sup>	49.6 <sup>10</sup>	27.0 <sup>12</sup>	44.4 <sup>14</sup>	34.9 <sup>11</sup>	41.1
	Industrie		54.7 <sup>2 4 15</sup>	44.6	53.0	63.4 <sup>2 11</sup>	52.0	43.5	45.9 <sup>2 11</sup>	42.6 <sup>11</sup>	51.5 <sup>2</sup>	..	47.0 <sup>2</sup>	49.2	52.2 <sup>2 12 13</sup>	39.1	51.4 <sup>2</sup>	53.7	38.7	51.2	59.4 <sup>11</sup>	44.0 <sup>10</sup>	42.0 <sup>12</sup>	52.5 <sup>14</sup>	62.1 <sup>11</sup>	39.6
	Autres secteurs		4.3 <sup>4 15</sup>	7.1	6.1	3.2 <sup>4</sup>	3.1	7.9	6.0	5.4	8.0	6.7	1.5	5.1	10.5	3.5	5.6	3.7	7.5	6.8	4.6 <sup>4</sup>	4.4	5.5	2.0 <sup>4</sup>	..	..
	Croissance annuelle du PNB en volume <sup>23</sup>	1970 1965 à 1970	5.8 <sup>4 15</sup>	5.1	4.6	4.6 <sup>4</sup>	4.4	5.0	5.8	4.6	7.0	1.8	4.0	6.0	12.1	3.6	5.2	4.6	6.0	6.5	3.9 <sup>4</sup>	3.8	7.0	2.4 <sup>4</sup>	3.2	..
INDICATEURS DU NIVEAU DE VIE	Consommation privée par habitant	1970	1 710	1 090	1 600	2 160	1 960	1 180	1 720	1 650	640 <sup>2</sup>	1 520	830 <sup>2</sup>	1 090	840 <sup>2</sup>	1 660	1 360	1 560	480	650	2 220	1 750 <sup>2</sup>	240	1 340	3 010	275 <sup>18</sup>
	Dépenses d'enseignement	1969	4.0 <sup>9</sup>	4.57	4.97 <sup>18</sup>	8.35 <sup>18</sup>	6.34 <sup>18</sup>	6.50	4.75	3.08	2.40 <sup>18</sup>	4.80 <sup>9</sup>	4.15 <sup>9</sup>	5.80 <sup>18</sup>	3.93 <sup>18</sup>	5.00	6.86 <sup>9</sup>	6.08 <sup>18</sup>	1.44 <sup>17</sup>	2.09 <sup>18</sup>	7.91 <sup>18</sup>	6.30 <sup>9</sup>	3.70 <sup>9</sup>	4.97	5.41	4.59 <sup>9</sup>
	Logements achevés, pour 1 000 habitants	1970	11.2	6.1	4.7 <sup>22</sup>	8.2	10.2	10.6	9.1	8.1	12.9	6.5	4.4	6.6	14.4	5.3	9.1	9.4	4.7	9.3	13.7	10.5	4.8	6.5	7.0	6.2
	Voitures de tourisme, pour 1 000 habitants	1970	306	162	211	312	219	137	245	237	22	200	122	187	85	267	194	193	47	71	279	221	4	213	432	35
	Postes de télévision, pour 1 000 habitants	1969	215	173	207	294	250	210	201	262	10	153	153	170	214	183	223	207	37	167	401	184	1.3	284	399	76
	Postes de téléphone, pour 1 000 habitants	1969	311	181	200	441	328	232	161	212	100	334	98	160	194	311	242	283	73	124	515	457	14	253	567	31
	Médecins, pour 1 000 habitants	1969	1.18 <sup>19</sup>	1.85	1.54	1.39	1.41 <sup>9</sup>	1.04	1.23	1.54	1.49	1.34 <sup>18</sup>	1.09	1.79	1.12	1.06	1.25	1.39	0.84	1.33	1.24	1.42 <sup>19</sup>	0.36 <sup>9</sup>	1.18 <sup>9</sup>	1.65	1.10
INVESTISSEMENT FIXE BRUT <sup>23</sup>	Total	Moyenne 1966-70	17.4 <sup>4 15</sup>	27.8	21.2	23.5 <sup>24</sup>	23.2	24.6	25.8	25.4	27.2	29.0	21.6	19.8	36.6	24.1	27.4	28.9	18.6	24.8	24.0	27.2	25.6	18.6	16.6 <sup>26</sup>	..
	Équipement et outillage		8.9	12.0	9.1	9.5	11.8	8.8	11.4	11.0	8.0	10.5	7.9	7.9	30.1 <sup>27</sup>	7.0	12.9	14.7	7.6	13.0	8.2	9.5	..	9.2	7.1 <sup>26</sup>	..
	Construction de logements		4.8	15.8 <sup>28</sup>	5.1	3.6	4.4	5.6	6.6	6.7	6.0	3.9	4.9	6.2	6.5	4.9	5.3	4.8	3.4	4.2	6.1	6.9	5.3	3.5	3.3	..
	Autres constructions		3.7	.. <sup>28</sup>	7.0	10.4	7.0	10.2	7.9	8.5 <sup>29</sup>	9.9	15.0	7.3	5.6	.. <sup>27</sup>	12.2	9.2	9.4	7.6	7.7	9.7	10.8	..	5.9	6.1	..
ÉPARGNE BRUTE		Moyenne 1966-70	26.3	28.3	23.5	24.7	18.9	28.5	26.5	26.9	21.0 <sup>49</sup>	..	19.8 <sup>49</sup>	23.4	38.7	28.1 <sup>25</sup>	26.8	28.5	..	22.7	23.1	28.4 <sup>49</sup>	18.6 <sup>49</sup>	18.5	17.9	..
SECTEUR PUBLIC <sup>30</sup>	Recettes courantes totales	1970	29.2	35.9	34.7	35.5	37.5 <sup>2</sup>	36.4	38.1 <sup>2</sup>	37.6	26.9 <sup>2</sup>	33.8 <sup>18</sup>	31.4 <sup>2</sup>	32.3	21.2 <sup>2</sup>	34.8 <sup>18</sup>	43.5	44.3	..	22.5	55.3 <sup>31</sup>	28.0 <sup>2</sup>	19.5 <sup>2</sup>	39.0 <sup>2</sup>	29.6	32.6 <sup>18</sup>
SALAIRES/PRIX	Gains horaires <sup>32</sup>	Accroissement annuel 1965 à 70	5.3	8.2 <sup>38</sup>	8.2	7.3 <sup>34</sup>	10.9 <sup>36</sup>	8.4	9.2 <sup>36</sup>	7.4	9.5 <sup>34</sup>	13.5 <sup>37</sup>	10.8 <sup>34</sup>	8.2 <sup>38</sup>	14.7 <sup>39</sup>	..	8.9 <sup>40</sup>	8.8 <sup>41</sup>	9.7 <sup>33</sup>	12.8 <sup>42</sup>	8.9 <sup>43</sup>	5.2 <sup>44</sup>	..	6.7 <sup>45</sup>	5.3 <sup>34</sup>	..
	Prix à la consommation		3.1	3.2	3.5	3.9	6.4	4.7	4.3	2.7	2.5	12.9	5.3	2.9	5.5	3.0	4.9	4.9	6.4	5.1	4.4	3.5	8.1	4.6	4.2	10.6
	Indice des prix dérivé du PNB		3.6	3.3	3.4	4.1	6.3	5.6	4.8	3.4	2.6	12.4	5.8	3.4	4.7	4.9	4.8	5.0	4.8	5.1	4.3	4.0	5.5	4.6	4.0	..
COMMERCE EXTÉRIEUR	Importations <sup>46</sup>	1970	5 678 <sup>15</sup>	4 350	11 680	15 800 <sup>18</sup>	5 000	3 130	24 580	40 270	1 930 <sup>2</sup>	230	1 730	18 170	20 920	810	16 700	5 000	1 910	5 500	6 080 <sup>18</sup>	6 280 <sup>2</sup>	1 120	28 250	59 310	1 991 <sup>9</sup>
	Exportations <sup>46</sup>		15.8	30.3	45.1	25.3	32.1	30.6	1.66	21.5	23.0	48.3	44.5	19.6	10.6	81.1	53.4	43.9	30.6	17.1	23.8	33.4	8.9	23.3	6.0	21.0 <sup>9</sup>
			5 631 <sup>15</sup>	4 390	12 470	15 490 <sup>18</sup>	4 540	2 900	25 140	43 270	1 090 <sup>2</sup>	240	1 530	18 790	23 110	880	16 310	4 830	1 540	4 940	5 920 <sup>18</sup>	7 120 <sup>2</sup>	940	30 520	62 900	1 875 <sup>9</sup>
			15.6	30.5	48.2	24.8	29.1	28.3	17.0	23.1	12.9	50.0	39.3	20.2	11.7	88.0	52.2	42.4	24.6	15.3	23.1	37.8	7.5	25.2	6.4	19.7 <sup>9</sup>
BALANCE DES PAIEMENTS	Balance des opérations courantes	Moyenne 1966-70	-3.3 <sup>15</sup>	-0.5	1.7 <sup>21</sup>	-0.3	-2.6	-1.2	-0.4	1.0	-3.6	-5.7	-2.9	2.5	0.9	..	-0.6	-0.5	2.5	-1.2	-0.6	1.6	-1.5	0.2	0.1	..
	Réserves officielles <sup>47</sup> , fin 1970 : en pourcentage des importations de marchandises en 1970		37.8	49.5	25.1 <sup>21</sup>	35.2	11.1	18.2	26.0	45.6	19.9 <sup>2</sup>	34.6	44.3	35.5	25.6	..	24.2	21.8	96.2	38.2	10.9	72.7	48.5	13.0	36.3	6.4
	Variation	Nov. 1971 - Nov. 1972	2 699	575	599 <sup>21</sup>	772	186	167	2 525	6 200	502	19	89	-344	3 576	..	1 257	217	514 <sup>48</sup>	1 747 <sup>48</sup>	502	-114	689	324	1 176	546
APPORT NET DE RESSOURCES AUX PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT <sup>50</sup>		1971	1.00	0.56	1.03	0.82	0.80	.. <sup>51</sup>	1.02	0.88	.. <sup>52</sup>	.. <sup>51</sup>	.. <sup>51</sup>	0.85	0.96	.. <sup>51</sup>	1.63	0.51	1.56	.. <sup>53</sup>	0.69	[0.93]	.. <sup>52</sup>	1.14	0.67	.. <sup>52</sup>
RÉSULTATS RELATIFS OBTENUS A L'EXPORTATION <sup>53</sup>	Croissance des marchés <sup>54</sup>	1970 à 1971	7.8	10.7	12.2	16.5	10.9	10.1	10.6	11.4	11.1	..	14.6	12.4	13.8	..	11.9	10.8	7.2	11.9	10.6	10.9	11.6	11.5	11.5	..
	Augmentation ou diminution de la part occupée sur les marchés extérieurs <sup>55</sup>	1960-61 à 1970-71 (moyenne)	2.0	-0.8	-0.6 <sup>21</sup>	-5.7	-1.0	-1.0	10.6	9.6	11.5	..	8.5	10.9	10.1	..	11.1	10.2	10.6	10.6	10.5	11.1	10.8	9.8	9.8	..
		1960-61 à 1970-71 (moyenne)	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..

1. Ce chiffre ne comprend pas le mouvement total net de population entre la Finlande et les autres pays nordiques.  
2. 1969.  
3. Au 30-6-1970.  
4. PIB aux valeurs d'acquisition.  
5. Source: BIT, recensement du 31-3-71, secteur privé et socialisé.  
6. 30-6-1960 au 30-6-1970.  
7. Suivant la définition retenue dans les Statistiques de main-d'œuvre de l'OCDE : industrie extractive, industrie manufacturière, construction et services publics (électricité, gaz et eau).  
8. Aux prix et aux taux de change courants.  
9. 1967.  
10. Les estimations pour le PIB par secteur de la Suisse ont été publiées dans « La Vie économique », novembre 1969.  
11. PIB aux prix du marché.  
12. Produit intérieur net.  
13. Les travaux concernant l'électricité, le gaz et l'eau sont inclus dans les « autres activités ».  
14. Y compris la réévaluation des stocks.  
15. Année fiscale commençant le 1<sup>er</sup> juillet.  
16. 1962-1967.  
17. 1965.  
18. 1968.  
19. 1966.  
20. 1964.  
21. Y compris le Luxembourg.  
22. Logements mis en chantier.  
23. Aux prix de 1963.  
24. Non compris les coûts afférents au transfert de biens fonciers et d'avoirs existants.  
25. 1964-1968.

## ÉTUDES ÉCONOMIQUES SPÉCIALES

Des études spéciales, établies sous les auspices du Département des affaires économiques et statistiques, sont publiées sous forme de suppléments aux Perspectives économiques de l'OCDE. Ces études peuvent aussi être commandées séparément. Les titres suivants ont déjà été publiés :

Numéro	Titre	Auteur
EES 1	Les opérations invisibles durant les années 60.	Eduardo Merigo et Stephen Potter ; juillet 1970.
EES 2	Évolution des dépenses publiques	Mary Garin-Painter ; juillet 1970.
EES 3	Analyse de la concurrence sur les marchés extérieurs et intérieurs	Raoul Gross et Michael Keating ; décembre 1970
EES 4	Le modèle des échanges de l'OCDE : Version 1970	Frans Meyer-zu-Schlochtern et Akira Yajima ; décembre 1970
EES 5	Méthodes de mesure des effets de la politique budgétaire	Joergen Lotz ; juillet 1971
EES 6	La balance des paiements suisse dans les années 1960	Andrea Boltho ; juillet 1971
EES 7	Mouvements de capitaux dans l'ensemble de la zone OCDE. Une analyse économétrique	William H. Branson et Raymond D. Hill, Jr. ; décembre 1971
EES 8	Les effets de la politique monétaire sur l'économie des États-Unis - Étude de données économétriques	Gordon Fisher et David Sheppard ; décembre 1972

On peut se procurer des exemplaires de ces études auprès de la plupart des dépositaires des publications de l'OCDE (liste au verso) ou en écrivant au Bureau des publications de l'OCDE, 2 rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16. Prix de l'exemplaire :

**F10 F39 DM7 \$2,25 £0,77**

### BULLETIN DE COMMANDE

Veuillez m'adresser les ÉTUDES ÉCONOMIQUES SPÉCIALES suivantes :

EES 1 _____	EES 3 _____	EES 5 _____
EES 2 _____	EES 4 _____	EES 6 _____
(en une seule brochure)*	(en une seule brochure)*	(en une seule brochure)*
EES 7 _____	EES 8 _____	

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ État et/ou pays \_\_\_\_\_

Paiement \_\_\_\_\_

\* Les brochures contenant deux études sont vendues au même prix que les autres.

## OECD SALES AGENTS DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DE L'OCDE

### ARGENTINE

Librería de las Naciones  
Alsina 500, BUENOS AIRES.

### AUSTRALIA - AUSTRALIE

B.C.N. Agencies Pty. Ltd.,  
178 Collins Street, MELBOURNE 3000.

### AUSTRIA - AUTRICHE

Gerold and Co., Graben 31, WIEN 1.  
Sub-Agent: GRAZ: Buchhandlung Jos. A. Kienreich, Sackstrasse 6.

### BELGIUM - BELGIQUE

Librairie des Sciences  
Coudenberg 76-78 et rue des Eperonniers 56,  
B 1000 BRUXELLES 1.

### BRAZIL - BRÉSIL

Mestre Jou S.A., Rua Guaipá 518,  
Caixa Postal 24090, 05000 SAO PAULO 10.  
Rua Senador Dantas 19 s/205-6, RIO DE JANEIRO GB.

### CANADA

Information Canada  
OTTAWA.

### DENMARK - DANEMARK

Munksgaard International Booksellers  
Nørregade 6, DK-1165 COPENHAGEN K

### FINLAND - FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa, Keskuskatu 2,  
HELSINKI.

### FORMOSA - FORMOSE

Books and Scientific Supplies Services, Ltd.  
P.O.B. 83, TAIPEI,  
TAIWAN.

### FRANCE

Bureau des Publications de l'OCDE  
2 rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16  
Principaux sous dépositaires:  
PARIS: Presses Universitaires de France,  
49 bd Saint-Michel, 75005 Paris.  
Sciences Politiques (Lib.)  
30 rue Saint-Guillaume, 75007 Paris.  
13100 AIX-EN-PROVENCE: Librairie de l'Université.

38000 GRENOBLE: Arthaud.  
67000 STRASBOURG: Berger-Levrault.  
31000 TOULOUSE: Privat.

### GERMANY - ALLEMAGNE

Deutscher Bundes-Verlag G.m.b.H.  
Postfach 9380, 53 BONN.  
Sub-Agent: HAMBURG: Reuter-Klöckner;  
und in den massgebenden Buchhandlungen  
Deutschlands.

### GREECE - GRECE

Librairie Kauffmann, 28 rue du Stade,  
ATHENES 132.  
Librairie Internationale Jean Mihalopoulos et Fils  
75 rue Hermou, B.P. 73, THESSALONIKI.

### ICELAND - ISLANDE

Snæbjörn Jónsson and Co., h.f., Hafnarstræti 9,  
P.O.B. 1131, REYKJAVIK.

### INDIA - INDE

Oxford Book and Stationery Co.:  
NEW DELHI, Scindia House.  
CALCUTTA, 17 Park Street.

### IRELAND - IRLANDE

Eason and Son, 40 Lower O'Connell Street,  
P.O.B. 42, DUBLIN 1.

### ISRAEL

Emanuel Brown:  
9, Shlomzion Hamalka Street, JERUSALEM.  
35 Allenby Road, and 48 Nahliath Benjamin St.,  
TEL-AVIV.

### ITALY - ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni:  
Via Lamarmora 45, 50121 FIRENZE.  
Via Bartolini 29, 20155 MILANO.  
sous-dépositaires:  
Editrice e Libreria Herder,  
Piazza Montecitorio 120, 00186 ROMA.  
Libreria Hoepli, Via Hoepli 5, 20121 MILANO.  
Libreria Lattes, Via Garibaldi 3, 10122 TORINO.  
La diffusione delle edizioni OCDE è inoltre assicurata dalle migliori librerie nelle città più importanti.

### JAPAN - JAPON

Maruzen Company Ltd.,  
6 Tori-Nichome Nihonbashi, TOKYO 103,  
P.O.B. 5050, Tokyo International 100-31.

### LEBANON - LIBAN

Redico  
Immeuble Edison, Rue Bliss, B.P. 5641  
BEYROUTH.

### THE NETHERLANDS - PAYS-BAS

W.P. Van Stockum  
Buitenhof 36, DEN HAAG.

### NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZELANDE

Government Printing Office,  
Mulgrave Street (Private Bag), WELLINGTON  
and Government Bookshops at  
AUCKLAND (P.O.B. 5344)  
CHRISTCHURCH (P.O.B. 1721)  
HAMILTON (P.O.B. 857)  
DUNEDIN (P.O.B. 1104).

### NORWAY - NORVEGE

Johan Grundt Tanums Bokhandel,  
Karl Johansgate 41/43, OSLO 1.

### PAKISTAN

Mirza Book Agency, 65 Shahrah Quaid-E-Azam,  
LAHORE 3.

### PORTUGAL

Livraria Portugal, Rua do Carmo 70, LISBOA.

### SPAIN - ESPAGNE

Mundi Prensa, Castello 37, MADRID 1.  
Libreria Bastinos de José Bosch, Pelayo 52,  
BARCELONA 1.

### SWEDEN - SUEDE

Fritzes, Kungl. Hovbokhandel,  
Fredsgatan 2, 11152 STOCKHOLM 16.

### SWITZERLAND - SUISSE

Librairie Payot, 6 rue Grenus, 1211 GENEVE 11  
et à LAUSANNE, NEUCHÂTEL, VEVEY,  
MONTREUX, BERNÉ, BALE, ZURICH.

### TURKEY - TURQUIE

Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi, Beyoglu,  
ISTANBUL et 12 Ziya Gökalp Caddesi, ANKARA.

### UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI

H.M. Stationery Office, P.O.B. 569, LONDON  
SE1 9NH

or

49 High Holborn  
LONDON WC1V 6HB (personal callers)  
Branches at: EDINBURGH, BIRMINGHAM,  
BRISTOL, MANCHESTER, CARDIFF,  
BELFAST.

### UNITED STATES OF AMERICA

OECD Publications Center, Suite 1207,  
1750 Pennsylvania Ave, N.W.,  
WASHINGTON, D.C. 20006. Tel.: (202)298-8755.

### VENEZUELA

Librería del Este, Avda. F. Miranda 52,  
Edificio Galipan, CARACAS.

### YUGOSLAVIA - YUGOSLAVIE

Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27, P.O.B. 36,  
BEOGRAD.

Les commandes provenant de pays où l'OCDE n'a pas encore désigné de dépositaire  
peuvent être adressées à :

OCDE, Bureau des Publications, 2 rue André-Pascal, 75775 Paris CEDEX 16

Orders and inquiries from countries where sales agents have not yet been appointed may be sent to  
OECD, Publications Office, 2 rue André-Pascal, 75775 Paris CEDEX 16

**PUBLICATIONS DE L'OCDE**

**2, rue André-Pascal  
75775 PARIS CEDEX 16**

**Dépôt légal n° 2.420. 1973.  
N° 31.124.**



***IMPRIMÉ EN FRANCE***

# PUBLICATIONS STATISTIQUES

## du département des affaires économiques et statistiques

---

### PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

Cette publication mensuelle, qui tire parti des techniques les plus modernes de présentation statistique sous la forme de tableaux et de graphiques, est destinée à fournir une vue instantanée de l'évolution économique la plus récente des pays de l'O.C.D.E., ainsi qu'un ensemble de statistiques internationales illustrant la situation économique de la zone O.C.D.E. au cours des dernières années.

Les indicateurs retenus couvrent la comptabilité nationale, la production industrielle, les livraisons, stocks et commandes, la construction, les ventes au détail, la main-d'œuvre, les salaires, les prix, les finances intérieures et extérieures, les taux d'intérêt, les échanges et paiements. Des suppléments trimestriels contiennent des précisions sur les prix de détail et la production industrielle.

### BULLETINS STATISTIQUES DU COMMERCE EXTÉRIEUR : SÉRIES A, B et C

La **Série A - Commerce total par pays** (trimestrielle) donne une vue d'ensemble du commerce total des pays de l'O.C.D.E. (sans ventilation par produits) décomposé par pays et zones d'origine et de destination.

Les tableaux comportent une nomenclature géographique normalisée, et couvrent les quatre dernières années, les douze derniers trimestres et les seize derniers mois disponibles. Ils sont mis à jour par un supplément mensuel dans l'intervalle de deux parutions trimestrielles.

La **Série B - Échanges par produits, Tableaux analytiques** (trimestrielle) est destinée à l'analyse générale de la structure des échanges des pays de l'O.C.D.E., individuellement et par groupes, selon les principales catégories de produits et les zones et pays partenaires les plus importants.

Les catégories de produits, aussi bien que les pays et zones partenaires, suivent des nomenclatures normalisées, mais seuls les éléments significatifs apparaissent. La série paraît en six fascicules, dont chacun comprend les données relatives à plusieurs pays, dans l'ordre de leur réception.

La **Série C - Échanges par produits, Résumé par marchés** (semestrielle) fournit des informations détaillées sur les échanges des pays de l'O.C.D.E. par principaux produits et pays partenaires. La série paraît en trois volumes, couvrant respectivement les échanges par principales catégories de produits (valeurs seules) et les échanges par groupes, sous-groupes et positions de la C.T.C.I. (quantités et valeurs, un volume consacré aux exportations et un aux importations).

Les chiffres sont regroupés sous forme de tableaux synoptiques rassemblant les pays qui constituent le marché d'un produit déterminé, en tant que débouchés ou fournisseurs, aussi bien au sein de la zone O.C.D.E. que dans les transactions entre celle-ci et le reste du monde.

### ANNUAIRES STATISTIQUES

Les **Statistiques rétrospectives** (paraissant tous les deux ans) rassemblent en deux volumes des chiffres trimestriels et mensuels couvrant la dernière décennie, pour toutes les séries contenues respectivement dans les *Principaux Indicateurs Économiques* et leur supplément *Production industrielle*. Les deux volumes contiennent en outre des chiffres annuels pour une période plus longue, ainsi qu'un choix de taux de variation. Dans l'intervalle de deux parutions, ils sont tenus à jour par des suppléments encartés dans les *Principaux Indicateurs Économiques*.

**Comptes Nationaux des pays de l'O.C.D.E.** (annuel) contient, pour chaque pays de l'O.C.D.E. et pour les groupes importants de pays Membres, les principaux agrégats de la comptabilité nationale, présentés sous une forme normalisée pour la dernière décennie (parfois une période plus longue).

En outre, des tableaux supplémentaires présentent diverses mesures analytiques, telles que des triangles de croissance, des indices de prix et de volume, et le rapport de certaines composantes aux agrégats correspondants.

**Statistiques de la population active** (annuel) donne, à partir de données normalisées, une vue d'ensemble de l'évolution de la main-d'œuvre et de l'emploi dans les pays de l'O.C.D.E. au cours de la dernière décennie.

Les chiffres publiés concernent, en particulier, la population totale, les composantes de l'évolution démographique, la répartition par âge, la population active totale et civile, le chômage, ainsi que l'emploi (total et ventilé par branche d'activité et situation professionnelle, ainsi que par branche d'industrie dans le cas des salariés).

OCDE

*Département des Affaires Économiques et Statistiques*

ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT

ÉTUDES ÉCONOMIQUES ANNUELLES  
*Études détaillées du développement économique  
dans chaque pays de l'OCDE*

Par pays F 4,50 FS 3,50 S 1 £ 0,35 DM 3,20

Abonnement pour la série F 76 FS 58 S 16,50 £ 5,80 DM 51

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE

*En juillet et décembre les PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE donnent un aperçu général de l'évolution économique la plus récente dans l'ensemble de la zone OCDE et, au moyen d'une série de prévisions quantitatives intégrées, évaluent les perspectives. En supplément, cette publication contient fréquemment des études spéciales destinées à faciliter l'interprétation des tendances économiques.*

ISBN 92-64-21010-5